



HAL
open science

La famille Dolbe : généalogie et histoire d'une famille montpelliéraine

Vincent Devarrieux

► **To cite this version:**

Vincent Devarrieux. La famille Dolbe : généalogie et histoire d'une famille montpelliéraine. Histoire. 2022. dumas-04076511

HAL Id: dumas-04076511

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-04076511>

Submitted on 20 Apr 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial 4.0 International License

D.U de Généalogie et Histoire des familles

**La famille DOLBE:
Généalogie et histoire
d'une famille montpelliéraine**

Mémoire réalisé par Vincent DEVARRIEUX



PROMOTION CROQ' ARCHIVES

Directeur de recherches : M. Stéphane COSSON

Je, soussigné *Vincent DEVARRIEUX* certifie que le contenu de ce mémoire est le résultat de mon travail personnel. Je certifie également que toutes les données, tous les raisonnements et toutes les conclusions empruntés à la littérature sont soit exactement recopiés et placés entre guillemets dans le texte, soit spécialement indiqués et référencés dans une liste bibliographique en fin de volume. Je certifie enfin que ce document, en totalité ou pour partie, n'a pas servi antérieurement à d'autres évaluations, et n'a jamais été publié.

SOMMAIRE :

Remerciements	5
Introduction	7
Le choix du couple	9
La ville de Montpellier	11
Le couple Central : Louis DOLBE & Jeanne MARTIN	19
Jeanne MARTIN	21
Louis DOLBE	25
La vie commune	33
Les ascendants de Louis.....	49
Les arrière- arrière-grands-parents de Louis.....	53
Les arrière-grands-parents de Louis	57
Les grands-parents paternels de Louis.....	59
Les grands-parents maternels de Louis.....	67
Les parents de Louis.....	77
Les descendants de Louis et Jeanne	79
Les enfants de Louis et Jeanne.....	81
Les petits-enfants de Louis et Jeanne	85
L'année 1894.....	87
Après l'incarcération.....	95
Conclusion	97
Annexes	99
Annexe 1 : Lettre de Louis DOLBE.....	100
Annexe 2 : Titre de Concession	101
Annexe 3 : Extrait de Fiche Matricule de Jacques Joseph Pierre DOLBE	102
Annexe 4 : Jugement en 1ere instance de Noémie DOLBE & Philippe JULIAN	103
Annexe 5 : Jugement en 1ere instance de Jacques DOLBE et Constance ALLEGRE.....	105
Annexe 6 : Registre d'écrou détenus de passage.....	107
Annexe 7 : Registre d'écrou maison d'arrêt de Montpellier	108

Remerciements

Je tiens tout d'abord à remercier l'équipe enseignante de ce cursus universitaire de Généalogie et Histoire des familles ; chacun dans leur discipline, pour leur enseignement, leur écoute, leurs conseils, leur aide, leur disponibilité lorsque nous les sollicitons et pour toute leur bienveillance : Madame GAREIL, Madame LAFAGE, Madame ORTEGA, Monsieur COSSON, Monsieur DESACHY, Monsieur OLIVIER et Monsieur WENZEL.

Je souhaite également remercier l'ensemble de la promotion CROQ' ARCHIVES qui a développé et nourri une très bonne ambiance et un esprit d'équipe au fil des semaines. Je remercie tout le monde pour les partages d'expériences, d'astuces et l'entraide dont les uns et les autres ont su faire preuve chaque fois que cela était nécessaire.

Je remercie en particulier ma compagne qui a su me libérer du temps pour que je me consacre à ce cursus tant pendant les cours que pendant mes recherches. Je la remercie, ainsi que mes enfants, pour le soutien quotidien.

J'adresse également mes remerciements à mes responsables hiérarchiques qui ont été à mon écoute lorsque que je leur ai fait part de mon souhait de suivre cette formation. Ils ont entendu ma requête et ont accepté que j'organise mon temps de travail de façon à ce que cela puisse se réaliser.

Enfin, je remercie le personnel des Archives Départementales de l'Hérault pour leur travail, leurs conseils et leur aide ; les services de la ville Montpellier : le personnel de la commune (état civil, archives communales), la bibliothèque numérique et le conservateur des cimetières qui n'ont pas manqué de répondre avec diligence à mes sollicitations (orales ou écrites), le personnel des états civils des autres communes sollicitées (Marseille, Grasse, Castelnau-le-Lez) et toutes les personnes anonymes croisées sur les groupes d'entraide qui ont été, pour certains, de très bons conseils.

La généalogie est aussi un univers d'échanges, d'entraide et les recherches dans le cadre de ce diplôme universitaire en ont été une nouvelle preuve.

Introduction

« Ces papiers, ces parchemins laissés là depuis longtemps, ne demandaient pas mieux que de revenir au jour. Ces papiers ne sont pas des papiers, mais des vies d'hommes, de provinces, de peuples. »

(Jules MICHELET, 1798-1874, historien français)

Mon premier contact avec la généalogie remonte lorsque j'étais jeune, lors d'un de ces dimanches où nous nous retrouvions dans la campagne normande pour un repas de famille. Un de ces repas aux longues tables qui, aux yeux des enfants, paraissent d'une durée interminable.

Nous nous retrouvions ce jour-là chez les parents de mon oncle (le mari de ma tante). Dans l'entrée de leur chaumière, il y avait, dans un cadre, un arbre généalogique où tout était finement écrit : les prénoms, les noms, les dates et les lieux... sur plusieurs générations. En regardant cet arbre j'ai senti quelque chose vibrer en moi, comme une découverte, mais sans vraiment y prêter attention.

Ce ne sera que beaucoup plus tard que cette vibration, aujourd'hui passion, se révéla à moi. Il aura fallu pour cela le décès de mon père. J'ai trouvé dans ses affaires une feuille sur laquelle il y avait le commencement d'un arbre où il y avait mes parents, mes grands-parents, des noms déjà entendus, sans prénom, un point d'interrogation d'un côté, une date de l'autre... Avec cette feuille, il y avait de nombreux parchemins, de vieux documents, dont des actes notariés de ventes, l'acte de naissance de Rose Honorine BLATIER née en 1818 à Rouen, un testament du 15 Germinal An IX (5 avril 1801) de Jean DANTAN... Mes recherches me permettront d'apprendre plus tard qu'il s'agit d'ancêtres directs, respectivement ma sosa 35¹, une aïeule à la 5^e génération² et mon sosa 130, un aïeul à la 7^e génération.

Après ce décès, j'ai eu envie d'en savoir plus sur mes origines et c'est comme cela que j'ai commencé la généalogie, en reprenant tous ces documents ainsi récupérés. Bien sûr, l'arbre ne s'est pas fait aussi simplement que ça dès la première lecture de ces vieux papiers (et j'avais là, sans le savoir, ma première approche de la paléographie). Petit à petit, je commençais à constituer mes premières branches sans pour autant pouvoir les relier les unes aux autres. Plus j'avancais plus je voulais en savoir et la culture de cet arbre s'est

¹ Un sosa désigne un ancêtre classé suivant la méthode de numérotation Sosa-Stradonitz. Un système de numérotation qui permet de classer les ancêtres d'un individu dont on établit la généalogie. L'individu de départ porte le n°1, son père le n°2, sa mère le n°3. Les hommes portent des numéros pairs et les femmes des numéros impairs.

² Une grand-mère à 5 générations au-dessus de la mienne, soit ici, la grand-mère de mon arrière-grand-père paternel.

d'abord faite lorsque j'avais un peu de temps, et puis c'est devenu un passe-temps et au fur et à mesure de mes avancées une véritable passion.

Si nous reprenons plus haut les propos de Jules MICHELET, cette phrase résume à elle seule la perception que j'ai aujourd'hui de la généalogie. Car si autrefois la généalogie d'une personne pouvait éventuellement se réduire à 3 dates (naissance, mariage et décès) comme sur cet arbre sous cadre que j'avais vu, nous savons que la vie de nos ancêtres (comme la nôtre) ne se résume pas juste à cela. L'internet, la numérisation des archives et la multiplicité des sources nous donnent à présent accès à de nouvelles informations les concernant. Chaque texte et chaque acte que nous trouvons nous ramène à un instant T de leur vie, à leur quotidien et nous nous rendons compte que ces documents s'inscrivent dans une histoire, parfois dans l'Histoire et qu'ils nous racontent en filigrane la société dans laquelle vivaient nos ancêtres, leurs vies, leurs conditions de vies, leurs croyances parfois...

Dans le cadre de ce Diplôme Universitaire (D.U) de Généalogie et Histoire des familles, notre directeur de recherches, M. COSSON, nous demande de présenter un mémoire à partir d'un couple marié entre 1833 et 1842. Le couple peut être de notre propre généalogie, d'une généalogie que nous connaissons ou bien un couple d'inconnus. Il faudra le présenter ainsi que leurs frères et sœurs et à partir de ce couple, remonter trois générations (avec à chaque fois les frères et sœurs) et en descendre deux, en présentant les enfants et les petits-enfants du couple.

Le mémoire devra comporter l'histoire de la commune ou de la paroisse du lieu de mariage du couple principal et comprendre au moins les documents suivants : état civil (naissances, mariages, décès), archives religieuses (baptêmes, mariages, sépultures), succession, armée, hypothèques, actes notariés, cadastre et recensement.

D'autres documents sont bien évidemment possibles selon les recherches.

Les documents insérés devront être transcrits avec l'orthographe laissée telle quelle, les abréviations seront développées et si le document est dans une autre langue que le français, il devra être traduit.

Après avoir indiqué comment s'est effectué le choix de mon couple, j'évoquerai la ville de Montpellier avant d'aller à la rencontre de nos deux époux. Nous remonterons ensuite le temps pour aller découvrir les ancêtres de l'époux (côté agnatique³ de l'arbre) et nous redescendrons les générations au fur et à mesure jusqu'à rencontrer les descendants de mon couple. J'espère répondre au mieux aux consignes fixées pour ce mémoire tout en (re)donnant vie à ces ancêtres, à certains plus que d'autres que je mettrai plus en lumière.

³ Est dit « agnatique » la famille ou la filiation qui se fait par les hommes, en opposition à « cognatique » qui regroupe toutes les filiations par les hommes et les femmes.

Le choix du couple

Le couple sur lequel je présente ce mémoire n'est pas le couple que j'ai choisi initialement.

Installé dans l'Hérault depuis maintenant 4 ans, je me dis que les recherches dans le cadre de ce D.U sont pour moi l'occasion de découvrir mon village, Saint-Mathieu-de-Tréviérs, sous un autre angle que celui de mon quotidien. Devoir par ailleurs produire des documents précis va m'obliger à sortir de ma zone de confort de l'état civil, des recensements et à chercher dans des fonds d'archives où je n'ai pas pour habitude d'aller. Je prends donc l'option de prendre un couple d'inconnus de mon village et feuillète pour cela les tables décennales de Saint-Mathieu-de-Tréviérs sur le site des AD34⁴.

Les tables décennales sont des listes alphabétiques tenues par les municipalités. Elles comportent les relevés des naissances, mariages, décès, classés dans l'ordre alphabétique des patronymes. Les registres numérisés couvrent principalement la période depuis 1792 jusqu'à fin XIXe siècle voire première partie du XXe siècle selon les communes.

Je tombe sur le couple « René SERRE & Marie Lucie EUZET mariés le 17/09/1839⁵ ». Je sais qu'il y a un domaine dans le village qui porte le nom « Sainte Lucie d'EUZET » et je me dis qu'il doit y avoir sûrement un lien... Ce sera mon couple.

Je soumetts ce choix à la validation de M. Cosson qui me valide rapidement. Les recherches peuvent donc commencer.

Mais après deux jours de recherches, je tombe sur la page internet d'un monsieur prénommé Jean-Claude : « *La lignée des EUZET du mas d'Euzet de Saint-Gély-du-Fesc (34), les branches de Saint-Mathieu-de-Tréviérs*⁶ » où je trouve toutes les informations sur la famille EUZET depuis le XVIe siècle : les ancêtres, les fratries, les propriétés, des legs, des donations, des recours devant les tribunaux... un travail très fouillé.

Je n'ai donc pas souhaité continuer avec ce couple. Alors, partant du même principe que c'est l'occasion de découvrir la région sous un autre angle, je pars pour Montpellier où je m'en vais choisir un autre couple d'inconnus. Je me rends à nouveau sur le site des AD34 où je consulte les tables décennales 1833-1842⁷ de la ville.

⁴ AD pour Archives Départementales + 34 pour le n° du département de l'Hérault. On conserve ce principe dans chaque département.

⁵ AD34 Saint-Mathieu-de-Tréviérs Tables décennales des naissances, mariages, décès 6 M 2172 1833-1842 vue 4/6

⁶ <http://euzet.genealogie.free.fr/jeanclaude/triadou6/triadou6.htm>

⁷ AD34 Montpellier Tables décennales des naissances, mariages, décès 1833-1842 6 M 2139 vue 181/394

Dans la partie du registre dédiée aux mariages, au hasard d'une page dans la lettre D (initiale de mon patronyme), je regarde les noms, les prénoms, les dates ... et mon œil s'arrête sur le nom DOLBE :

DOLBE Louis Édouard et Jeanne Marie Angélique MARTIN, 08 août 1838.

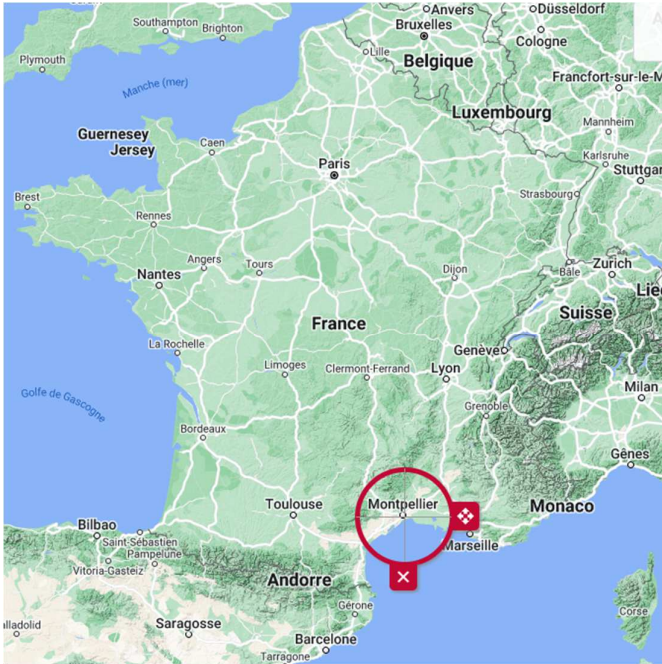
1838		1838	
Noms et Prénoms des Mariés		Noms et Prénoms des Mariés	
D		D	
Dannat, Jean-Jacques-Ferdinand	Marie-Jeanne-Charlotte-Jermaine	Delporte, Pierre	Marie-Pauline Choisy
Dumas, Claude	Marie-Jeanne Pons	Dombrec, François-Jacques	Charlotte-Françoise-Mary-Charlotte
Dumas, Jean-Baptiste	Marguerite-Denise	Dinnat, Joseph-Antoine	Marie-Marguerite Roman
Dupuy, Paul-Jean-Marie-Maximilien	Marguerite-Charlotte-Émilie-Natalie	Doumergue, Pierre	Jeanne Pons
Duraud, Jean	Marguerite-Éléonore-Françoise	Dohnat, Michel	Élisabeth-Gertrude
Durbig, François	Marie-Jeanne-Benoisson	Doumergue, Pierre	Marie-Delbet
Durand, Jean-Claude	Marie-Françoise-Romano	Dumas, Claude-Étienne	Jeanne-Charlotte-Romano
Durand, Jean-Antoine	Gracie-Marie-Cecillon	Dumas, David	Élisabeth-Emilie-Viala
Duroch, Jean-Joseph	Marie-Gabrielle-Daspres	Dumas, Pierre	Marie-Hyacinthe
Daumas, Jean	Françoise-Fabre	Dupin, Jean-Michel	Marie-Anne-Caplier
Daumas, Pierre-Antoine	Jeanne-Rose	Duraud, Jean-Joseph-Paurent	Marie-Pagès
Deben, Antoine	Marguerite-Éléonore-Guibal	Dussol, Étienne	Marie-Élisabeth-Fisquet
Déjan, Alexandre-Jean	Marguerite-Jacqueline	Daman, Charles	Marie-Madeleine
Delaize, Jean	Jeanne-Thérèse	Doreille, Jean-Baptiste-Jean-Marie-Charles	Marie-Charlotte-Maxime
Delaunay, Nicolas-Jacques-François	Éléonore-Charlotte-Étienne-Maxime	Dreuil, Marie-Françoise-Étienne-Charles	Jean-Édouard
Delprie, Michel-Léonard-Émile	Marie-Cécile-Pérette	Dumas, Jean-Baptiste-Victor	Marie-Anne-Jeanne-Camille
Delière, Jean-Hyacinthe	Jeanne-Rose-Denis-Jean-Paulin	Doustan, Pierre-Daniel	Colette-Romano
Deligne, Pierre-Laurent	Marguerite-Vergnes	Delyuze, Étienne-François	Marguerite-Étienne-Victoire-Recheval
Denzel, Joseph	Suzanne-Rose	Delpy, Jean-François-Joseph	Éléonore-Cécile-Rose
Démoulin, Pierre-Marie-François	Éléonore-Jeanne-Marguerite-Charlotte	Doumergue, Pierre-Émile	Jeanne-Antoinette
Drouille, Jeanne	Marie-Fabre	Dolbe, Louis-Édouard	Jeanne-Marie-Angélique-Martin
Dumas, Antoine	Jeanne-Marie-Hasse	Dolbath, Claude	Marie-Benoisson-Guyard
Dumas, Jean	Françoise-Valex	Doumergue, François	Antoine-Marie-Victoire-Verrot
Dumas, Pierre-Édouard	Éléonore-Philippine-Malignon	Douzeck, François	Marie-Rose-Benoit
Duris, André	Jeanne-Cécile	Dumas, Alexandre	Jeanne-Jacques
Duplan, Jean	Élisabeth-Fisquet	Dumas, Jean	Marie-Duraud
Dury, Mathieu	Jeanne-Marguerite	Duru, François	Rose-Robert

Transcription :

1838 [...] Dolbe Louis Edouard Jeanne-Marie Angélique Martin 8 Août

Pourquoi eux ? Pas de raisons particulières, je suis allé dans les pages avec les noms en D, le nom DOLBE ne me paraît pas être très répandu, il n'y en a qu'un sur cette page, les prénoms me plaisent et la date du 08 août m'est familière à titre personnel. Ce sera mon (nouveau) couple ! Je soumetts pour validation ce deuxième couple à M. COSSON en lui expliquant les raisons de ce changement, ce qu'il comprend parfaitement. Le couple validé, mes recherches peuvent alors reprendre.

La ville de Montpellier



Source carte : [NAVARRA / REGNUM \(georeferencer.com\)](https://www.navarra.fr/en/information/georeferencer.com)
(Université d'Utrecht, Pays-Bas)

L'histoire se déroule à Montpellier. Montpellier se situe dans l'Hérault en région Occitanie, région historique du Languedoc.

Aujourd'hui Montpellier compte une population de plus de 285 121 habitants⁸ ce qui fait d'elle la 7^e ville de France en nombre d'habitants. Située à 69 km de Béziers au sud-ouest et à 52 km de Nîmes au nord-est, Montpellier est également proche de la mer, à 11 km au sud et le Mont-Aigoual (qui culmine à 1567m) n'est qu'à 64 km (vol d'oiseau) au nord.

Département de l'Hérault



Source carte : <https://www.actualitix.com/carte-herault.html>

⁸ Dernier chiffre officiel de 2016 : <https://ville-data.com/nombre-d-habitants/Montpellier-34-34172> (consulté le 5 juin 2022)

Montpellier, à la différence de la plupart des grandes villes françaises, n'est pas une ville issue de l'antiquité, mais du Moyen-Âge. Sa naissance est datée à la fin du Xe siècle, en 985, lorsque le Seigneur Bernard de Melgueil (actuel Mauguio) donne à Guilhem, un manse (domaine agricole) sur le Mons Pestelarium en échange de services rendus. À ce moment, cette exploitation agricole qui deviendra Montpellier n'est située sur aucune voie routière d'importance, mais elle n'en est pas moins dépourvue d'une situation stratégique. L'exploitation se situe entre la voie Domitienne (une voie romaine construite à partir de 118 av. J.-C. pour relier l'Italie à la péninsule Ibérique en traversant la Gaule narbonnaise), au nord, et la route où transite le commerce du sel (Cami Salinié), au sud. Mais l'exploitation est surtout sur le passage d'un important chemin de pèlerinage, le Cami Roumieu, emprunté par les marchands, reliant les régions bordelaise et toulousaine à Rome et de plus, il y a le Lez qui est navigable. Tout cela faisant de ce domaine un carrefour d'échanges qui n'a pas échappé à Guilhem.

Guilhem et ses héritiers y construiront leur fief : un bourg fortifié abritant un château ainsi qu'une chapelle, qui deviendra la ville de Montpellier. La naissance de la ville commence donc avec la dynastie des Guilhem (neuf Guilhem administreront la Seigneurie de Montpellier jusqu'en 1204), qui avec la mise en place de stratégies diplomatiques, de développements, d'alliances et des moyens fiscaux, engage le peuplement de la ville. Ainsi dès le XIIe siècle, Montpellier est une métropole internationale marchande, cosmopolite et savante qui connaît une croissance exceptionnelle et assoit sa puissance et son autorité sur un vaste territoire jusqu'à Lunel, Nîmes, Sommières. En 1100, on évoque une population de 5.000 habitants, passant à 9.000 un siècle encore après, jusqu'à dépasser les 30.000 habitants au début du XIVe siècle, ce qui fait de la ville de Montpellier l'une des plus importantes du pays.

Après les Guilhem, la ville passe sous la dynastie d'Aragon jusqu'à la moitié du XIVe siècle où elle atteint son apogée et affiche alors une prospérité qui attire les convoitises. L'université de Montpellier est créée en 1289 par la bulle *Quia sapientia* du pape Nicolas IV. Portant le nom d'un *Studium generale*, elle regroupe à l'époque les enseignements en médecine, droit, lettres et théologie.

La cité est alors réputée pour ses épices, son vin (le *Garhiofilatum*), sa draperie écarlate, ses commerçants et le savoir-faire de ses artisans.

En 1349, le chancelier Firmin Coquerel prend possession de Montpellier au nom du roi de France, la ville devient française. Si la prospérité était encore présente dans la première moitié du XIVe siècle, la ville de Montpellier n'échappe pas aux intempéries successives, à la peste noire (1348) ni à la guerre de Cent ans. Même en ne prenant pas part à cette

dernière, la ville subit des dommages financiers (il faut payer les subsides aux armées) et les attaques des « routiers ». Montpellier se dépeuple (à peine 15.000 habitants à la fin du XIVe siècle) et s'appauvrit. Il faudra attendre la fin du XVe, début du XVIe siècle pour que la reprise économique se fasse sentir mais la ville ne retrouvera pas sa prospérité d'autrefois.

Au XVIe siècle, les évolutions successives transforment Montpellier ; de ville de commerce elle devient ville administrative et la cité s'affirme au sein des États du Languedoc. Montpellier n'a alors plus une grande importance commerciale, mais elle devient un centre intellectuel et religieux de premier ordre. C'est un centre culturel de haut niveau et la ville affirme sa position de carrefour européen du droit et de la médecine.

La réforme protestante gagne un grand nombre de fidèles à Montpellier, qui devient un véritable rempart du protestantisme. La ville est touchée par les troubles des guerres de religions qui entraînent la destruction des édifices catholiques au cœur de la ville ; la ville passe alors sous domination protestante. Cette domination prend fin avec l'intervention militaire du roi Louis XIII en 1622 dont le siège de la ville se termine le 19 octobre avec une trêve qui garantit l'application de l'Édit de Nantes.

La ville pacifiée prospère à nouveau pendant les XVIIe et XVIIIe siècles, la noblesse fait construire des hôtels particuliers qui sont aujourd'hui caractéristiques de l'architecture du cœur historique de la ville (les sites les plus connus de Montpellier tels que la place de la Comédie et l'Arc de Triomphe ou l'Esplanade du Peyrou datent du XVIIe siècle). Montpellier reste le siège des États du Languedoc jusqu'à la Révolution française.

Au XIXe siècle, on assiste au déclin des industries traditionnelles qui s'étaient développées (laines, indiennes, produits chimiques, céramique...). Progressivement, la culture de la vigne et le commerce du vin se substituent à toutes les autres activités.

La question de la genèse de la ville quant à sa construction n'est pas tranchée à savoir si les bâtis se sont agglomérés au commencement autour de l'église Saint-Firmin (qui n'existe plus aujourd'hui mais dont la construction est estimée au XIe siècle) ou autour du château des Guilhem distant d'environ 200 mètres. Toujours est-il que la façon dont se sont faites ces constructions caractérise encore aujourd'hui le centre historique de la ville par son contour en forme d'un écu français ancien, et qui en tire son nom aujourd'hui : **l'Écusson** (sources : 9,10,11,12,13,14).

⁹ Plan de Sauvegarde et de mise en valeur de Montpellier, A. Melissinos, V. Pandhi, G. Séraphin, C. Ancey Architectes – urbanistes (2013). Rapport Ministère de la culture et de la communication Direction régionale des affaires culturelles

¹⁰ https://www.lexpress.fr/informations/le-monte-pestelario-devient-montpellier_635818.html (consulté le 22 mai 2022)

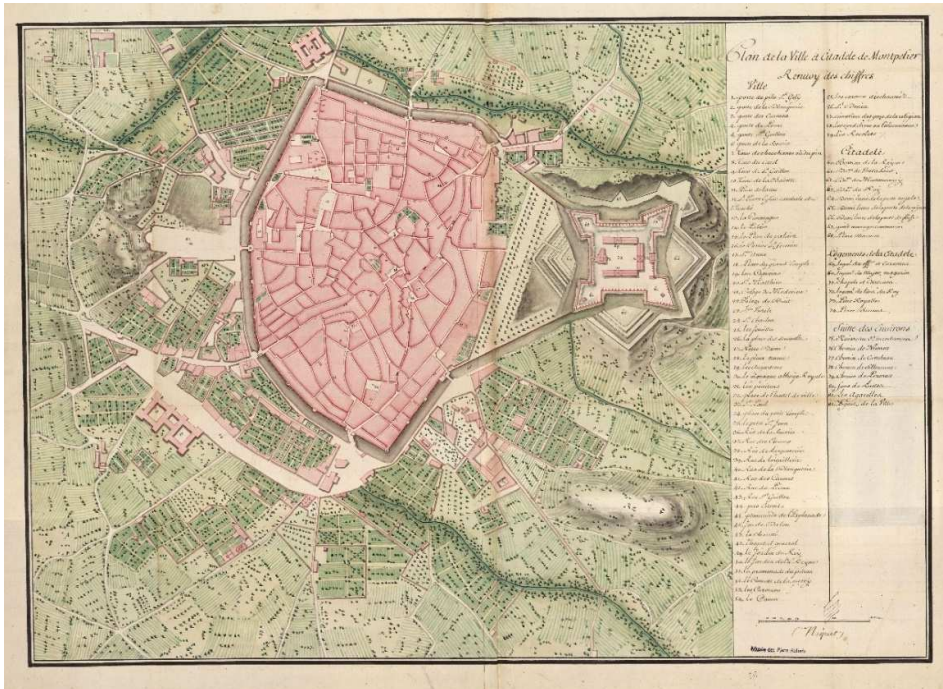
¹¹ [Histoire de Montpellier — Wikipédia \(wikipedia.org\)](https://fr.wikipedia.org/wiki/Histoire_de_Montpellier) (consulté le 22 mai 2022)

¹² <https://www.montpellierimmobilier.com/histoire-de-montpellier> (consulté le 22 mai 2022)

¹³ <https://www.umontpellier.fr/universite/histoire-de-luniversite> (consulté le 22 mai 2022)

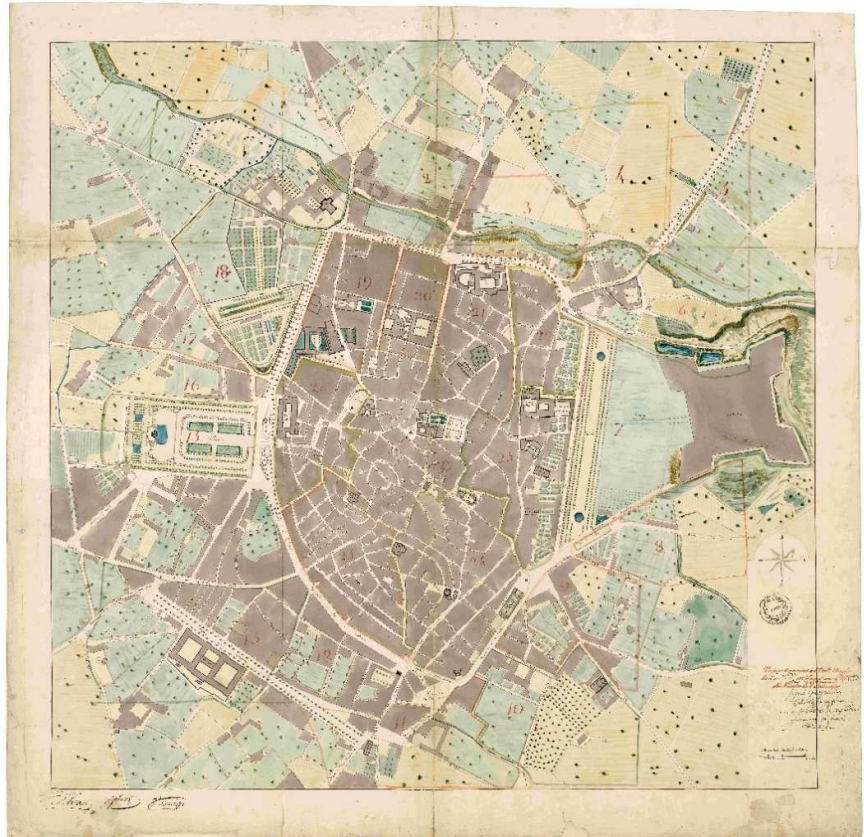
¹⁴ https://fr.geneawiki.com/index.php/34172_-_Montpellier (consulté le 22 mai 2022)

Plan de la ville et citadelle de Montpellier, 1724¹⁵



Origine du document : Plan cote C 203 de la cartothèque du Musée des Plans-Reliefs, hôtel national des Invalides à Paris

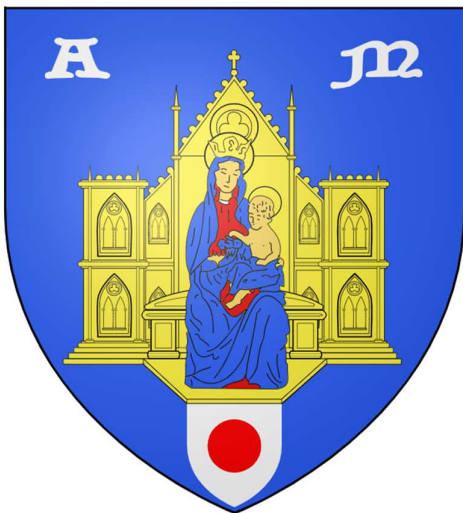
Plan du centre de Montpellier, 1825¹⁵



Origine du document : archives municipales de Montpellier

¹⁵ Source cartes : site des archives communales <https://www.montpellier.fr/4053-cartographie-ancienne-de-montpellier.htm>

Dans l'Écusson se trouve La Basilique Notre-Dame des Tables. À l'origine il s'agissait de l'église Sainte Marie située à la croisée des chemins des pèlerins de Saint Jacques de Compostelle et du Larzac à la mer (aujourd'hui place Jean JAURES). Elle tirerait son nom des marchands et changeurs de monnaie du XIe siècle dont les tables étaient dressées tout autour de l'église, ce qui lui a valu d'être appelée : NOTRE-DAME-DES-TABLES¹⁶. Lorsqu'en 1093 Guilhem V part pour la croisade sous sa protection, il fait peindre Notre-Dame, au-dessus de sa propre armoirie, assise sur un trône, portant son fils dans les bras et entourée de la devise : « *Virgo Mater natum ora / Ut nos juvet omni hora* » (Vierge notre Mère, prie ton fils, de nous venir en aide à toute heure). Elle figure toujours sur les armoiries de la ville (ci-dessous) :

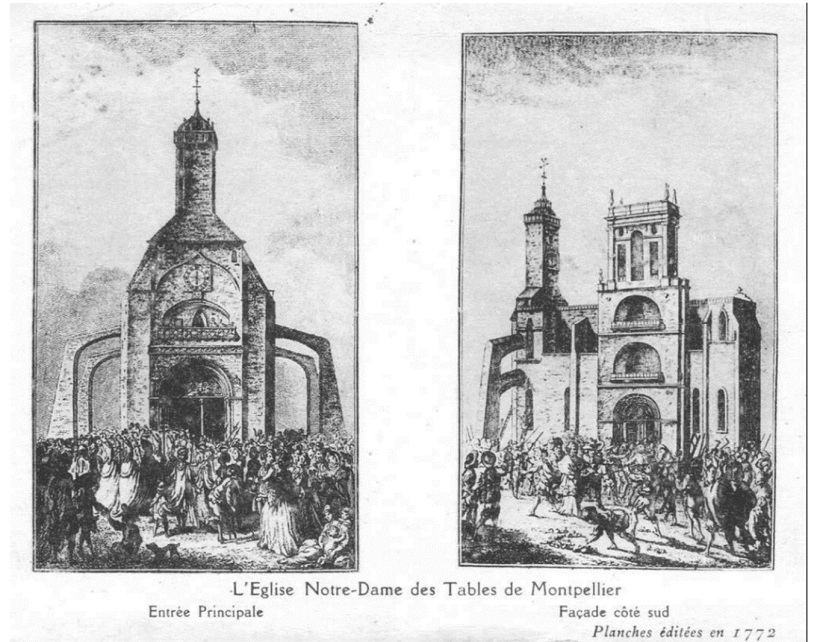


D'azur à la Vierge de carnation vêtue d'une robe de gueules et d'un manteau du champ, assise sur un trône antique d'or, tenant l'Enfant Jésus aussi de carnation vêtu d'azur, le trône accosté en chef des lettres onciales d'argent A à dextre et M à senestre, et accompagné en pointe d'un écusson aussi d'argent, chargé d'un tourteau de gueules.

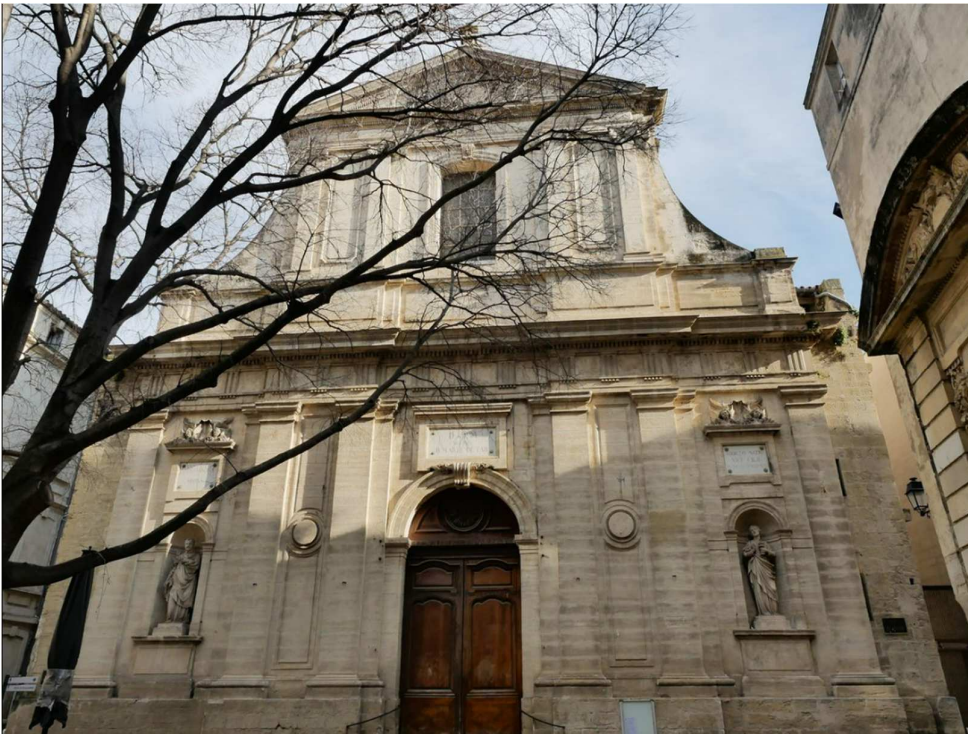
¹⁶ Brochure de la paroisse Notre-Dame-des-Tables disponible sur place

Basilique Notre-Dame des Tables

C'est dans cette paroisse que les consuls de la ville prêtaient serment lors de leur élection et que les visiteurs de marque de passage à Montpellier étaient accueillis. L'église a été embellie et transformée au cours des XIVe et XVe siècles. Au XVIe siècle, lorsque la ville est aux mains des réformés (1560-1622), l'église Notre-Dame-des-Tables devient Temple. Notre-Dame subit d'importants dégâts tout au long du XVIIe siècle où elle est reconstruite à chaque fois. Elle en subit encore au cours du XVIIIe siècle jusqu'à ce qu'elle soit définitivement détruite en 1794.



Source photo : <https://fabre.montpellier3m.fr/L-Eglise-Notre-Dame-des-Tables>



Crédit photo : https://fr.geneawiki.com/index.php/34172_-_Montpellier

La nouvelle Notre-Dame-des-Tables n'est pas reconstruite sur son emplacement d'origine, elle est reconstruite en 1802 à la chapelle du collège des Jésuites (actuelle place Notre-Dame / rue du Collège). Elle est érigée en Basilique mineure par le pape Pie XII, le 11 octobre 1939¹⁷.

¹⁷ <https://www.patrimoinereligieux34.catholique.fr/eglise-notre-dame-des-tables/278-eglise-notre-dame-des-tables> (consulté le 22 mai 2022)

La cathédrale Saint-Pierre de Montpellier se situe également dans l'Écusson. À son origine était la chapelle du monastère-Collège Saint-Benoît Saint-Germain fondée en 1364 et consacrée par le pape Urbain V en 1367. C'est dans le courant du XVI^e lorsque la ville de Montpellier est devenue un centre culturel et de pouvoir religieux que le siège épiscopal est transféré de Maguelone (à l'ouest de la ville) à Montpellier en 1536. Les évêques y établissent leur résidence et l'église abbatiale est érigée en cathédrale.

Comme les autres édifices religieux de la ville, la cathédrale subit les attaques des protestants et de nombreuses dégradations pendant les guerres de religions. Louis XIII la fera reconstruire une fois la trêve signée. L'édifice subira de nouveaux dégâts pendant la révolution française, où il servira d'entrepôt militaire et d'écurie. Au XIX^e siècle des travaux sont entrepris pour reconstruire la tour-clocher et l'ajout de chapelles rayonnantes. La nouvelle cathédrale est consacrée en 1875.

C'est aujourd'hui le monument de style gothique le plus important de la ville de Montpellier et la plus grande église du Languedoc-Roussillon¹⁸.

Cathédrale Saint-Pierre de Montpellier



Crédit photo : <https://www.leguidemontpellier.fr/visiter-montpellier/>

¹⁸ <https://www.cathedrale-montpellier.fr/la-cathedrale-saint-pierre/> (consulté le 22 mai 2022)

Emplacements des principales paroisses de Montpellier



Bien qu'il m'a fallu aller dans l'ensemble des paroisses de la ville, indiquées ici avec les punaises jaunes 📌, j'ai choisi d'évoquer plus particulièrement les paroisses de Saint-Pierre et Notre-Dame car ce sont dans celles-ci que mes recherches m'ont le plus souvent amenées.

Allons à présent rencontrer Louis DOLBE et Jeanne MARTIN.

Le couple Central : Louis DOLBE & Jeanne MARTIN

Jeanne MARTIN

Jeanne Marie Angélique est la fille de Pierre Paul MARTIN (1779¹⁹ - 1843²⁰) et de Jeanne Françoise Julien BONNET (1788²¹ - 1827²²). Pierre Paul et Jeanne Françoise se sont mariés le 29 juillet 1808²³ à Montpellier. Pierre Paul est originaire de Saint-Jean-de-Bruel dans l'Aveyron ; d'après son acte de mariage, il est domicilié à Montpellier depuis une dizaine d'année (soit vers 1798). De leur union sont nés huit enfants.

Jeanne naît sous le règne de Louis XVIII, l'après-midi du 27 septembre 1814²⁴ à 16 heures, à Montpellier, rue Sainte Ursule dans la partie nord de l'Écusson (cette rue existe encore aujourd'hui sous ce même nom). Sa naissance est déclarée deux jours après par son père avec deux témoins : Jean DERNEMON et Pierre RIVES. À sa naissance, son père est âgé de 35 ans, il est teinturier et sa mère vient d'avoir 26 ans. Jeanne est la troisième de sa fratrie de 5 sœurs et 3 frères :

Jeanne Françoise Pauline Virginie. L'aînée. Elle naît le 28 avril 1809²⁵ à Montpellier et s'y marie le 09 février 1831²⁶ avec Etienne BARILLON (1805²⁷-1890²⁸). Elle décède à Constantine (Algérie) le 19 novembre 1874²⁹.

Marie Marguerite Thérèse Françoise Alexandrine : Elle naît le 9 novembre 1811³⁰ à Montpellier et s'y marie le 31 décembre 1839³¹ avec Jean-Pierre CHASSARY (1798³²-1872³³), l'oncle maternel de son beau-frère (Louis Édouard DOLBE). Elle décède à l'âge de 53 ans le 30 mai 1865³⁴.

Louise Agathe : Elle naît le 05 février 1817³⁵ à Montpellier où elle se marie le 10 novembre 1836³⁶ avec Jacques Philippe BONNIOL (1815³⁷-1840³⁸). Elle décède à l'âge de 69 ans le 11 mars 1886³⁹ dans cette même ville.

¹⁹ AD12 Saint Jean du Bruel 4E241-2 BMS 1779/1779 - 11/05/1779 - 31/12/1779 vue 8/31

²⁰ AD34 Montpellier Décès 5 MI 1/121 - 1843 vue 106/283

²¹ AD34 Montpellier Sainte-Anne.- Baptêmes, mariages (1783, 2 décembre-1792) 5 MI 1/18 - 1783-1792 vue 176/371

²² AD34 Montpellier Décès 5 MI 1/117 - 1827 vue 141/235

²³ AD34 Montpellier Mariages 5 MI 1/96 - 1808 vue 82/141

²⁴ AD34 Montpellier Naissances 5 MI 1/70 - 1814 vue 226/316

²⁵ AD34 Montpellier Naissances 5 MI 1/59 - 1809 - vue 105/291

²⁶ AD34 Montpellier Mariages 5 MI 1/100 - 1831 vue 19/149

²⁷ AD34 Montpellier Naissances (an XIII) 5 MI 1/49 - 1804-1805 vue 288/309

²⁸ ANOM: Algérie Constantine 1890 acte n°774

²⁹ ANOM: Algérie Constantine 1874 acte n°94

³⁰ AD34 Montpellier Naissances 5 MI 1/60 - 1811 vue 227/284

³¹ AD34 Montpellier Mariages 5 MI 1/101 - 1839 vue 177/187

³² AD34 Montpellier Naissances (an VI) 5 MI 1/33 - 1797-1798 vue 155/197

³³ AD34 Montpellier Décès 5 MI 1/131 - 1872 vue 103/358

³⁴ AD34 Montpellier Décès 5 MI 1/128 - 1865 vue 118/397

³⁵ AD34 Montpellier Naissances 5 MI 1/70 - 1817 (1er janvier-17 novembre) vue 31/252

³⁶ AD34 Montpellier Mariages 5 MI 1/100 - 1836 vue 153/185

³⁷ AD34 Saint Guilhem le Désert Naissances 5 MI 2/13 - 1803-1821 vue 248/38

³⁸ AD34 Montpellier Décès 5 MI 1/120 - 1840 vue 5/308

³⁹ AD34 Montpellier Décès 5 MI 58/62 - 1886 vue 69/377

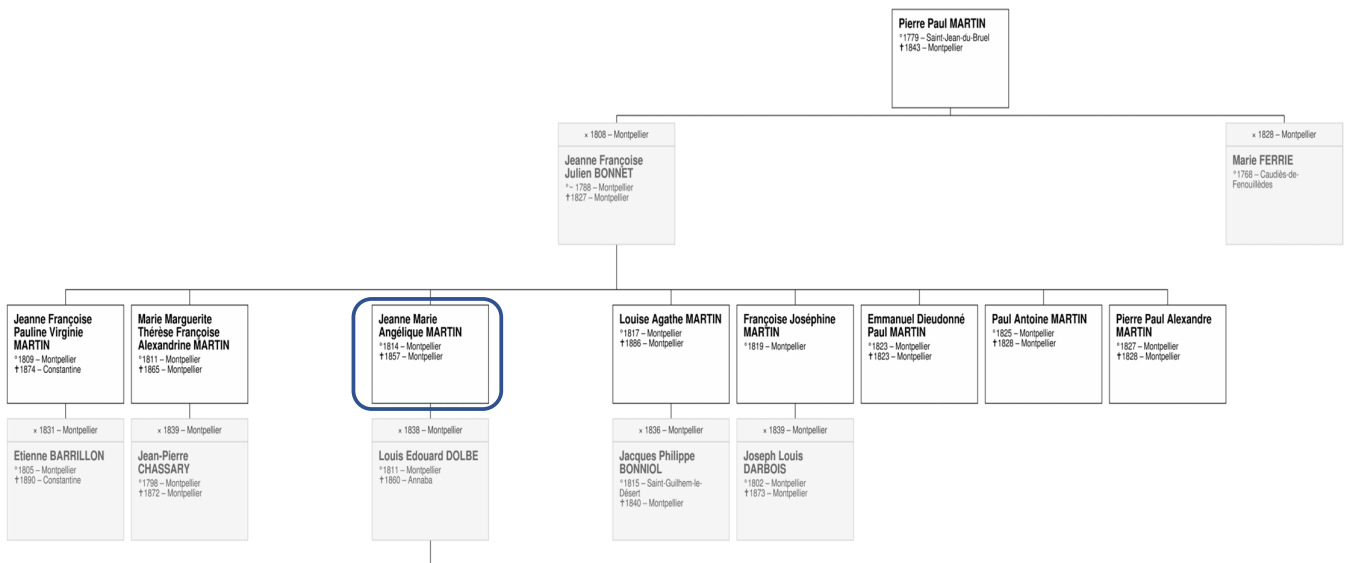
Françoise Joséphine : Elle naît le 1^{er} juillet 1819⁴⁰ à Montpellier et s'y marie le 3 juillet 1839⁴¹ avec Joseph Louis DARBOIS (1802⁴²-1873⁴³). Sa date de décès m'est inconnue, je ne l'ai pas trouvée.

Si toutes les filles ont vécu assez longtemps pour pouvoir se marier, ce n'est malheureusement pas le cas des garçons qui suivent :

Emmanuel Dieudonné Paul : Il naît le 2 janvier 1823⁴⁴ à Montpellier et décède à 8 jours le 10 janvier 1823⁴⁵.

Paul Antoine : Il naît le 19 février 1825⁴⁶ à Montpellier et décède le 15 novembre 1828⁴⁷ à l'âge de 3 ans.

Pierre Paul Alexandre : Il naît le 9 mars 1827⁴⁸ à Montpellier et décède à l'âge de 15 mois le 24 juin 1828⁴⁹.



Jeanne Françoise Julien BONNET, leur mère, décède à l'âge 38 ans le 19 août 1827⁵⁰, 5 mois après la naissance de Pierre Paul Alexandre. En contrôlant la « table des successions et absences » de l'année 1827⁵¹, je retrouve bien Jeanne BONNET pour qui il est indiqué « ses sept enfants » comme héritiers, ce qui correspond en effet au nombre d'enfants en vie au moment de son décès.

⁴⁰ AD34 Montpellier Naissances 5 MI 1/71 - 1819 vue 167/362

⁴¹ AD34 Montpellier Mariages 5 MI 1/101 - 1839 vue 96/187

⁴² AD34 Montpellier Naissances (an X) 5 MI 1/48 - 1801-1802 vue 126/341

⁴³ AD34 Montpellier Décès 5 MI 1/131 - 1873 vue 246/388

⁴⁴ AD34 Montpellier Naissances 5 MI 1/72 - 1823 vue 7/352

⁴⁵ AD34 Montpellier Naissances 5 MI 1/72 - 1823 vue 7/352

⁴⁶ AD34 Montpellier Naissances 5 MI 1/73 - 1825 vue 55/304

⁴⁷ AD34 Montpellier Décès 5 MI 1/117 - 1828 vue 182/233

⁴⁸ AD34 Montpellier Naissances 5 MI 1/74 - 1827 vue 68/369

⁴⁹ AD34 Montpellier Décès 5 MI 1/117 - 1828 vue 88/233

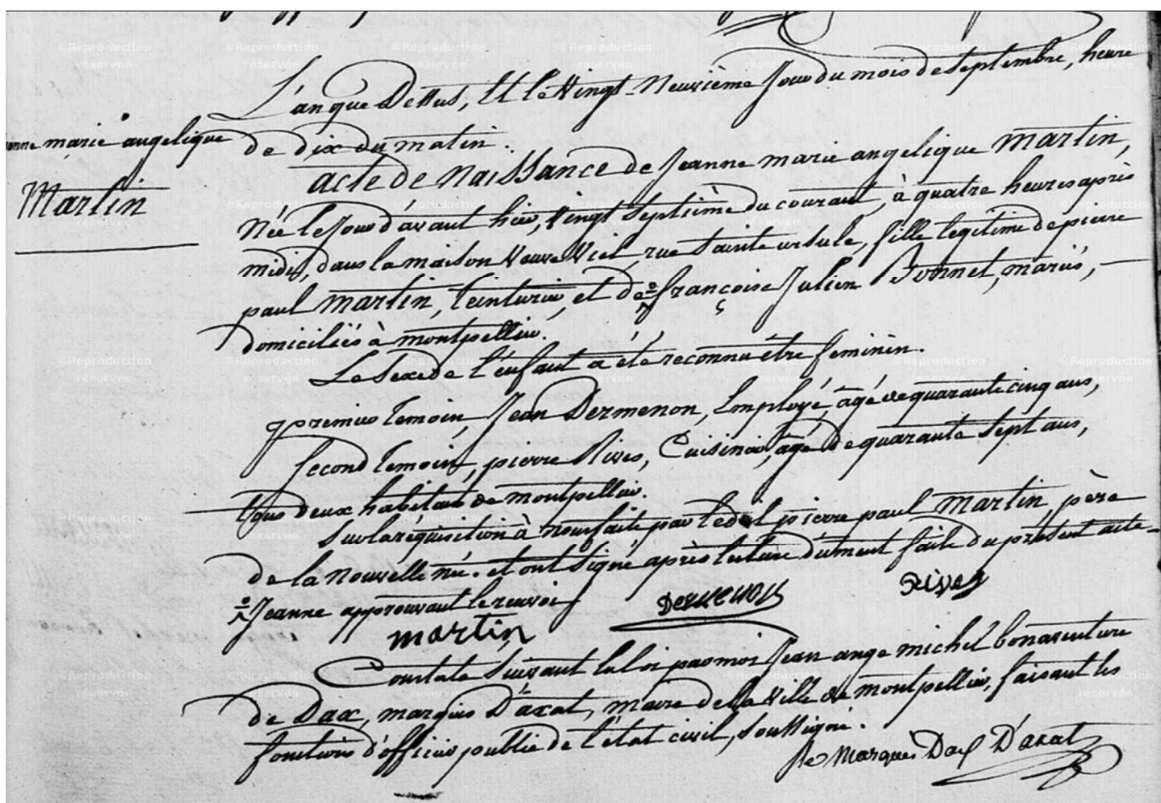
⁵⁰ AD34 Montpellier Décès 5 MI 1/117 - 1827 vue 141/235

⁵¹ AD34 Montpellier Table des Successions & Absences 1824-1827 3 Q 8723 vue 200/201

Pierre Paul MARTIN, veuf, se remarie avec Marie FERRIÉ (1768⁵² - ?) le 26 novembre 1828⁵³ à Montpellier. A ce second mariage, Pierre Paul a 49 ans et Marie FERRIÉ en a 60.

Les tables de successions et absences sont des documents provenant des archives de l'Enregistrement. Elles permettent de trouver les dates de déclaration de succession concernant chaque défunt et contiennent un certain nombre d'informations concernant les successions.

Acte de Naissance de Jeanne Marie Angélique MARTIN



Transcription :

L'an que dessus et le vingt-neuvième jour du mois de septembre, heure de dix du matin : acte de naissance de Jeanne Marie Angélique Martin, née le jour d'avant-hier, vingt septième du courant à quatre heures après midi, dans la maison Vauve Viel rue Sainte Ursule, fille légitime de Pierre Paul Martin, teinturier et de Françoise Julien Bonnet, mariés, domiciliés à Montpellier. Le sexe de l'enfant a été reconnu être féminin. Premier témoin, Jean Dernemon, employé âgé de quarante-cinq ans, second témoin, Pierre Rives, cuisinier âgé de quarante-sept ans, tous deux habitants de Montpellier. Sur la réquisition à nous faite par ledit Pierre Paul Martin, père de la nouvelle née et ont signé après lecture dument faite du présent acte. Jeanne approuvant le renvoi.

[signatures]

Constaté suivant la loi par moi Jean Ange Michel Bonaventure de Dax, marquis d'Axat, maire de la ville de Montpellier, faisant les fonctions d'officier public de l'état civil, soussigné

[signature]

⁵² AD66 Caudiès-de-Fenouillèdes Registres Paroissiaux BMS 1737-1770 9NUM2E697_698 vues 446-447/492

⁵³ AD34 Montpellier Mariages 5 MI 1/99 - 1828 vue 175/195

Louis DOLBE

Louis Edouard DOLBE est le fils de Bernard DOLBE et de Catherine Gervaise CHASSARY (que nous verrons plus en détail dans la partie dédiée aux parents).

Il naît sous le 1^{er} Empire de Napoléon Ier, le matin du 13 octobre 1811⁵⁴ à 9 heures, dans la commune de Montpellier, Grande rue (actuelle Grand Rue Jean Moulin) dans le sud de l'Écusson. Sa naissance est déclarée deux jours après par son père, accompagné de deux témoins : Pierre André DOLBE (le grand-père paternel de Louis) et Jacques CHASSARY (le grand-père maternel de Louis). À sa naissance, son père est âgé de 36 ans, il est marchand chapelier, sa mère est âgée de 23 ans ; Louis est le 3^{ème} enfant d'une fratrie de 5, dont ses frères et sœurs sont :

Magdelaine Irma. L'ainée. Elle est celle qui aura la vie la plus longue des cinq enfants. Elle naît le 28 mai 1808⁵⁵ à Montpellier et s'y marie le 24 avril 1827⁵⁶ avec Guillaume LAURENT (1802⁵⁷-1870⁵⁸). Elle y décède à l'âge de 83 ans, le 1^{er} août 1891⁵⁹.

Jacques Marie Anacréon : Il naît le 23 novembre 1809⁶⁰ à Montpellier. Il se marie à Marseille (13) le 05 avril 1834⁶¹ avec Marie Honorine Henriette LARGUIER (1813⁶²-1882⁶³). Il décède à Montpellier à l'âge de 37 ans, le 17 octobre 1847⁶⁴.

Pierre Marie Amédé : Il naît le 25 septembre 1813⁶⁵ à Montpellier où il décède à l'âge de 2 ans le 23 juin 1816⁶⁶.

Jacques François Henri : Le benjamin naît le 20 janvier 1816⁶⁷ à Montpellier où il décède à l'âge de 3 ans le 20 juillet 1819⁶⁸.

⁵⁴ AD34 Montpellier Naissances 5 MI 1/60 - 1811 vue 206/284

⁵⁵ AD34 Montpellier Naissances 5 MI 1/59 - 1808 vue 116/299

⁵⁶ AD34 Montpellier Mariages 5 MI 1/99 - 1827 vue 64/188

⁵⁷ AD34 Montpellier Naissances (an X) 5 MI 1/48 - 1801-1802 vue 324/341

⁵⁸ AD34 Montpellier Décès 5 MI 1/130 - 1870 vue 25/447

⁵⁹ AD34 Montpellier Décès 5 MI 58/65 - 1891 vue 191/392

⁶⁰ AD34 Montpellier Naissances 5 MI 1/59 - 1809 vue 253/291

⁶¹ AD13 Marseille 201 E 3183 - 1834/Avril vue 4/30

⁶² AD13 Marseille 201 E 2577 - 1813/Octobre vue 17-18/40

⁶³ AD34 Montpellier Décès 5 MI 58/60 - 1882 vue 93/358

⁶⁴ AD34 Montpellier Décès 5 MI 1/122 - 1847 vue 266/336

⁶⁵ AD34 Montpellier Naissances 5 MI 1/60 - 1813 vue 189/272

⁶⁶ AD34 Montpellier Décès 5 MI 1/117 - 1816 vue 102/276

⁶⁷ AD34 Montpellier Naissances 5 MI 1/70 - 1816 vue 22/318

⁶⁸ AD34 Montpellier Décès 5 MI 1/115 - 1819 vue 114/248

Acte de naissance de Louis Édouard

Louis Édouard Dolbe

L'an mil huit cent onze et le quinze jour du mois d'octobre, heure de une après-midi, acte de naissance de Louis Édouard Dolbe, né le jour d'avant-hier treizième du courant à neuf heure du matin dans la maison VIALLARD sise à la Grande rue, fils légitime du Sieur Bernard Dolbe marchand Chapelier et de dame Catherine Gervaise CHASSARY, mariés domiciliés à Montpellier. Le sexe de l'enfant a été reconnu être masculin. Premier témoin Pierre André Dolbe commis âgé de soixante-cinq ans aïeul paternel du nouveau-né. Second témoin Jacques CHASSARY, financier âgé de cinquante-trois ans son aïeul maternel, tous deux habitants Montpellier. Sur la réquisition à nous faite par le dit Bernard Dolbe père dudit enfant, ont signé après lecture dument faite du présent acte

B. Dolbe
Chassary
Coquet

Constaté suivant la loi par moi Jean Baptiste Dupuy, adjoint à la mairie faisant par délégation du maire les fonctions d'officier d'état civil soussigné

Transcription :

« L'an mil huit cent onze et le quinze jour du mois d'octobre, heure de une après-midi, acte de naissance de Louis Édouard DOLBE, né le jour d'avant-hier treizième du courant à neuf heure du matin dans la maison VIALLARD sise à la Grande rue, fils légitime du Sieur Bernard, marchand chapelier et de dame Catherine Gervaise CHASSARY, mariés domiciliés à Montpellier. Le sexe de l'enfant a été reconnu être masculin. Premier témoin Pierre André DOLBE commis âgé de soixante-cinq ans aïeul paternel du nouveau-né. Second témoin Jacques CHASSARY, financier âgé de cinquante-trois ans son aïeul maternel, tous deux habitants Montpellier. Sur la réquisition à nous faite par le dit Bernard DOLBE père dudit enfant, ont signé après lecture dument faite du présent acte

[signatures]

Constaté suivant la loi par moi Jean Baptiste Dupuy, adjoint à la mairie faisant par délégation du maire les fonctions d'officier d'état civil soussigné»

[signatures]

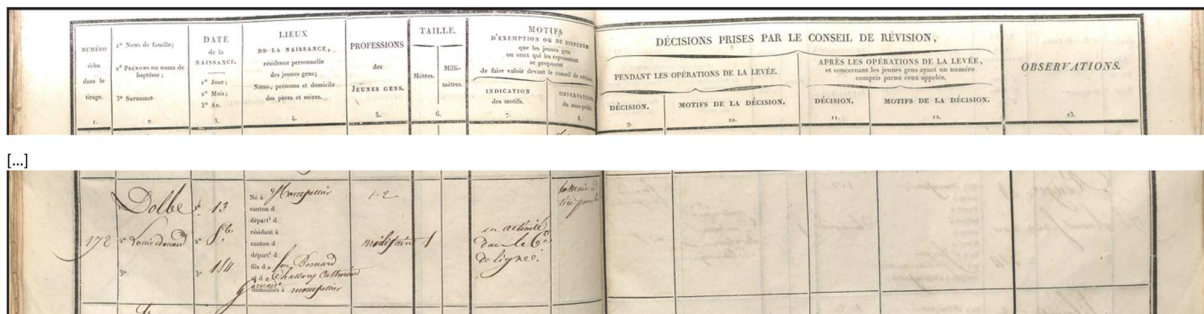


J'ai cherché d'autres naissances dans les tables décennales, jusqu'au décès du père de Louis en 1820⁶⁹, et n'en ai trouvé aucune autre, y compris parmi les enfants morts nés.

Louis, comme son frère aîné et tous les jeunes hommes au 19ème siècle, est soumis à la conscription militaire à ses 20 ans.

La loi Jourdan-Delbrel adoptée le 19 fructidor an VII (5 septembre 1798) institue la « conscription universelle et obligatoire » pour tous les hommes français âgés de 20 à 25 ans, c'est-à-dire le service militaire obligatoire, mais c'est le décret impérial du 8 nivôse AN XIII (29 décembre 1804) qui règlemente et prévoit la répartition du contingent jusqu'à la constitution des listes des conscrits. La répartition annuelle est fixée par le Gouvernement pour chaque département puis répartie par arrondissement et ensuite par canton. Chaque canton sait alors combien il doit fournir d'hommes et pour cela un tirage au sort est organisé.

Le tirage au sort de Louis⁷⁰ :



⁶⁹ AD34 Montpellier Décès 5 MI 1/115 - 1820 vue 91/299

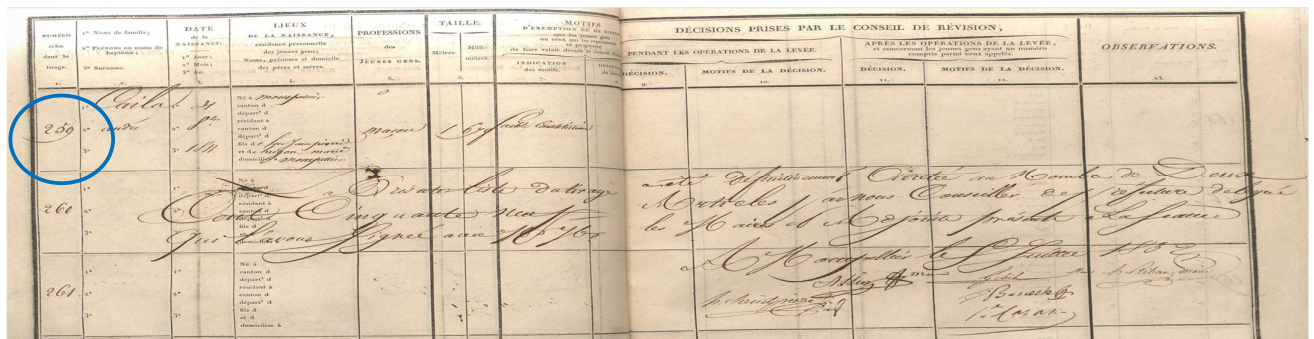
⁷⁰ AD34 Montpellier Liste des tirages au sort des jeunes gens de la classe 1831 - 1R 262

Transcription :

Numéro Échu Dans le Tirage	1° Nom de famille 2° Prénoms ou noms de baptême 3° Surnoms	Date de la Naissance 1° Jour 2° Mois 3° An	Lieux de la Naissance Résidence personnelles des jeunes gens ; Noms, prénoms et domicile des pères et mères	Professions des Jeunes gens	Taille Mètre / Millimètre	Motif d'exemption ou de dispenses	
						Indication	Observation
[...]							
172	Dolbe Louis Edouard	13 8bre* 1811	Né à Montpellier Fils de feu Bernard et de Chassary Catherine Gervaise Domiciliés à Montpellier	1.2 Modistaire	1 610	En activité dans le 6e de ligne	Le maire a tiré pour lui

(*octobre)

Les 1^{ère} et 2^{ème} sections du canton de Montpellier doivent fournir 259 hommes pour l'année 1831 (année des 20 ans de Louis). Le tirage s'arrête donc à ce numéro :



Transcription :

« La présente liste du tirage a été arrêtée au nombre de deux cents cinquante-neuf articles par nous conseiller des préfectures délégué qui l'avons signée avec M[essieu]r les Maires et adjoints présents à la séance »

Louis porte le numéro 172 que le maire a tiré pour lui. C'était en effet le maire qui tirait un numéro pour les personnes absentes au tirage. L'absence de Louis s'explique par la mention qu'il est déjà en activité dans le 6^e de ligne (régiment).

A-t-il devancé son appel ? S'est-il engagé ?

C'est ce que je tente de découvrir en consultant aux archives départementales les « États des jeunes gens qui désirent s'engager ou devancer l'appel en exécution de la circulaire du 19/03/1824⁷¹ » Malheureusement, je n'obtiens pas la réponse à cette question puisque Louis n'y figure pas.

Néanmoins, grâce à l'acte de mariage du 08 août 1838 entre Louis et Jeanne, je sais que Louis, à ce moment, est encore actif dans ce même régiment du 6^e de ligne et plus tard, dans une lettre qu'il écrit en 1857 (que je trouverai dans un dossier de concession), il y indique être un « ancien sous-officier de l'armée ».

Fort de ces éléments, je me lance dans la recherche de son dossier militaire, mais ne pouvant me rendre directement au Service Historique de la Défense (SHD) à Vincennes (94), je passe par l'intermédiaire du « Fil d'Ariane ».

Le « Fil d'Ariane » (en référence à la mythologie grecque et à Ariane, fille de Minos, qui offre à Thésée le fil salvateur pour ne pas se perdre dans le Labyrinthe, lorsqu'il part vaincre le Minotaure) est une association d'entraide généalogique entièrement bénévole dont les membres aident les demandeurs dans leurs recherches.

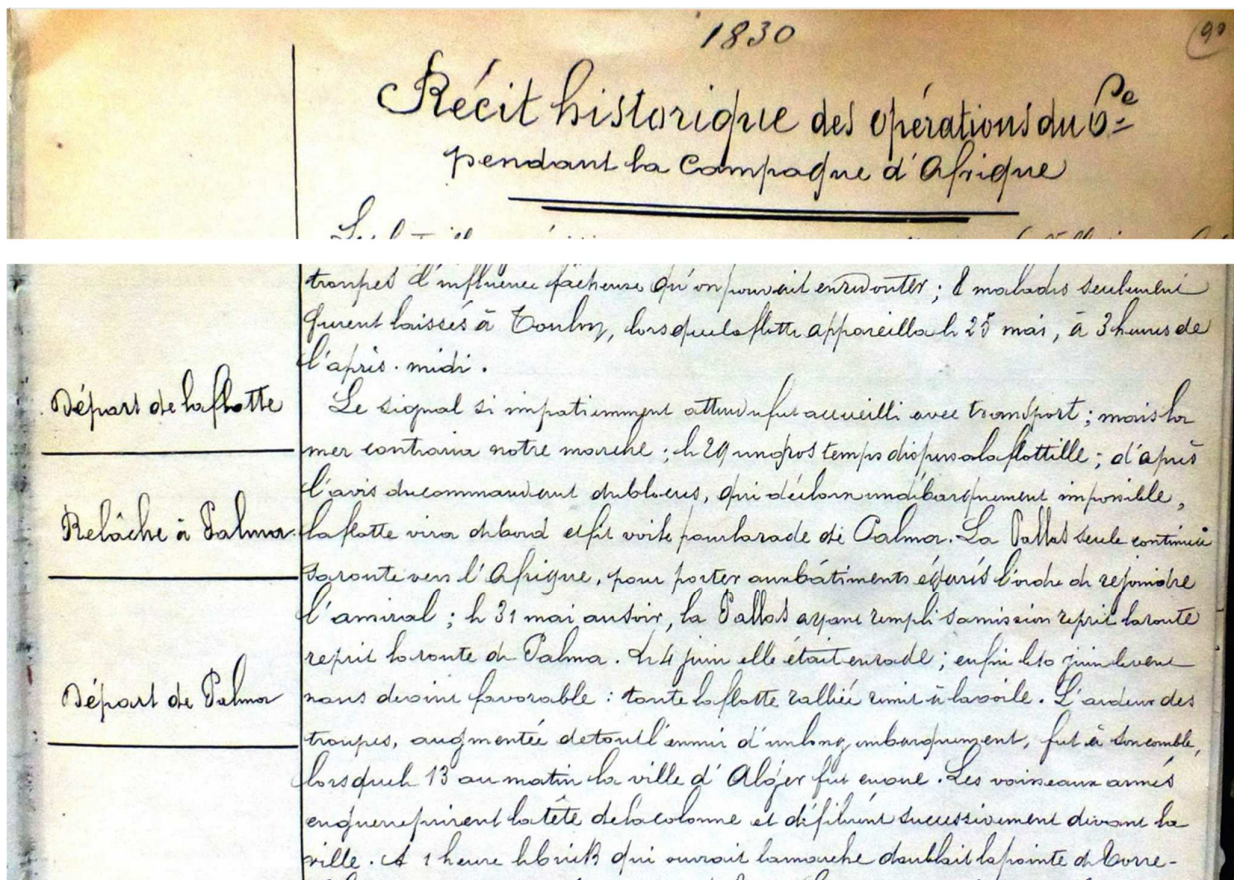
La bénévole qui m'aide dans cette démarche m'explique qu'en l'absence d'une date certaine d'incorporation il faut consulter plusieurs registres de contrôle pour trouver ladite date d'incorporation et que ce n'est pas chose aisée. Et effectivement, après un temps de recherche elle m'indique ne pas avoir trouvé de dossier individuel pour Louis, mais elle me fait tout de même parvenir environ 200 pages du Journal du Régiment du 6^e de ligne pour une période de 1820 à 1840⁷² couvrant la période d'activité militaire de Louis.

Je lis alors dans ce journal que le 6^e de ligne a participé dès le début à la colonisation de l'Algérie. Ce régiment était des premiers combats dès 1830. J'y trouve le récit chronologique depuis l'appareillage de la flotte alors stationnée à Toulon le 25 mai 1830, quelques récits de batailles, notamment celle de Staoueli le 19 juin 1830 jusqu'à la capitulation d'Alger le 05 juillet 1830.

⁷¹ AD34 Montpellier - Préparation militaire et recrutement de l'armée - 1800-1940 - 1 R 762

⁷² SHD GR 4M 6

Extrait :



Transcription :

1830

Récit Historique des opérations du 6e pendant la campagne d'Afrique

[...]; 8 malades seulement furent laissés à Toulon, lorsque la flotte appareilla le 25 mai, à 3 heures de l'après-midi. Le signal si impatiemment attendu fut accueilli avec transport ; mais la mer contraria notre marche ; le 29 un gros temps dispersa la flottille ; d'après l'avis du commandement du blocus qui déclara un débarquement impossible, la flotte vira de bord et fit voile pour la rade de Palma. La Pallas seule continue sa route vers l'Afrique pour porter aux bâtiments égarés l'ordre de rejoindre l'amiral ; le 31 mai au soir, la Pallas ayant rempli sa mission reprit la route de Palma. le 4 juin elle était en rade ; enfin le 10 juin le vent nous devient favorable : toute la flotte ralliée remit à la voile. L'ardeur des troupes, augmentée de tout l'ennui d'un long embarquement, fut à son comble, lorsque le 13 au matin la ville d'Alger fut en vue. Les vaisseaux armés en guerre prirent la tête de la colonne et défilèrent successivement devant la ville. [...]

Ce journal décrit non seulement quelques grandes batailles ou guerres auxquelles la France a participé avec ce régiment et qui font notre Histoire aujourd'hui, mais il décrit également les récits quotidiens de ce régiment ; les déplacements d'une garnison à une autre en précisant les villes, les étapes, les interventions effectuées dans les villes, les promotions et les distinctions des officiers...

Comme le précise le site Mémoire des Hommes au sujet des journaux de régiments : « *Les mentions nominatives restent, dans bien des cas, réduites aux seuls officiers* » et en effet, dans l'ensemble des noms que je peux lire dans ces pages, cela concerne principalement les officiers, et parmi les sous-officiers parfois nommés, je ne retrouve pas Louis. Le chapitre militaire concernant Louis s'arrête donc sur ces interrogations :

- « Louis était-il déjà engagé lors de cette campagne de colonisation de l'Algérie ? »
- « Était-il sur l'un de ces vaisseaux qui a traversé la Méditerranée ? »
- « Est-ce là qu'il aurait eu son « premier contact » avec l'Algérie ? » (Nous verrons plus tard qu'il aura l'occasion d'y aller comme civil).

Ne connaissant pas sa date d'incorporation et n'ayant ni son dossier individuel ni information sur la composition du contingent ayant participé à cette campagne, je n'aurais pas la réponse à ces interrogations.

La vie commune

Je retrouve mon couple en 1838, année de leur mariage.

Nous avons appris dans nos cours d'histoire du droit des familles avec M. WENZEL que le Languedoc est une région traditionnellement issue du droit écrit (romain) en opposition aux régions plus au nord qui sont issues de droits coutumiers.

Le droit écrit est, au sens strict, un terme désignant le régime juridique de certains pays du Royaume de France d'avant la Révolution française, qui se trouvaient au sud d'une ligne qui reliait La Rochelle à Genève et qui appliquaient le droit commun à titre principal, fortement inspiré du droit romain. On oppose cette notion à celle de droit coutumier, qui désignait le régime dans la moitié nord de la France selon lequel la coutume très variable, inspirée des coutumes germaniques, dominait et le droit commun ne s'appliquait qu'à titre subsidiaire pour combler le silence des coutumes.⁷³



Aussi, bien que non mentionné dans l'acte de mariage, il est fort probable que Louis et Jeanne ont passé un contrat de mariage devant notaire. Je décide alors de vérifier cela en me rendant dans les tables de contrats de mariage du bureau d'enregistrement de Montpellier qui sont disponibles sur le site des AD34.

Les tables de contrats de mariages sont des registres alphabétiques produits par l'administration de l'enregistrement et permet de savoir s'il existe un contrat entre les époux.

Sachant que le mariage a lieu le 8 août 1838, je consulte la table contenant cette même année sur une courte période antérieure au mariage et effectivement, j'y retrouve mon couple.

⁷³ Source : https://fr.wikipedia.org/wiki/Droit_écrit —

3 Q 8667 1837-1841 1837-1841

62 / 185

TABLE des Contrats de mariage. [1^{re} partie, n° 49.] 63

Nota: Les Contrats de mariage seront relevés sous les noms des deux époux alphabétiquement, et séparément.

NOM	PRÉNOM	PROFESSION	DEMEURE	NOM DE L'AUTRE ÉPOUSE	VALEUR DE SES BIENS MOBILIERS	NATURE et SITUATION DES BIENS IMMOBILIERS	VALEUR des IMMOBILISÉS	INDICATION des CONTRATS de mariage	DATE des CONTRATS de mariage	NOMS des NOTAIRES de l'ENREGISTREMENT	DATE de l'ENREGISTREMENT	OBSERVATIONS
Desmoulin	Jeanne		Montpellier	Prayon	2500	2 vignes à Carant		Anduze 11 juil 1838	11 juil 1838	Anduze	11 juil 1838	
Doy	Joseph		Montpellier	Chambaud				Anduze 11 juil 1838	11 juil 1838	Anduze	11 juil 1838	
Durand	Joseph		Montpellier	Seloul	2500			Anduze 11 juil 1838	11 juil 1838	Anduze	11 juil 1838	
Dumas	Jeanne		Montpellier	Latier				Anduze 11 juil 1838	11 juil 1838	Anduze	11 juil 1838	
Dolbe	Louis	Tailleur	Montpellier	Chassary				Anduze 11 juil 1838	11 juil 1838	Anduze	11 juil 1838	

Transcription :

Table des contrats de mariage

Nom	Prénom	Profession	Demeure	Nom de l'autre épouse	[...]	Dates des contrats de mariages	Nom des Notaires	Date de l'enregistrement
[...]	[...]	[...]	[...]	[...]	[...]	[...]	[...]	[...]
Dolbe	Louis Édouard	Tailleur d'habits	Montpellier	Chassary	'	11/07/1838	Anduze	16/07/1838

Au passage je note une erreur sur la table, le nom de l'épouse est indiquée être CHASSARY et non MARTIN (CHASSARY étant le nom de la mère de Louis).

Jeanne et Louis se sont rendus le 11 juillet 1838⁷⁴ à l'étude de Me Isidore ANDUZE pour y passer un contrat de mariage⁷⁵ via lequel ils entendent se marier sous le régime matrimonial dit « dotal ».

En 1838, le code civil de 1804 est en vigueur et dans son livre III, Titre V, Chapitre III relatif au régime dotal, celui-ci dispose alors en son article 1549 : « Le mari seul a l'administration des biens dotaux pendant le mariage. Il a seul le droit d'en poursuivre les débiteurs et détenteurs, d'en percevoir les fruits et les intérêts, et de recevoir le remboursement des capitaux. Cependant il peut être convenu, par le contrat de mariage, que la femme touchera annuellement, sur ses seules quittances, une partie de ses revenus pour son entretien et ses besoins personnels »⁷⁶.

Dans les faits cela veut dire que Jeanne apporte sa dot, qu'elle en est propriétaire, mais c'est Louis qui en a la gestion, l'usufruit et en perçoit les intérêts.

Extraits du contrat de mariage :

⁷⁴ AD34 Montpellier Tables de mariages 3Q 8667 1837-1841 vue 62/185

⁷⁵ AD34 Montpellier Notaires 2E 55 396 - 1838 acte 376

⁷⁶ Source : Législation, Musée Criminocorpus publié le 25 juin 2014, <https://criminocorpus.org/fr/reperes/legislation/civil/iii/v/iii/> (consulté le 3 avril 2022) (Texte source : Code civil des Français, édition originale et seule officielle, à Paris, de l'imprimerie de la République, An XII, 1804).

- Article second (La dot, 1ere partie)

Article second. = Ladite D^elle Martin future épouse se constitue en dot de son chef comme l'ayant gagnée par son travail et ses économies la somme de trois cents francs en la valeur de bijoux et dorures qu'elle a devers elle, tous lesquels objets le futur époux déclare avoir vu, examiné et tient pour reçus, le mariage s'accomplissant.

Transcription :

Article second : ladite d[emois]elle MARTIN, future épouse se constitue en dot de son chef comme l'ayant gagnée par son travail et ses économies la somme de trois cents francs en la valeur de bijoux et dorures qu'elle a devers elle, tous lesquels objets le futur époux déclare avoir vu, examiné et tient pour reçus, le mariage s'accomplissant.

- Article trois (La dot, 2e partie)

Article trois. = En faveur de ce mariage, ledit S^r Pierre Paul Martin, père et constitué en dot, en avancement d'honneur, à ladite D^elle Jeanne Thérèse Angèle Martin, sa fille, future épouse, sous la réserve du droit de retour en cas de prédécès de ladite fille sans enfants et de ce cas sans postérité, la somme de Quatorze cents francs, dont Deux cents francs en la valeur de quelques bijoux et dorures qu'il a achetées et remis et que le futur tient pour reçus, et Douze cents francs en espèces mit alligues à compte desquels six cents francs ont été comptés et délivrés aujourd'hui par ledit S^r Martin au dit S^r Dolbe, futur époux, à sa satisfaction, ainsi qu'il le déclare. — Quant aux six cents francs restants, ledit S^r Martin s'oblige à les payer au dit S^r Dolbe dans un an à compter d'aujourd'hui avec l'intérêt légal payable à la fin de l'année; mais à cette époque ledit S^r Martin pourra eniger auparavant que ledit S^r Dolbe justifie de la possession d'un immeuble de bonne éviction d'une valeur au moins de six cents francs,

pour garantir le remboursement de cette somme en faveur de ladite épouse ou de qui de droit; étant expressément convenu que la présente donation est faite sous la foi de l'exécution entière de l'acte passé aujourd'hui entre ledit S^r Martin père et ladite D^elle Jeanne Thérèse Angèle Martin, sa fille, future épouse, devant M^e Andure l'un des notaires soussignés et son Collègue et qui sera présente à la formalité de l'enregistrement en même temps que les présents, et auquel le futur époux déclare avoir une parfaite connaissance; en sorte que si la future ou les siens voulaient attaquer ledit acte, la présente donation deviendrait par ce seul fait nulle, révoquée et comme non avenue, et les futurs époux et les leurs ne seraient admissibles dans leur attaque que moyennant le remboursement préalable du montant de la présente donation.

Transcription :

Article trois: en faveur de ce mariage, le dit S[ieu]r Pierre Paul MARTIN donne et constitue en dot en avancement d'hoirie, à la dite d[emois]elle Jeanne Thérèse Angèle MARTIN, sa fille, future épouse, sous la réserve du droit de retour en cas de prédécès de la dite fille sans enfants et de ceux-ci sans postérité, la somme de quatorze cents francs dont deux cents francs en la valeur de quelques bijoux et dorures qu'il a achetés et remis et que le futur tient pour reçus, et douze cents francs en espèces métalliques à compte desquels six cents francs ont été comptés et délivré ce aujourd'hui par le dit S[ieu]r MARTIN au dit S[ieu]r DOLBE, futur époux, à sa satisfaction, ainsi qu'il le déclare.

Quant aux six cent francs restants ledis S[ieu]r MARTIN s'oblige à les payer audis S[ieur] DOLBE dans un an à compter d'aujourd'hui avec l'intérêt légal payable à la fin de l'année : mais à cette époque ledis S[ieur] MARTIN pourra exiger auparavant que ledis S[ieur] DOLBE justifie de la possession d'un immeuble de bonne éviction d'une valeur au moins de six cents francs pour garantir le remboursement de cette somme en faveur de la dite épouse ou de qui de droit: étant expressément convenu que la présente donation est faite sous la foi de l'exécution entière de l'acte passé ce aujourd'hui entre ledis S[ieu]r MARTIN père de la dite d[emois]elle Jeanne Thérèse Angèle MARTIN, sa fille, future épouse, devant Me ANDUZE l'un des notaires soussignés et son collègue et qui sera présenté à la formalité de l'enregistrement en même temps que les présentes, et duquel le futur époux déclare avoir une parfaite connaissance, en sorte que si la future ou les siens voulais attaquer le dit acte, la présente donation deviendra par ce seul fait nulle, révoquée et comme non avenue, et les futurs époux et les leurs ne seraient admissibles dans leur attaque que moyennant le remboursement préalable de la présente donation.[...]

Pierre Paul MARTIN donne et constitue en dot en « avancement d'hoirie⁷⁷» à sa fille Jeanne Marie la somme de 1.400,00 francs. J'ai consulté par ailleurs dans les registres des notaires les contrats des mariages de toutes les filles de Pierre Paul et les 5 filles sont toutes dotées à même hauteur par leur père. Seule l'aînée a une dot plus importante, car son oncle maternel la dote de 3.000,00 FRF supplémentaires pour lui « témoigner son affection » :

	Constitution personnelle	Constitution par Pierre Paul	Autre constitution	Total de la dot
Jeanne Françoise Pauline Virginie ⁷⁸	400,00 francs (dont 100 francs reçus de sa mère)	1.400,00 francs	3.000,00 francs	4.800,00 francs
Marie Marguerite Thérèse Françoise Alexandrine ⁷⁹	300 francs	1.400,00 francs	-	1.700,00 francs
Jeanne Marie Angélique⁸⁰	300 francs	1.400,00 francs	-	1.700,00 francs
Louise Agathe ⁸¹	300 francs	1.400,00 francs	-	1.700,00 francs
Françoise Joséphine ⁸²	300 francs	1.400,00 francs	-	1.700,00 francs

⁷⁷ La « donation en avancement d'hoirie » est une avance sur héritage, qui anticipe la part successorale de l'héritier, on parle désormais de « donation en avance sur héritage » depuis la loi n° 2006-728 du 23 juin 2006. Source : [Donation avance d'hoirie | Avocats Droit Succession \(avocat-droit-succession-cahen.fr\)](#) (consulté le 17/04/2022)

⁷⁸ AD34 Montpellier Notaires 2 E 55/376 - 1810-1838 acte 39

⁷⁹ AD34 Montpellier Notaires 2 E 55/398 - 1839, 2 juillet-1839, 31 décembre acte 837

⁸⁰ AD34 Montpellier Notaires 2 E 55 396 - 1838 acte 376

⁸¹ AD34 Montpellier Notaires 2 E 55/387 - 1836, 4 juillet-1836, 30 décembre acte 417

⁸² AD34 Montpellier Notaires 2 E 55/397 - 1839, 1er janvier-1839, 28 juin acte 392

Quel montant cela représente-t'il pour les MARTIN ? La constitution de la dot de Jeanne Marie (comme pour ses sœurs) est-elle un effort financier pour la famille ?

Sans avoir l'ensemble des éléments financiers de la famille tels que les revenus, le patrimoine détenu, il est hasardeux de répondre à cette interrogation, tout comme il serait périlleux voire impossible de convertir cette somme en euros. Néanmoins, pour avoir un aperçu de ce que cette dot/somme peut représenter, il me semble intéressant de la rapporter au coût de la vie au XIXe siècle, aux conditions de travail, aux salaires et à des prix du quotidien.

Le site [histoiredumonde.net](https://www.histoiredumonde.net)⁸³ décrit les classes sociales du XIXe siècle ainsi :

- La Bourgeoisie (classe à qui la noblesse a laissé place après la Révolution française) :
 - o La haute bourgeoisie (banquiers, puissantes familles industrielles, des patrons que la révolution industrielle a enrichis davantage et qui privilégiaient le plus le libéralisme)
 - o La moyenne bourgeoisie (essentiellement des médecins, des avocats et des jeunes personnes travaillant dans la littérature)
 - o La petite bourgeoisie (certains commerçants pour qui les affaires marchaient bien)
- Le Prolétariat ou classe ouvrière (classe recouvrant la majorité de la population salariée ou au chômage)
 - o Les ouvriers en usines, du bâtiment, dans les mines...

Nous avons vu dans l'article deux du contrat de mariage que Jeanne se constitue elle-même une partie de sa dot (et c'est le cas pour toutes les sœurs également) et nous savons que son père est teinturier (travail qui consiste à teindre des étoffes de laine, de coton ou de soie), je ne catégoriserais donc pas la famille MARTIN dans les moyenne et haute bourgeoisies. Mais, nous ne pouvons pas pour autant la catégoriser plus dans une classe qu'une autre entre milieu ouvrier ou petite bourgeoisie, bien qu'en comparant avec le salaire moyen d'un ouvrier, ces constitutions de dots, pour un ouvrier, me semblent difficiles.

Au XIXe siècle la durée de travail s'établit en moyenne entre 12 et 15 heures par jour, à raison de six jours par semaine et l'année de travail oscille entre 280 et 290 jours travaillés⁸⁴ (ce n'est que le décret du 9 septembre 1848 qui fixera la durée hebdomadaire à 84h).

⁸³ <https://www.histoiredumonde.net/Les-classes-sociales-au-XIXeme-siecle.html> consulté le 17/04/2022

⁸⁴ Didier TERRIER : Le temps de travail industriel au XIXe siècle, une évolution chaotique. Source : [Encyclopédie d'Histoire Numérique de l'Europe. Sorbonne Université](#) (consulté le 17/04/2022)

Sur la base de ces éléments et en considérant un salaire journalier moyen de 1,79 FRF pour un ouvrier industriel du Languedoc (période 1839 – 1845)⁸⁵, le salaire annuel de cet ouvrier serait d'environ 520 francs (le revenu d'une cellule familiale serait à compléter avec le salaire de la femme et celui des enfants).

Je suis allé ensuite aux archives consulter les registres mercuriales⁸⁶ contenant les relevés des prix de la 2^e quinzaine du mois de juillet 1838 (mois du contrat de mariage) pour la commune de Montpellier⁸⁷ et j'ai pris en référence des produits que l'on trouvait à la fois en 1838 et qu'on trouve encore en 2022 :

En résumé au XIXe siècle :

Salaire journalier d'un ouvrier masculin du Languedoc (1839-1845)	1,79 FRF
Durée hebdomadaire du travail	84h
Nombre moyen de jours de travail / an	290
Salaire moyen annuel de ce même ouvrier	520 FRF

Moyenne des prix constatés sur les marchés de Montpellier les mercredis 18 et 25 juillet 1838⁸⁸ :

1 kg de pommes de terre	0,105* FRF
1 kg de pain blanc	0,37 FRF
1 kg de farine	0,365* FRF
1 kg de viande de bœuf	0,86 FRF
1 kg de viande de veau	1,40 FRF

**Ces prix ont été exprimés en quintal métrique (100 kg) et convertis ici au kilogramme*

Les bans du mariage sont publiés et affichés devant la porte principale de l'Hôtel de ville de Montpellier les 22 et 29 juillet 1838⁸⁹. Le mariage est ensuite célébré le 08 août 1838⁹⁰ à la mairie où Louis et Jeanne passent devant monsieur le maire à 14 heures. Sont, entre autres, présents au mariage, la mère de Louis (Catherine Gervaise CHASSARY) et le père de Jeanne (Pierre Paul MARTIN). Les témoins sont Pierre CHASSARY (l'oncle maternel de Louis), Anacréon DOLBE (le frère de Louis), Guillaume LAURENT (le beau-frère de Louis, mari de sa sœur) et Philippe BONIOL (beau-frère de Jeanne).

⁸⁵ Les disparités de salaires en France au XIXe siècle Jean-Marie Chanut, Jean Heffer, Jacques Mairese, Gilles Postel-Vinay: Salaires masculins industriels, par région : https://www.persee.fr/doc/hism_0982-1783_1995_num_10_3_1562 (consulté le 17/04/2022)

⁸⁶ Les registres mercuriales renferment les états des quantités et prix moyens des grains et denrées vendus sur les divers marchés d'une commune.

⁸⁷ AD34 Montpellier Mercuriales générales 6M 1327

⁸⁸ AD34 Montpellier Mercuriales générales 6M 1327

⁸⁹ AD34 Montpellier Publications de mariage 5 MI 58/27 - 1838 vues 68 et 69/119

⁹⁰ AD34 Montpellier Mariages 5 MI 1/101 - 1838 vue 95/160

N° 172
 Million
 Louis Edouard
 Dolbe
 &
 Jeanne Marie
 Angélique
 Martin
 Minn
 1^{er} novembre

L'an mil huit cent trente huit et le huit aout à deux heures, après midi, dans l'hôtel de ville de Montpellier.
 Acte de mariage de sieur Louis Edouard Dolbe, tailleur d'habits et soldat au sixième régiment de ligne, âgé de vingt six ans, né à Montpellier, le trois octobre, mil huit cent onze, & domicilié, fils majeur et légitime de feu sieur Bernard Dolbe, ancien Chapelier, décédé en cette ville, et de dame Catherine Gervais Chassary, survivante, domiciliée pareillement à Montpellier, et de demoiselle Jeanne Marie Angélique Martin, sans profession, âgée de vingt trois ans née aussi à Montpellier le vingt sept septembre, mil huit cent quatorze & domiciliée, fille majeure et légitime de sieur Pierre Paul Martin, teinturier domicilié de même en cette ville, et de feu dame Anne Françoise Julien Bonnet, décédée à Montpellier. des actes préliminaires sont : 1^o la duly publications du présent mariage dûment faites et affichées, sans opposition, devant la porte principale de l'hôtel de ville le dimanche vingt deux et vingt neuf juillet dernier. 2^o Le acte de Noces de l'époux aux époques sus-mentionnées. 3^o L'autorisation accordée à l'épouse, pour se marier, par monsieur le Maréchal de Camps, Commandant la subdivision de l'arrondissement, en date du quatre aout mil huit cent trente huit. 4^o Le consentement donné au dit Epoux, par sa mère en présence son père étant décédé le quatre mai mil huit cent vingt ainsi qu'il est prouvé par l'acte de décès ci-annexé. 5^o Le consentement donné à l'épouse, par son père, en présence. Sa mère étant décédée, appert l'acte de décès annexé au dossier aout mil huit cent vingt sept. Le tout lequel, et actes conformes à la loi, et a été donné lecture ainsi que du Chapitre III du titre du Code Civil intitulé du mariage. Le dit Epoux présents ont déclaré prendre en mariage la demoiselle Jeanne Marie Angélique Martin, l'autre sieur Louis Edouard Dolbe, en présence de sieur Pierre Chassary, commis, âgé de quarante ans, oncle maternel du futur époux, de sieur Guillaume Laureret, tailleur d'habits, âgé de trente six ans, beau-père de l'époux, et sieur Anacréon Dolbe, imprimeur, âgé de vingt deux ans, père du dit Epoux, et de sieur Philippe Bonnet, ferronnier, âgé de vingt quatre ans, beau-père de la future épouse, tous quatre domiciliés à Montpellier après quoi monsieur Alexandre Bonnet, Chef, Chevalier de la légion d'honneur adjoint à la mairie, présent, par délégation du maire, se fonctionnaire d'office public de l'Etat Civil avons prononcé publiquement qu'en vertu de la loi, le dit Epoux ont mis en mariage et ont la future épouse, la mère de l'époux, le père de l'épouse, et la future épouse ont signé avec nous. Lecture du présent acte ayant été préalablement et publiquement faite dans l'hôtel de la mairie.

Jeanne Marie Angélique Martin
 Marie Dolbe
 Chassary
 Laureret
 Anacréon Dolbe
 Bonnet
 Bonnet

Transcription :

« L'an mil huit cent trente-huit et le huit aout à deux heures, après-midi, dans l'hôtel de ville de Montpellier, Acte de mariage de Sieur Louis Édouard Dolbe, tailleur d'habits et soldat au sixième régiment de ligne, âgé de 26 ans, né à Montpellier, le treize octobre mil huit cent onze y domicilié, fils majeur et légitime de feu sur Bernard Dolbe, ancien chapelier décédé en cette ville et de dame Catherine Gervaise Chassary, survivante, domiciliée pareillement à Montpellier, et de demoiselle Jeanne Marie Angélique Martin, sans profession, âgée de vingt-trois ans née aussi, à Montpellier le vingt-sept septembre mil huit cent quatorze y domiciliée, fille majeur et légitime de sieur Pierre Paul Martin, teinturier domicilié de même en cette ville, et de feu dame Jeanne Françoise Julien Bonnet, décédée à Montpellier. Les actes préliminaires sont 1° les deux publications du présent mariage dûment faites et assurées sans opposition devant la porte principale de l'hôtel de ville les dimanches vingt-deux et vingt-neuf juillet expiré. 2° les deux actes de naissance des époux aux époques sus énoncées. 3° l'autorisation accordée à l'époux, pour se marier, par Monsieur le Maréchal de camp commandant la subdivision de l'Hérault, en date du quatre août mil huit cent trente-huit. 4° le consentement donné au dit époux par sa mère ici présente, son père étant décédé le quatre mai mil huit cent vingt ainsi qu'il est prouvé par l'acte de décès ci-annexé. 5° le consentement donné à l'épouse par son père ici présent, sa mère étant décédé en date du dix-neuf août mil huit cent vingt-sept. De tous lesquels actes conforme à la loi, il a été donné lecture ainsi que du chapitre six du titre du Code civil intitulé du mariage. Les dits époux présents ont déclaré prendre en mariage la demoiselle Jeanne Marie Angélique Martin, l'autre sieur Louis Édouard Dolbe, en présence de sieur Pierre Chassary, commis, âgé de quarante ans oncle maternel du futur époux, du sieur Guillaume Laurent, tailleur d'habits, âgé de trente-six ans, beau-frère de l'époux, de sieur Anacréon DOLBE imprimeur âgé de vingt-neuf ans, frère du dit époux, et de sieur Philippe Boniol, perruquier âgé de vingt-quatre ans beau-frère de la future épouse, tous quatre domiciliés à Montpellier après quoi, nous Alexandre Ronne Rey, chevalier de la légion d'honneur adjoint à la mairie faisant par délégation du maire les fonctions d'officier public de l'État civil avons prononcé publiquement qu'au nom de la loi les dits époux sont unis en mariage, et ont, les époux, la mère de l'époux, le père de l'épouse et les quatre témoins signé, avec nous . Lecture du présent acte ayant été préalablement et publiquement faite dans l'hôtel de la mairie.

[signatures]

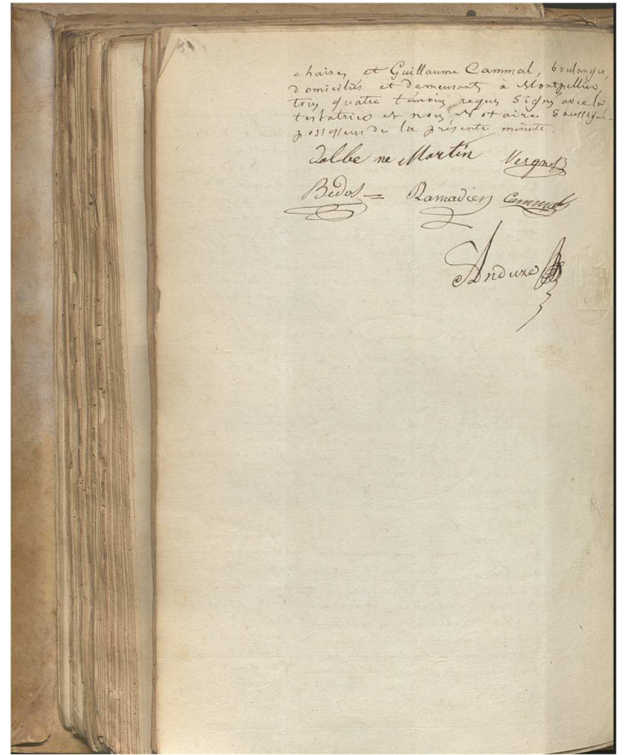
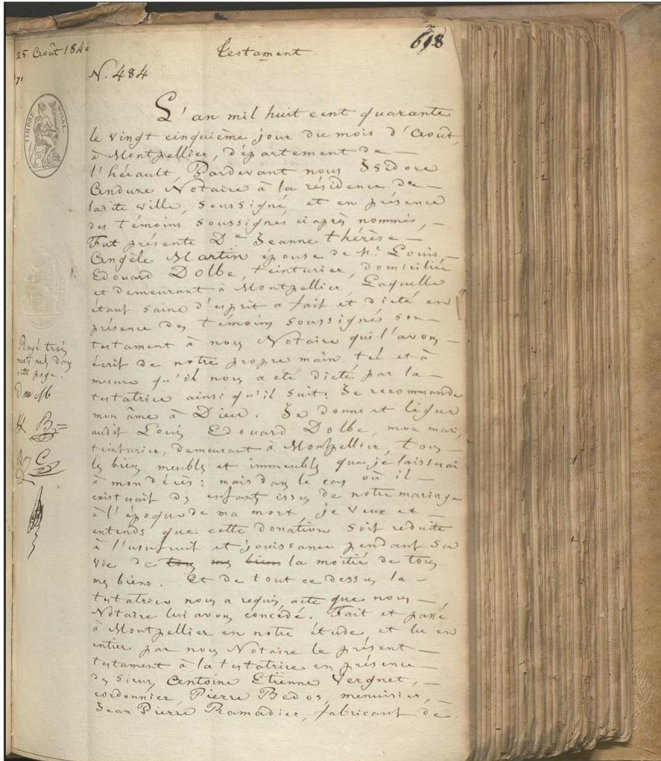
De la même façon que j'ai compulsé les tables de mariage au bureau d'enregistrement de Montpellier, je compulse cette fois-ci les tables des testaments et donations⁹¹ (sur le même principe que pour les contrats de mariages, les testaments et donations sont enregistrés par l'administration), ce qui me permet de voir que 2 ans après son mariage, le 25 août 1840, Jeanne, fait un testament⁹², en la même étude que celle où elle a passé son contrat de mariage avec Louis.

Ce testament ne m'apprend rien quant au patrimoine que peut éventuellement détenir mon couple. Il est uniquement en prévision de.

⁹¹ AD34 Montpellier Table des Testaments, Donations et dispositions éventuelles 3 Q 8685 - 1836-1843 vue 133/198

⁹² AD34 Montpellier Notaire 2 E 55/401 acte n°618

Testament de Jeanne Angélique MARTIN



Transcription :

« L'an mil huit cent quarante le vingt cinquième jour du mois d'août, à Montpellier, département de l'Hérault, par devant nous Isidore Anduze notaire à la résidence de ladite ville, soussigné et en présence des témoins soussignés ci-après nommés, fut présente D[am]e Jeanne Thérèse Angèle Martin épouse de M[onsieu]r Louis Édouard DOLBE, teinturier, domiciliée et demeurant à Montpellier, laquelle est saine d'esprit, a fait et dicté en présence de témoins soussignés son testament à nous notaire qui l'avons écrit de notre propre main tel et à mesure qui nous a été dicté par la testatrice ainsi qu'il suit : je recommande mon âme à Dieu. Je donne et lègue audit Louis Édouard DOLBE, mon mari, teinturier, demeurant à Montpellier, tous les biens meubles et immeubles que je laisserai à mon décès : mais dans le cas où il existerait des enfants issus de notre mariage à l'époque de ma mort, je veux et entends que cette donation soit réduit à l'usufruit et jouissance pendant sa vie de tous mes biens la moitié de tous mes biens. Et de tous ce dessus la testatrice nous a requis, acte que nous, notaire lui avons concédé. Fait est passé à Montpellier en notre étude et lu en entier par nous notaires le présent testament à la testatrice en présence du Sieur Antoine Etienne VERGNET, cordonnier, Pierre BEDOS, menuisier, Jean-Pierre RAMADIER, fabricant de chaises, et Guillaume CAMMAL, boulanger, domiciliés et demeurants à Montpellier, tous quatre témoins requis signé avec la testatrice et nous notaires soussignés possesseur de la présente minutes. »

Louis et Jeanne sont à présent installés à la limite nord du quartier de l'Écusson (quartier actuel des beaux-arts). J'ai pu identifier le quartier grâce au recensement de l'année 1841⁹³. Si ce recensement ne précise pas les rues, les adresses, il dénombre la population de Montpellier avec des « îles ». En 1841, la ville de Montpellier est alors divisée en 7 sixains. Historiquement la ville de Montpellier était divisée en 6 sixains, mais cette division en 7 n'a pas perduré et la ville est revenue à 6. Les sixains se subdivisent eux-mêmes en îles, c'est-à-dire des groupes de maisons ou d'habitations réunies les unes aux autres et entourées de rues. Cette dénomination vient semble-t-il des Romains (insula). L'île portait généralement le nom d'un de ses principaux habitants, et ce nom pouvait varier à chaque mutation de propriété.

Extrait du recensement de 1841 de Montpellier

Île Glacières n°24.

[...]

NUMÉRO D'ORDRE	des rues, villages, hameaux, etc.		NOMS DE FAMILLE.	PRÉNOMS.	TITRES, QUALIFICATIONS, état ou profession et fonctions.	ÉTAT CIVIL des habitants.						
	général.	des rues, villages, hameaux, etc.				des ménages.	SEX masculin.			SEX féminin.		
1	2	3	4	5	6	4 Garçons	8 Hommes mariés	9 Veuvs.	10 Filles.	11 Femmes mariées	12 Veuves.	13
38668	8	10429	DOLBE	Louis Edouard	Teinturier							
38669	9	10429	DOLBE	Martin Angèle	Son épouse							
38670	10	10429	DOLBE	Fils Al[exan]dre Edouard	Leur fils							
38671	11	10430	CHASSARY	J[ean] Pierre	Clerc d'Avoué							
38672	12	10430	CHASSARY	Martin Alex[andri]ne	Son épouse							
38673	13	10431	V[eu]ve DOLBE	Née CHASSARY	À sa charge							

Transcription :

Île Glacières n°24					
Numéro d'ordre			Nom de famille	Prénoms	Titre Qualifications État
Général	Des rues	Des ménages			
38668	8	10429	DOLBE	Louis Edouard	Teinturier
38669	9	10429	DOLBE née	MARTIN Angèle	Son épouse
38670	10	10429	DOLBE	Fils Al[exan]dre Edouard	Leur fils
38671	11	10430	CHASSARY	J[ean] Pierre	Clerc d'Avoué
38672	12	10430	CHASSARY né	MARTIN Alex[andri]ne	Son épouse
38673	13	10431	V[eu]ve DOLBE	Née CHASSARY	À sa charge

⁹³ AD34 Montpellier Recensements 1841 6 M 509 vues 395 et 396/476

Louis et Jeanne sont recensés à « l'Île Glacières ». Pour situer cette « île » où réside mon couple, il m'a fallu dans un premier temps utiliser le plan cadastral napoléonien disponible sur le site des archives et sur lequel sont indiquées les îles de la ville. Malheureusement, l'Île Glacières n'y est pas indiquée. En faisant quelques recherches sur internet, je trouve l'ouvrage de M. Louis GRASSET-MOREL paru en 1908 traitant des origines de la ville jusqu'à ses divisions en sixains et îles jusqu'au début du XXe siècle⁹⁴ dans lequel, l'auteur décrit comme suit la rue et l'île Glacières :

« ÎLE ET RUE DES Glacières. De l'île des Glacières a été distraite celle de Villefranche, en 1833. Aujourd'hui elle a pour limites le boulevard de la Blanquerie ou Louis-Blanc, la rue Villefranche, le Merdanson et la rue des Glacières. Elle renfermait autrefois des glacières ou entrepôts de glaces ».

Je connais à présent les contours de l'île Glacières. En comparant 2 cartes du centre de Montpellier, l'une de 1825 et la seconde de 2022, j'arrive à identifier le quartier où réside mon couple. Et si ce recensement ne m'indique pas précisément qu'ils vivent ensemble, il m'apprend néanmoins que Louis et Jeanne vivent avec leur fils, mais aussi « avec » l'oncle de Louis, Jean Pierre CHASSARY (le frère de la mère de Louis, marié avec une des sœurs de Jeanne), Alexandrine MARTIN (la femme de Jean-Pierre CHASSARY et sœur de Jeanne) et Catherine CHASSARY (indiquée Veuve DOLBE), la mère de Louis. Je mets « avec » entre guillemets, car je n'ai pas la certitude qu'ils étaient tous les six dans la même habitation. Toujours est-il qu'il y avait une proximité certaine.

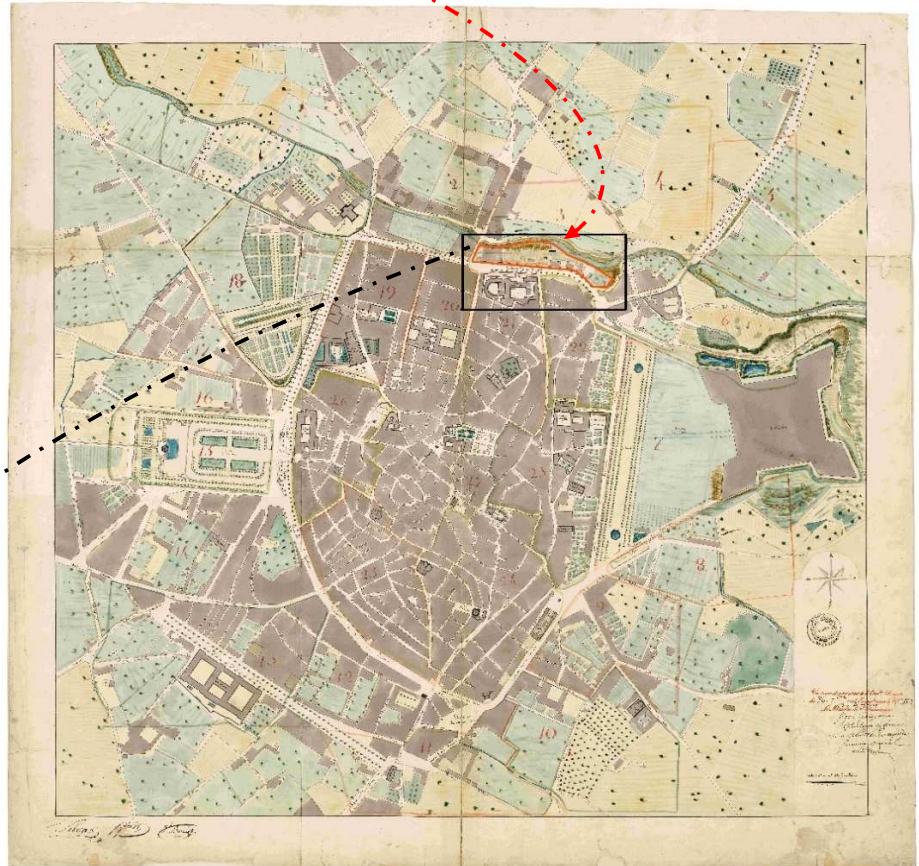
Je n'ai pas compulsé les recensements de 1846 car trop lacunaires, mais je me suis plongé dans ceux de 1851 que j'ai compulsé 2 fois, car je n'y retrouve que le fils de Louis et Jeanne (Alexandre que nous verrons dans la partie dédiée aux enfants) vivant chez son grand-oncle Jean-Pierre CHASSARY et sa grand-tante Alexandrine MARTIN, mais aucune trace de Louis et Jeanne.

En appliquant la technique de l'escargot, j'ai cherché dans les recensements de la même année sur toutes les communes limitrophes de Montpellier : Clapiers, Castelnau, Mauguio, Lattes, Saint Jean-de-Vedas, Juvignac, Grabels, Saint-Clément, Montferrier... même Teyran (ville où est décédée la fille de Jeanne et Louis en 1839 que nous verrons aussi dans la partie dédiée aux enfants) et celle de Sète où j'ai retrouvé plus tard une partie des descendants d'une branche cousine... mais sans succès. Sans aucun indice ou information pouvant aiguiller ma recherche, cela me semble très compliqué de persévérer dans cette voie, voire hasardeux de les retrouver.

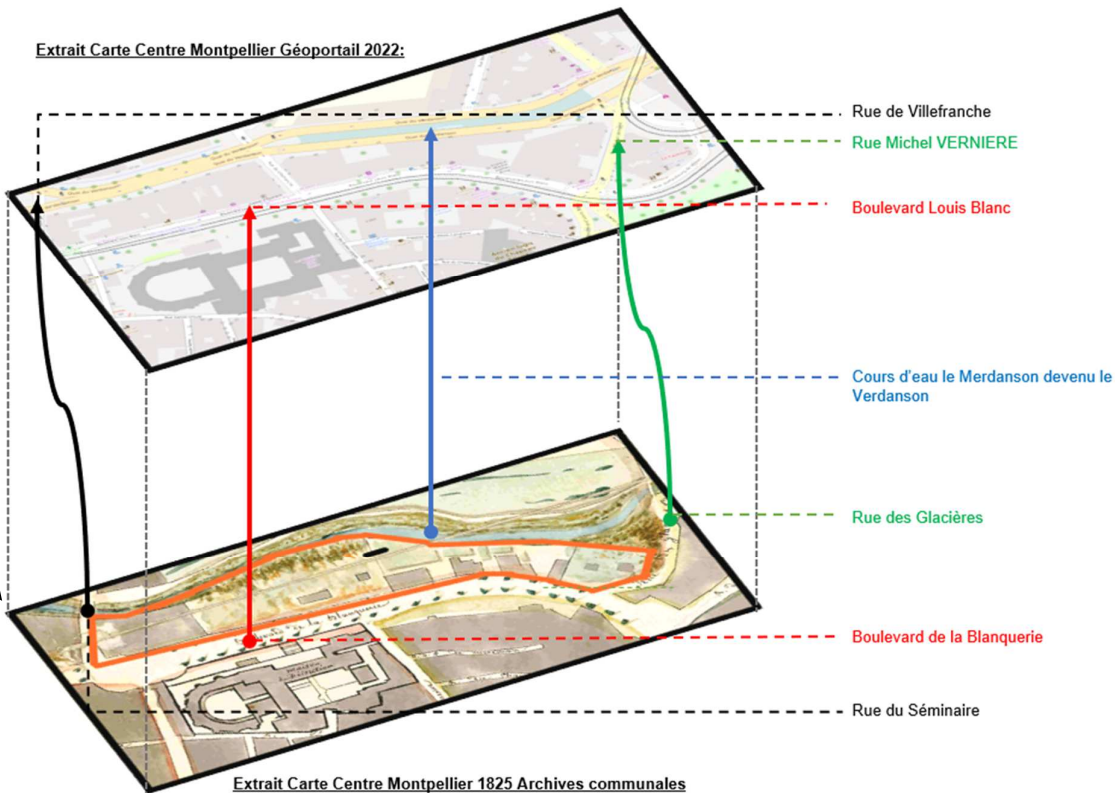
⁹⁴ Montpellier, ses sixains, ses îles et ses rues, ses faubourgs, Louis GRASSET MOREL, édité en 1908, p503

Île Glacières

Carte du centre de Montpellier à l'encre et aquarelle des architectes Fovis, Boué et semble-t-il Silvas, tous trois signataires, en octobre 1825, du procès-verbal l'accompagnant, le marquis Dax D'Axat étant maire.⁹⁵



Extrait Carte Centre Montpellier Géoportail 2022:



Extrait Carte Centre Montpellier 1825 Archives communales

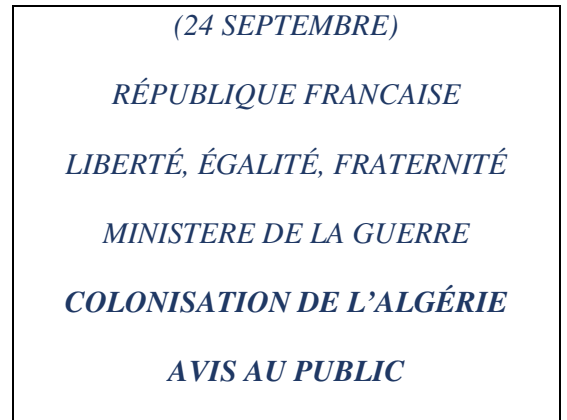
⁹⁵ Source : Archives communales de la ville de Montpellier : [Cartographies et plans anciens de Montpellier - Ville de Montpellier](#)

Grâce aux tables décennales, je retrouve les actes de décès de Louis (transcription)⁹⁶ et Jeanne. Jeanne est décédée à Montpellier le 22 novembre 1857⁹⁷ et Louis est décédé le 29 juin 1860 à Annaba en Algérie⁹⁸.

Ce décès de Louis en Algérie me met donc sur la piste d'une émigration vers ce pays. La France y est en pleine colonisation et mène campagne, pour que des colons français s'y installent, à l'image d'affiches comme celle-ci (extrait):



Transcription :



Avec cette information du décès de Louis en Algérie, j'intègre le groupe « Généalogie "pied-noire" » sur Facebook et l'association GAMT (Généalogie Algérie Maroc Tunisie). En creusant cette piste, avec l'aide de GAMT, je retrouve Louis et Jeanne figurant tous les deux sur l'« État Nominatif des émigrants partis pour l'Algérie⁹⁹ ». Est-ce que l'herbe y sera plus verte ?

Département de Le Havre Emigration en Algérie Mois Mars 1857
 État nominatif des Émigrants partis pour l'Algérie.

Date ou Partout	Noms et Prénoms	Sexe	Age	Profession	Domicile	État ou rang de l'émigrant	Observations Destination
1857							
10 Mars	Courvet Jean	mas	26	Boulangier	Arvel ou Montpellier	ouvrier	alger (afrique)
11	Dolbe Edouard	is	48	Commis	Montpellier	is	1101, a une femme angèle Marie, âgé de 41 ans.
11	Cros Jean	is	66				

⁹⁶ AD34 Montpellier Décès 5 MI 1/127 - 1860 vue 264/317 (transcription)

⁹⁷ AD34 Montpellier Décès 5 MI 1/124 - 1857 vue 239/326

⁹⁸ AD34 Montpellier Décès 5 MI 1/127 - 1860 vue 264/317

⁹⁹ AD34 Montpellier Émigration en Algérie 6 M 850

Transcription :

Département de l'Hérault	Émigration en Algérie						Mois de mars 1857
État nominatif des émigrants partis pour l'Algérie							
Date de Passeport	Noms et Prénoms	Sexe	Age	Profession	Domicile	Titre en vertu duquel ils émigrent	Observation Description
[...]							
1857 10 Mars	Dolbe Edouard	Mas[cul]in	45	Commis	Montpellier	Ouvrier	Stora, avec sa femme Angèle Martin, âgée de 42 ans

Malgré l'aide de GAMT, je n'arrive pas à trouver le chemin emprunté par notre couple pour émigrer, ni même à savoir sur quel navire il a pu embarquer. Toutefois, grâce à eux je découvre que Louis a bénéficié d'une concession de terre et j'identifie la côte aux ANOM contenant le dossier de concession¹⁰⁰.

Les ANOM, Archives Nationales d'Outre-Mer, sont un service d'archives public français qui conserve des documents sur les anciennes possessions françaises d'outre-mer. Leurs fonds sont conservés et consultables à Aix-en-Provence.

Ma camarade de promotion, Pauline GIACOBBI qui vit à Aix-en-Provence, se propose de me récupérer le dossier de concession sur place. Ce dossier de concession s'ouvre sur une lettre manuscrite de Louis, écrite à Constantine le 9 avril 1858 (Annexe 1) au Préfet de Constantine (alors considérée comme une préfecture française).

Dans sa lettre Louis « *prie et sollicite* » le Préfet de vouloir bien accueillir sa demande de concession, il y précise être un ancien sous-officier « *que des revers de fortune ont contraints de venir en Afrique* » et qu'il se trouve « *dans la nécessité de [se] créer une position* » ; il y indique par ailleurs habiter chez M. GALOT, « liquoriste en ville ».

De quels revers de fortune Louis parle-t'il ? Je me dis en lisant cela que la vie de Louis et Jeanne à Montpellier ne devait pas être simple, qu'ils ont sûrement voulu améliorer leurs conditions de vie et peut-être ont-ils vu en cette colonisation en Algérie l'opportunité d'une vie meilleure ?

Le Conseil de Préfecture de Constantine, en sa séance du 16 septembre 1858, émet un avis favorable à une concession de terre à concéder à Louis à Sidi Nasser.

¹⁰⁰ ANOM : Concession 1858 : 2 M 435

Le titre de concession (annexe 2) prévoit que Louis servira à l'État, à partir du 1^{er} août 1861, une rente annuelle et perpétuelle de 16 Francs, payable trimestriellement d'avance.

La concession comprend un terrain domanial de 12 Ha, 83a et 07 ca subdivisé en :

- Un lot urbain (6a)
- Un lot de jardin (20a, 40 ca) et
- Un lot rural (12ha, 56a, 67 ca)

Louis doit bâtir une maison d'habitation sur le lot urbain, mettre les parcelles en bon état de culture et clore le lot urbain au moyen de murs ou de haies vives et clore les lots ruraux au moyen de haies ou de fossés.

Les parcelles sont considérées cultivées même si elles sont laissées naturelles (tant que cela ne représente pas plus de la moitié de la parcelle), mais doivent être nettoyées. Louis doit planter au moins 25 arbres (forestiers ou fruitiers) par hectare et entretenir les canaux d'irrigation et de dessèchement qui traverseront sa propriété, curer et nettoyer les cours d'eau non navigables qui bordent la propriété.

Si je n'ai aucun doute quant à l'émigration de Louis, je n'ai aucune certitude quant à celle de Jeanne.

Même si elle figure bien sur l'état nominatif des émigrants partis pour l'Algérie de mars 1857, son décès intervient 8 mois après, au mois de novembre à Montpellier.

Par ailleurs, elle n'apparaît dans aucun des documents du dossier de concession ; ce qui en soit n'est pas étonnant, dans la mesure ou encore à cette époque, en droit français, la femme est incapable juridiquement.

En effet le code civil de 1804 dit « Code Napoléon » dispose : « *Les personnes privées de droits juridiques sont les mineurs, les femmes mariées, les criminels et les débiles mentaux.* »

- « Est-elle décédée avant même que le couple n'aille en Algérie ? »

N'ayant pu retracer le parcours dans cette émigration, cela reste une énigme pour moi.

De son côté, Louis n'a finalement vécu que 2 à 3 ans en Algérie. Il n'a pas atteint la date de la première rente qu'il devait payer à l'État puisqu'il s'éteint le 29 juin 1860 à l'hôpital militaire de Bône¹⁰¹ (ville d'Annaba aujourd'hui).

¹⁰¹ ANOM: Algérie BONE 1860 acte n°169

Connaissant les dates de décès de Louis et Jeanne, je me rends à nouveau dans les tables des successions & absences du bureau d'enregistrement de Montpellier et je consulte leurs années respectives de décès : 1857¹⁰² pour Jeanne et 1860¹⁰³ pour Louis. Je n'obtiens aucune information. Sur les 2 inscriptions, aucun descendant ou légataire n'est indiqué, aucun inventaire, aucun bien n'est déclaré, Louis et Jeanne sont respectivement indiqués au registre des sommiers¹⁰⁴.

Louis et Jeanne ont eu 3 enfants que j'ai identifiés et que nous verrons plus en détail dans la partie qui leur est dédiée, mais avant d'aller à leur rencontre, nous allons remonter le temps et faire la connaissance des ancêtres de Louis.

¹⁰² AD34 Montpellier Table des Successions & Absences 3 Q 8740 - 1857-1859 vue 123/195

¹⁰³ AD34 Montpellier Table des Successions & Absences 3 Q 8741 - 1859-1861 vue 68/200

¹⁰⁴ L'inscription au sommier était faite lorsque les personnes chargées de l'enregistrement n'étaient pas sûres d'une absence totale de succession ; ils inscrivaient alors les défunts sur un registre appelé sommier douteux, en attendant d'avoir la réponse.

Les ascendants de Louis

La méthode de recherche des ascendants de Louis et de leurs frères et sœurs s'est principalement effectuée au travers des registres des paroisses de Montpellier.

Historiquement, c'est l'ordonnance de Villers-Cotterêts signée en août 1539 par le roi François Ier qui est l'édit fondateur de l'état civil en France. Les articles 50 à 55 prévoyaient que tous les baptêmes et sépultures devaient être inscrits sur les registres paroissiaux.

Les paroisses de Montpellier ont tenu ces registres bien sûr, mais des scribes ont rédigé, plus tard en leur temps, des tables de baptêmes, mariages et sépultures des paroisses de la ville sur des périodes de 50 ou 100 ans... (même principe que les tables décennales des actes civils). Les événements (baptêmes, mariages et sépultures) y sont répertoriés par année puis par ordre alphabétique, du moins les noms sont regroupés par leur initiale. C'est la paroisse de Notre-Dame-des-Tables de Montpellier qui semble avoir les tables, mais pas nécessairement les actes qui vont avec, qui démarrent le plus loin, dès 1600... Ces tables dans les paroisses de la ville m'ont été d'une grande aide.

Nous allons voir dans cette partie l'ascendance agnatique de Louis en commençant par ses arrière-arrière-grands-parents, puis nous redescendrons les générations au fur et à mesure.

Si la consigne du mémoire est de remonter 3 générations, je présente tout de même ici la 4^e génération de Louis pour deux raisons. Tout d'abord parce que pour établir la fratrie de la 3^e génération, il est nécessaire d'identifier les parents au niveau de la 4^e génération. Ensuite, nous avons évoqué à plusieurs reprises avec M. COSSON que dans ce type de recherches, il est primordial de penser « oralité », « phonétique » et non « orthographe » ; et à ce titre, mes recherches au niveau de cette 4^e génération ont parfaitement illustré le propos.

Si le nom « DOLBE » semble être resté écrit de la même façon sur la ligne directe de Louis (au moins depuis son trisaïeul Guillaume¹⁰⁵), vous noterez que ce nom n'est pas toujours orthographié de la même façon. Si on le trouve principalement sous la forme « DOLBE », il arrive de le retrouver écrit « DOLNE », « DOLGUE » ou « DOLGUES ».

En France, le principe d'immutabilité du nom a été posé avec les lois révolutionnaires notamment celle du 6 Fructidor an II (23 août 1794) qui interdit de prendre un autre nom que celui inscrit dans l'acte de naissance.

Avant la révolution, le nom patronymique évolue d'acte en acte en fonction de la personne qui l'entend et qui le retranscrit.

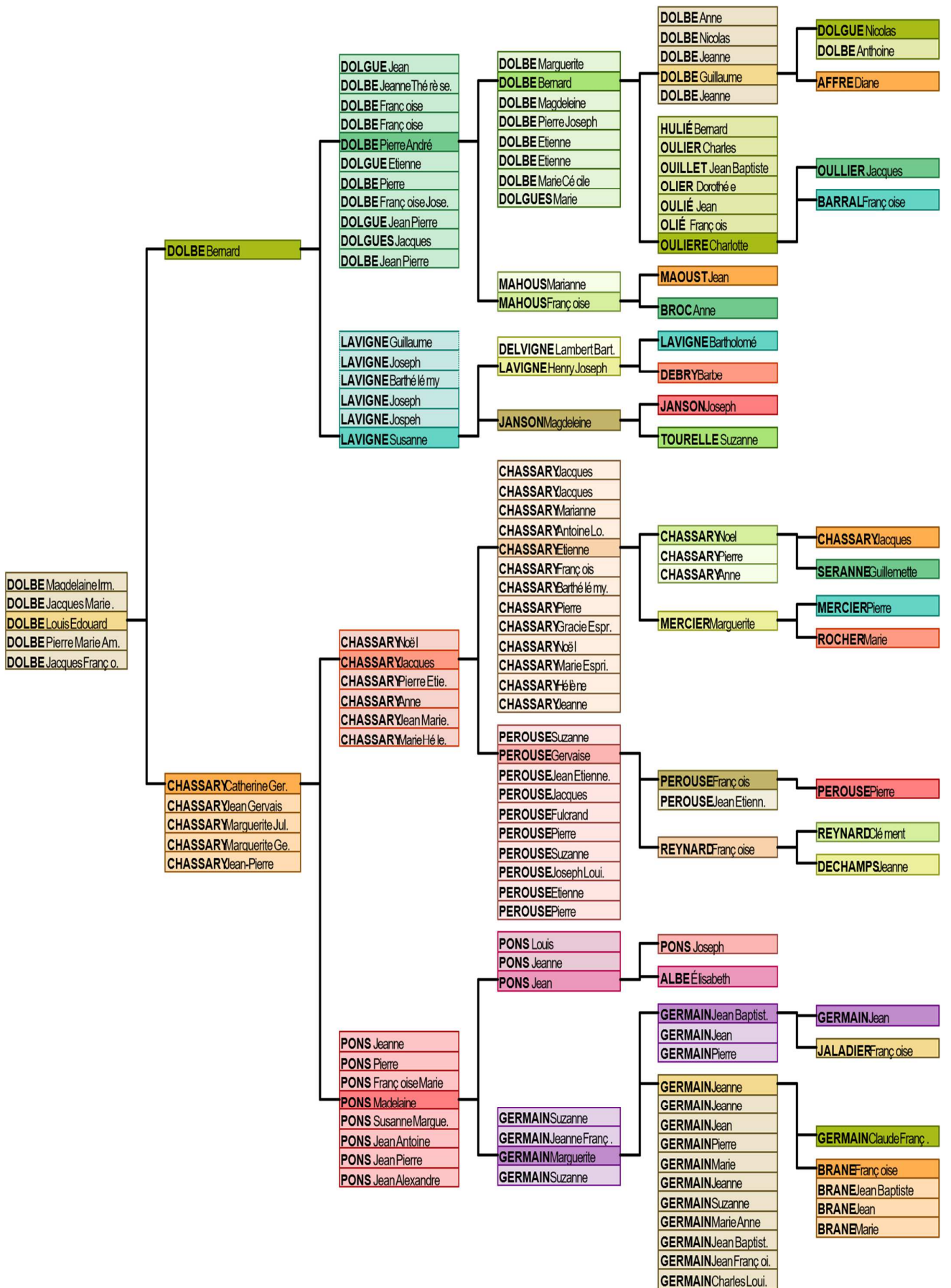
¹⁰⁵ Le père de son arrière-grand-père

Il n'est alors pas rare d'avoir des membres d'une même fratrie avec un nom patronymique écrit différemment. Une même personne peut aussi avoir son nom écrit avec une orthographe différente entre son acte de baptême et son acte de sépulture, parfois même sur le même acte entre le nom en marge et dans l'acte.

Dans mes recherches, j'ai ainsi pu croiser des noms, pour une même famille comme LAVIGNE/DELVIGNE, MAHOUS/MAOUST/MAOUX... Mais la famille la plus représentative de cette oralité dans ces recherches, et c'est pour cela que je souhaite la présenter, est la famille « OULLIER » dont j'ai eu la plus grande diversité orthographique et difficulté à retrouver ses membres avec leurs différentes formes: « HULIÉ », « HULIERE », « OULIER », « OUILLET », « OLIER », « OULIÉ », « OLIÉ », « OULIERE » ...

Afin d'avoir une vue globale des ancêtres Louis, j'insère ci-après son arbre d'ascendance où vous pouvez vous référer. Les noms qui y sont reportés sont les noms tels qu'ils ont été écrits sur les actes de baptêmes ; en l'absence d'acte de baptême, le noms repris est alors celui qui figure dans l'acte de mariage ou de sépulture.

Arbre ascendant de Louis Edouard DOLBE



Les arrière- arrière-grands-parents de Louis

Les arrière-arrière-grands-parents de Louis sont Guillaume DOLBE et Charlotte OULIERE. **Guillaume DOLBE** naît le 1^{er} janvier 1691 à Montpellier où il est baptisé six jours après¹⁰⁶ en la cathédrale Saint-Pierre de Montpellier. Il a pour parrain Guillaume REBOUL, procureur en la cour présidiale de Montpellier et pour marraine Anne de PONGEL. Il est le fils de Nicolas (1657¹⁰⁷-1718¹⁰⁸) et de Diane AFFRE (vers 1653¹⁰⁹-1733¹¹⁰) qui se sont mariés 10 ans plus tôt, le 14 avril 1681¹¹¹ dans cette même cathédrale. À la naissance de Guillaume, Nicolas est laboureur, il est Escudier de l'hôtel de ville (fabricant de boucliers) au moment Guillaume se marie.

En 1691, Louis XIV est roi de France depuis presque 50 ans, cette année-là est pour le roi l'année de la conquête de la Savoie, du siège et de la prise de Nice¹¹². Le pays est également confronté à des vagues de froid et de gel persistant de 1691 à 1694, ce qui entraîne famines, épidémies pourpres et fièvres malignes. Le Bas-Languedoc est touché et les paroisses constatent une surmortalité¹¹³.

Les frère et sœurs de Guillaume que j'ai identifiés sont :

- Anne** baptisée le 20 septembre 1682¹¹⁴
- Nicolas** baptisé le 15 octobre 1684¹¹⁵
- Jeanne** naît le 13 janvier et est baptisée le 18 janvier 1688¹¹⁶. Elle inhumée quelques jours plus tard le 25 janvier¹¹⁷
- (autre) **Jeanne** baptisée le 16 janvier 1695¹¹⁸. Elle décède à Montpellier le 30 septembre 1745¹¹⁹ à l'âge de 50 ans

Nicolas leur père, décède le 11 mars 1718¹²⁰ à l'âge de 60 ans et Diane leur mère décède à l'âge de 80 ans environ, le 12 septembre 1733¹²¹.

¹⁰⁶ AD34 Montpellier Saint-Pierre.- Baptêmes, mariages, sépultures (1690-1692) 5 MI 1/51 - vue 11/42

¹⁰⁷ AD34 Montpellier Notre-Dame-des-Tables.- Baptêmes (1656-1660) 5 MI 1/39 - vue 40/235

¹⁰⁸ AD34 Montpellier Saint-Pierre.- Baptêmes, mariages, sépultures (1716-1718) 5 MI 1/52 - vue 125/154

¹⁰⁹ Année estimée par rapport à l'âge indiqué sur l'acte de sépulture : « environ 80 ans »

¹¹⁰ AD34 Montpellier Saint-Pierre.- Baptêmes, mariages, sépultures (1732-1733) 5 MI 1/53 - vue 98/102

¹¹¹ AD34 Montpellier Saint-Pierre.- Mariages (1666-1688) 5 MI 1/51 vue 94/161

¹¹² Thierry SABOT *Contexte France, La vie quotidienne de vos ancêtres de l'an mil à nos jours*. Saint-Germain-Lespinnasse, Edition Thisa (2020), page 79

¹¹³ Thierry SABOT *Contexte Languedoc Roussillon Comté de Foix, La vie quotidienne de vos ancêtres de l'an mil à nos jours*. Saint-Germain-Lespinnasse, Edition Thisa (2020), page 81

¹¹⁴ AD34 Montpellier Saint-Pierre.- Baptêmes (1673-1684) 5 MI 1/50 - vue 157/194

¹¹⁵ AD34 Montpellier Saint-Pierre.- Baptêmes (1684-1687) 5 MI 1/50 - vue 15/91

¹¹⁶ AD34 Montpellier Saint-Pierre.- Baptêmes, mariages, sépultures (1687-1688) 5 MI 1/51 - vue 47/49

¹¹⁷ AD34 Montpellier Saint-Pierre.- Baptêmes, mariages, sépultures (1687-1688) 5 MI 1/51 - vue 48/49

¹¹⁸ AD34 Montpellier Saint-Pierre.- Baptêmes, mariages, sépultures (1692-1697) 5 MI 1/51 - vue 99/203

¹¹⁹ AD34 Montpellier Saint-Pierre.- Baptêmes, mariages, sépultures (1742-1748) 5 MI 1/21 - vue 196/338

¹²⁰ AD34 Montpellier Saint-Pierre.- Baptêmes, mariages, sépultures (1716-1718) 5 MI 1/52 - vue 125/154

¹²¹ AD34 Montpellier Saint-Pierre.- Baptêmes, mariages, sépultures (1732-1733) 5 MI 1/53 - vue 98/102

Adulte, Guillaume est Maître Fournier (mentionné comme tel sur les actes de baptême de ses enfants). Un (maître) fournier est propriétaire ou gérant d'un four et il est chargé de cuire la pâte déjà pétrie qu'on lui apporte pour faire le pain¹²², aujourd'hui ce serait un boulanger. Il se marie avec **Charlotte OULIERE**, le 1er juillet 1712 en la Cathédrale Saint-Pierre de Montpellier¹²³ fille de Jacques OULLIER (vers 1660-1720¹²⁴) et de Françoise BARRAL (vers 1658-1700¹²⁵) qui a pour frères et sœur

(j'indique ici les noms pour illustrer « l'oralité » (et sa retranscription dans les actes) à laquelle on peut être confronté en généalogie) :

Bernard HULIÉ	il naît le 18 mars 1688 et est baptisé le 21 ¹²⁶
Charles OULIER	baptisé le 19 février 1690 ¹²⁷
Jean-Baptiste OUILLET	baptisé le 22 février 1693 ¹²⁸ , il décède le 17 août 1694 ¹²⁹
Dorothée OLIER	Née et baptisée le 01 août 1697 ¹³⁰ . Elle est inhumée à cinq jours, le 6 ¹³¹
Jean OULIÉ	il naît et est baptisé le 7 novembre 1699 ¹³²
François OLIÉ	il naît le 21 novembre 1700 et est baptisée le 23 ¹³³

Leur mère, Françoise BARRAL, est inhumée le 29 novembre 1700, elle décède des suites de ce dernier accouchement.

Charlotte est, parmi cette fratrie, celle qui m'a demandé le plus de recherches sans pour autant réussir à trouver ses dates de baptême et sépulture. Le mariage entre ses parents Jacques et Françoise a eu lieu le 15 septembre 1683¹³⁴ et à son mariage avec Guillaume DOLBE (qui a eu lieu en 1712) Charlotte est indiquée fille « légitime et naturelle ». Elle est donc née dans le cadre du mariage de ses parents.

À cette époque, un enfant qui naît hors mariage n'est pas un enfant légitime, il est déclaré fils ou fille « naturel(le) » de sa mère et prend le nom de celle-ci.

¹²² Les métiers de nos ancêtres. D. CHATRY 1997 <https://www.vieuxmetiers.org>

¹²³ AD34 Montpellier Saint-Pierre.- Baptêmes, mariages, sépultures (1711-1714) 5 MI 1/52 - vues 53-54/148

¹²⁴ AD34 Montpellier Saint-Pierre.- Baptêmes, mariages, sépultures (1720-1722) 5 MI 1/53 - vue 21/143

¹²⁵ AD34 Montpellier Saint-Pierre.- Baptêmes, mariages, sépultures (1699-1701) 5 MI 1/52 - vue 66/122

¹²⁶ AD34 Montpellier Saint-Pierre.- Baptêmes, mariages, sépultures (1688-1690) 5 MI 1/51 - vue 11/141

¹²⁷ AD34 Montpellier Saint-Pierre.- Baptêmes, mariages, sépultures (1688-1690) 5 MI 1/51 - vue 112/141

¹²⁸ AD34 Montpellier Saint-Pierre.- Baptêmes, mariages, sépultures (1692-1697) 5 MI 1/51 - vue 35/203

¹²⁹ AD34 Montpellier Saint-Pierre.- Baptêmes, mariages, sépultures (1692-1697) 5 MI 1/51 - vue 86/203

¹³⁰ AD34 Montpellier Saint-Pierre.- Baptêmes, mariages, sépultures (1692-1697) 5 MI 1/51 - vue 191/203

¹³¹ AD34 Montpellier Saint-Pierre.- Baptêmes, mariages, sépultures (1692-1697) 5 MI 1/51 - vue 191/203

¹³² AD34 Montpellier Saint-Pierre.- Baptêmes, mariages, sépultures (1699-1701) 5 MI 1/52 - vue 9/122

¹³³ AD34 Montpellier Saint-Pierre.- Baptêmes, mariages, sépultures (1699-1701) 5 MI 1/52 - vue 63/122

¹³⁴ AD34 Montpellier Saint-Pierre.- Baptêmes, mariages, sépultures (1666-1688) 5 MI 1/51 - vue 112/161

En regardant les naissances de la fratrie, il y a deux intervalles que j'ai identifiés pendant lesquels Charlotte a pu naître :

- Un (premier) intervalle, proto génésique (temps écoulé entre le mariage et la première naissance), de septembre 1683 à mai 1687 (avant Bernard) et
- Un (deuxième) intervalle, inter génésique (temps écoulé entre deux naissances), de novembre 1693 à novembre 1696 (entre Jean-Baptiste et Dorothée).

Malgré la détermination de ces deux périodes d'intervalle, cela ne m'aura permis de trouver ni son baptême ni sa sépulture, même en compulsant plusieurs fois les tables des paroisses de la ville et en faisant une battue avec les variantes du noms.

Les arrière-grands-parents de Louis

De l'union de Guillaume DOLBE et Charlotte OULIERE est né Bernard, arrière-grand-père de Louis, marié à Françoise MAHOUS.

Bernard DOLBE est baptisé le 21 juin 1716¹³⁵ en la cathédrale Saint-Pierre de Montpellier, il a pour parrain Bernard OUIILLER et pour marraine Jeanne DOLBE. Les liens ne sont pas précisés dans l'acte de baptême, il s'agit peut-être de son oncle maternel et sa tante paternelle.

Bernard naît sous le règne de Louis XV, Roi de France, mais alors trop jeune, la régence est confiée au Duc Philippe d'Orléans, le neveu de Louis XIV. Le royaume compte un peu plus de 22.5m d'habitants (1715)¹³⁶ dont environ 1.250.000 pour le Languedoc¹³⁷.

Les 5 premiers enfants de Guillaume et Charlotte sont baptisés en la cathédrale Saint-Pierre de Montpellier ; les suivants le seront en la paroisse de Saint-Denis de Montpellier, une paroisse située en dehors de l'Écusson, au sud de celui-ci. Bernard est le 2^e de sa fratrie.

Ses frères et sœurs sont :

- | | |
|------------------------|---|
| Marguerite | Elle est baptisée le 22 février 1713 ¹³⁸ et est inhumée à l'âge de 2 ans, le 7 septembre 1715 ¹³⁹ . |
| Magdeleine | Elle naît le 12 mars 1718 ¹⁴⁰ et est baptisée 2 jours après. |
| Pierre Joseph | Il naît le 19 mars 1720 ¹⁴¹ et est baptisé le 24 mars suivant. |
| Etienne | Il est baptisé le 19 novembre 1722 ¹⁴² et il décède à 17 mois, le 28 avril 1724 ¹⁴³ . |
| (Autre) Etienne | baptisé le 17 novembre 1726 ¹⁴⁴ en l'Église Saint Denis de Montpellier. |
| Marie Cécile | Elle naît le 22 mars 1729 et est baptisée le jour même. Elle décède à l'âge de 4 jours, le 26 mars ¹⁴⁵ . |
| Marie | Elle est baptisée le 11 octobre 1731 ¹⁴⁶ et est inhumée le 6 juillet 1733 ¹⁴⁷ . |

Je n'ai pas trouvé d'enfant supplémentaire pour ce couple.

¹³⁵ AD34 Montpellier Saint-Pierre.- Baptêmes, mariages, sépultures (1716-1718) 5 MI 1/52 - vue 7/153

¹³⁶ Thierry SABOT *Contexte France, La vie quotidienne de vos ancêtres de l'an mil à nos jours.* Saint-Germain-Lespinnasse, Edition Thisa (2020), page 88

¹³⁷ Thierry SABOT *Contexte Languedoc Roussillon Comté de Foix, La vie quotidienne de vos ancêtres de l'an mil à nos jours.* Saint-Germain-Lespinnasse, Edition Thisa (2020), page 101

¹³⁸ AD34 Montpellier Saint-Pierre.- Baptêmes, mariages, sépultures (1711-1714) 5 MI 1/52 - vue 92/148

¹³⁹ AD34 Montpellier Saint-Pierre.- Baptêmes, mariages, sépultures (1714-1716) 5 MI 1/52 - vue 94/144

¹⁴⁰ AD34 Montpellier Saint-Pierre.- Baptêmes, mariages, sépultures (1716-1718) 5 MI 1/52 - vue 126/153

¹⁴¹ AD34 Montpellier Saint-Pierre.- Baptêmes, mariages, sépultures (1718-1720) 5 MI 1/52 - vue 141/147

¹⁴² AD34 Montpellier Saint-Pierre.- Baptêmes, mariages, sépultures (1722-1724) 5 MI 1/53 - vue 39/150

¹⁴³ AD34 Montpellier Saint-Pierre.- Baptêmes, mariages, sépultures (1722-1724) 5 MI 1/53 - vue 145/150

¹⁴⁴ AD34 Montpellier Saint-Denis.- Baptêmes, mariages, sépultures (1723-1730) 5 MI 1/56 - vue 74/150

¹⁴⁵ AD34 Montpellier Saint-Denis.- Baptêmes, mariages, sépultures (1723-1730) 5 MI 1/56 - vue 135/150

¹⁴⁶ AD34 Montpellier Saint-Denis.- Baptêmes, mariages, sépultures (1730-1739) 5 MI 1/56 - vue 44/213

¹⁴⁷ AD34 Montpellier Sainte-Anne.- Baptêmes, mariages, sépultures (1731-1734) 5 MI 1/37 - vue 89/151

Sans connaître toutes les dates de décès de ses frères et sœurs, je constate que Bernard est rapidement confronté à la mort de certains d'entre eux. Il n'a pas connu sa sœur aînée. Lorsqu'il a 8 ans, son frère Etienne (17 mois) décède. A 13 ans, c'est sa sœur Marie Cécile (4 jours) qui décède. A 17 ans, il perd sa sœur Marie (2 ans). Pendant sa vie d'adulte, de père en particulier, nous verrons qu'il sera à nouveau confronté à la mort des siens.

Comme son père, Bernard est maître fournier¹⁴⁸, il épouse le 24 juillet 1735¹⁴⁹, Françoise MAHOUS en l'église Sainte Anne de Montpellier. Il a 19 ans et Françoise en a 16.

Françoise MAHOUS est la fille de Jean MAHOUS et d'Anne BROC. Elle naît le 4 décembre 1718¹⁵⁰ à Montpellier. Elle est baptisée à l'âge de 3 jours, son parrain est Jean ESTEVE (cordonnier) et sa marraine est Françoise BROS. Jean, son père, est garçon cordonnier, il est inhumé le 10 novembre 1721¹⁵¹ à l'âge d'environ 31 ans. Françoise n'est alors âgée que de 3 ans. Anne BROC, sa mère, naît le 2 janvier 1689¹⁵² à Gignac, elle décède peu de temps après son défunt mari, le 12 aout 1724¹⁵³

Avant Françoise, Jean et Anne ont eu une autre fille, **Marianne**, qui a été baptisée le 19 novembre 1716¹⁵⁴.

J'ai compulsé à plusieurs reprises les tables (baptêmes, mariages et décès) des principales paroisses de Montpellier, mais également les registres de Gignac et je n'ai pas trouvé d'autres enfants pour ce couple ni leur date de mariage ; même avec l'appui d'outils comme Geneanet, Filae ou encore MyHeritage, cela est resté sans succès .

Françoise MAHOUS décède le 12 janvier 1767¹⁵⁵ à l'âge de 48 ans et Bernard DOLBE décède le 12 novembre 1788¹⁵⁶ à l'âge de 72 ans.

¹⁴⁸ Indication dans tous les actes de baptêmes de ses enfants,

¹⁴⁹ AD34 Montpellier Sainte-Anne.- Baptêmes, mariages, sépultures (1734-1738, 24 novembre) 5 MI 1/37 - 1734-1738 vue 30/156

¹⁵⁰ AD34 Montpellier Sainte-Anne.- Baptêmes, mariages, sépultures (1717, mars-1719, juin) 5 MI 1/36 - 1717-1719 vue 76/111

¹⁵¹ AD34 Montpellier Sainte-Anne.- Baptêmes, mariages, sépultures (1719, juin-1721, novembre) 5 MI 1/36 - 1719-1721 vue 129/139

¹⁵² AD34 Gignac Saint-Martin-de-Carcarès Baptêmes (30 octobre 1605-23 février 1744) 5 MI 32/5 vue 53/222

¹⁵³ AD34 Montpellier Sainte-Anne.- Baptêmes, mariages, sépultures (1721, novembre-1725, mars) 5 MI 1/36 - 1721-1725 vue 132/184

¹⁵⁴ AD34 Montpellier Sainte-Anne.- Baptêmes, mariages, sépultures (1712, octobre-1717, mars) 5 MI 1/36 - 1712-1717 vue 154/181

¹⁵⁵ AD34 Montpellier Saint-Pierre.- Baptêmes, mariages, sépultures (1763, 2 décembre-1768, 30 janvier) 5 MI 1/22 - 1763-1768

¹⁵⁶ AD34 Montpellier Notre-Dame-des-Tables.- Sépultures 5 MI 1/30 - 1780-1792 vue 256/379

Les grands-parents paternels de Louis

Bernard DOLBE et Françoise MAHOUS vus précédemment ont eu pas moins de 11 enfants, dont **Pierre André DOLBE**, le grand-père de Louis.

Tous les enfants de Bernard et Françoise ont été baptisés en la cathédrale de Saint-Pierre de Montpellier.

Jean	est baptisé le 15 décembre 1737 ¹⁵⁷ , il est inhumé à l'âge de 4 ans le 1 ^{er} décembre 1742 ¹⁵⁸
Jeanne Thérèse	elle est baptisée le 1 ^{er} avril 1740 ¹⁵⁹ et décède à l'âge de 75 ans le 17 juillet 1815 ¹⁶⁰ .
Françoise,	baptisée le 16 juillet 1742 ¹⁶¹ , elle se marie avec Jean GILLES le 28 juillet 1761 ¹⁶² à Montpellier où elle décède le 10 mars 1820 ¹⁶³ .
(autre) Françoise	baptisée le 6 août 1744 ¹⁶⁴ , elle sera inhumée le 3 novembre 1748 ¹⁶⁵
Pierre André	Il naît le 11 janvier 1747 ¹⁶⁶ et est baptisé 4 jours après. Son parrain est Pierre André BENEZECH (poissonnier) et sa marraine Marie MASSAS
Etienne	baptisé le 21 novembre 1749 ¹⁶⁷ , il est inhumé le 21 juillet 1750 ¹⁶⁸
Pierre	baptisé le 30 octobre 1751 ¹⁶⁹ , il est inhumé le 23 juillet 1756 ¹⁷⁰
(autre) Françoise	baptisée le 17 mars 1754 ¹⁷¹
Jean Pierre,	baptisé le 13 octobre 1756 ¹⁷²
Jacques	baptisé le 3 février 1758 ¹⁷³ , il décède le lendemain ¹⁷⁴
Jean Pierre	le benjamin, baptisé le 23 octobre 1759, il décède à l'âge de 8 mois le 18 juillet 1760 ¹⁷⁵

Comme je l'indiquais dans la partie précédente, Bernard DOLBE, est confronté à la mort « régulière » de proches. Nous avons vu qu'il a perdu plusieurs de ses frères et sœurs dans sa jeunesse et nous voyons ici que dans sa vie de père plusieurs de ses enfants décèdent

¹⁵⁷ AD34 Montpellier Saint-Pierre.- Baptêmes, mariages, sépultures (1737-1738) 5 MI 1/54 - vue 62/71

¹⁵⁸ AD34 Montpellier Saint-Pierre.- Baptêmes, mariages, sépultures (1742-1748) 5 MI 1/21 - vue 53/338

¹⁵⁹ AD34 Montpellier Saint-Pierre.- Baptêmes, mariages, sépultures (1737-1742) 5 MI 1/21 - vue 205/336

¹⁶⁰ AD34 Montpellier Décès 5 MI 1/116 - 1815 vue 108/231

¹⁶¹ AD34 Montpellier Saint-Pierre.- Baptêmes, mariages, sépultures (1742-1748) 5 MI 1/21 - vue 23/626

¹⁶² AD34 Montpellier Saint-Pierre.- Baptêmes, mariages, sépultures (1759-1763) 5 MI 1/22 vue 151/300

¹⁶³ AD34 Montpellier Décès (1820) 5 MI 1/115 - 1820 vue 51/299

¹⁶⁴ AD34 Montpellier Saint-Pierre.- Baptêmes, mariages, sépultures (1742-1748) 5 MI 1/21 - vue 139/626

¹⁶⁵ AD34 Montpellier Saint-Pierre.- Baptêmes, mariages, sépultures (1748-1753) 5 MI 1/21 - vue 46/287

¹⁶⁶ AD34 Montpellier Saint-Pierre.- Baptêmes, mariages, sépultures (1742-1748) 5 MI 1/21 - vue 278/626

¹⁶⁷ AD34 Montpellier Saint-Pierre.- Baptêmes, mariages, sépultures (1748-1753) 5 MI 1/21 - vue 106/285

¹⁶⁸ AD34 Montpellier Saint-Pierre.- Baptêmes, mariages, sépultures (1748-1753) 5 MI 1/21 - vue 138/287

¹⁶⁹ AD34 Montpellier Saint-Pierre.- Baptêmes, mariages, sépultures (1748-1753) 5 MI 1/21 - vue 210/287

¹⁷⁰ AD34 Montpellier Saint-Pierre.- Baptêmes, mariages, sépultures (1753-1759) 5 MI 1/22 - vue 165/320

¹⁷¹ AD34 Montpellier Saint-Pierre.- Baptêmes, mariages, sépultures (1753-1759) 5 MI 1/22 - vue 25/320

¹⁷² AD34 Montpellier Saint-Pierre.- Baptêmes, mariages, sépultures (1753-1759) 5 MI 1/22 - vue 177/320

¹⁷³ AD34 Montpellier Saint-Pierre.- Baptêmes, mariages, sépultures (1753-1759) 5 MI 1/22 - vue 259/320

¹⁷⁴ AD34 Montpellier Saint-Pierre.- Baptêmes, mariages, sépultures (1753-1759) 5 MI 1/22 - vue 259/320

¹⁷⁵ AD34 Montpellier Saint-Pierre.- Baptêmes, mariages, sépultures (1759-1763) 5 MI 1/22 - vue 91/300

en bas âge. Sans avoir les dates de décès de ses 11 enfants, 6 d'entre eux, au moins, décèdent avant lui.

Les actes de sépultures (comme les actes de décès encore aujourd'hui) ne mentionnent pas la cause d'un décès (ou très rarement). Nous ne savons pas de quoi ses enfants meurent si jeunes. L'hygiène relative au XVIIIe siècle peut être une explication mais pas uniquement. Sans indiquer pour autant que ce sont les causes, il faut noter qu'au XVIIIe siècle sévissent encore des épidémies ou des phénomènes météorologiques qui viennent déstructurer, désorganiser et impacter la vie dans le royaume.

Par exemple, en 1740-1741 une épidémie de petite variole suivie de fièvre maligne couplée à une sécheresse frappe les Haut et Bas Languedoc et le Roussillon et entraîne une surmortalité¹⁷⁶.

En 1746, à Montpellier, 1741 personnes décèdent à cause d'une violente épidémie estivale¹⁷⁷.

En 1748, une vague de froid traverse la région : « *12 janvier 1748 et les 5 jours suivants, le froid est si vif que la Garonne est gelée*¹⁷⁸ ». Elle le sera à nouveau en janvier 1754 et janvier 1755.

En alternance, arrivent des épisodes de sécheresse (notamment une longue période entre 1760 et 1764)¹⁷⁹ ou d'inondation en octobre 1766 :

« Notre province du Languedoc, dont cette ville [de Toulouse] est la capitale, vient d'essuyer dans le courant du mois [d'octobre 1766], les plus tristes effets de plusieurs orages et d'un débordement inouï de plusieurs rivières. Montpellier par des pluies continuelles depuis la St Michel a vu ses caves inondées [...]. Le port de Sète et une partie de la ville, par une pluie subite et abondante [...] ont été ruinés et détruits [...] »¹⁸⁰.

Ces épisodes météorologiques s'expliquent en partie par le PAG (Petit Âge Glaciaire). Une période de refroidissement climatique de l'ordre de -1°C qui a sévit en Europe depuis l'an 1300 à 1850 environ. Cette diminution a provoqué des hivers rigoureux, des inondations et des destructions de récoltes qui ont engendré des famines.

¹⁷⁶ Thierry SABOT *Contexte Languedoc Roussillon Comté de Foix, La vie quotidienne de vos ancêtres de l'an mil à nos jours*. Saint-Germain-Lespinasse, Edition Thisa (2020), page 123

¹⁷⁷ Thierry SABOT *Contexte Languedoc Roussillon Comté de Foix, La vie quotidienne de vos ancêtres de l'an mil à nos jours*. Saint-Germain-Lespinasse, Edition Thisa (2020), page 132

¹⁷⁸ Thierry SABOT *Contexte Languedoc Roussillon Comté de Foix, La vie quotidienne de vos ancêtres de l'an mil à nos jours*. Saint-Germain-Lespinasse, Edition Thisa (2020), page 135

¹⁷⁹ Thierry SABOT *Contexte Languedoc Roussillon Comté de Foix, La vie quotidienne de vos ancêtres de l'an mil à nos jours*. Saint-Germain-Lespinasse, Edition Thisa (2020), page 158

¹⁸⁰ Extrait de *Toulouse au XVIIIe siècle*, d'après les « heures perdues » de Pierre Barthès, Par E. Lamouzèle (1914) cité dans *Contexte Languedoc Roussillon Comté de Foix, La vie quotidienne de vos ancêtres de l'an mil à nos jours* de Thierry SABOT, Saint-Germain-Lespinasse, Edition Thisa (2020), page 173

Ceci n'explique pas la cause des décès des enfants de Bernard, mais ces exemples d'épidémies ou d'aléas climatiques illustrent les événements auxquels devaient faire face les aïeux de Louis et d'une façon générale la population française au XVIIIe siècle et les conditions dans lesquelles ils vivaient.

Pierre André DOLBE épouse Susanne LAVIGNE le 14 février 1775¹⁸¹ à Montpellier où le mariage est célébré en l'église Saint-Anne. Il a 28 ans, elle en a 22.

Susanne LAVIGNE, la grand-mère paternelle de Louis, est la fille d'Henry Joseph LAVIGNE et Madeleine JANSON (sa seconde épouse). Elle naît le 21 janvier 1753¹⁸² et est baptisée le 25. Son parrain est Joseph LAVIGNE « le frère » (sans autre indication) et sa marraine est Susanne TOURREIL « la grande mère » (il s'agit de sa grand-mère maternelle). Susanne est la dernière enfant de sa fratrie.

Henry Joseph s'est marié une première fois avec Jeanne FIGEAC le 6 août 1733¹⁸³ à Clermont l'Hérault. De ce premier mariage sont nés au moins trois enfants. Les registres de Clermont l'Hérault sont lacunaires, mais m'ont tout de même permis d'identifier 3 enfants de ce premier lit. Jeanne FIGEAC est inhumée le 20 novembre 1744¹⁸⁴. Henry Joseph, veuf, se remarie avec Madeleine JANSON le 26 mai 1745¹⁸⁵ avec qui il aura 3 enfants, il décède le 10 février 1753¹⁸⁶, à peine 3 semaines après la naissance de Susanne.

On appelle frères et sœurs « germains » les enfants issus d'un même père et d'une même mère. Les enfants issus d'un même père mais d'une mère différentes sont alors des frères et sœurs « consanguins » (ce qui est le cas de Susanne), enfin, si les enfants sont issus d'une même mère mais que le père est différent, on parle alors de frères et sœurs « utérins ».

Susanne a donc (au moins) trois frères consanguins issus du premier mariage d'Henry Joseph et deux frères germains.

Frères consanguins de Susanne :

Guillaume, baptisé le 20 avril 1734¹⁸⁷

Joseph, baptisé le 14 avril 1735¹⁸⁸

Barthélémy, baptisé le 26 juillet 1742¹⁹⁰

Frères germains de Susanne

Joseph, baptisé le 21 mai 1746¹⁸⁹

Joseph, baptisé le 16 octobre 1749¹⁹¹

¹⁸¹ AD34 Montpellier Sainte-Anne.- Baptêmes, mariages (1772-1783) 5 MI 1/18 - vues 101 et 102/337

¹⁸² AD34 Clermont-l'Hérault Saint-Paul-de-Clermont.- Baptêmes, mariages, sépultures (1746-1755) 1 MI EC 79/9 vue 327/493

¹⁸³ AD34 Clermont-l'Hérault Saint-Paul-de-Clermont.- Baptêmes, mariages, sépultures 1721-1735) 5 MI 31/7 vue 460/517

¹⁸⁴ AD34 Clermont-l'Hérault Saint-Paul-de-Clermont.- Baptêmes, mariages, sépultures (1735 - 1745) 5 MI 31/7 vue 328/481

¹⁸⁵ AD34 Montpellier Sainte-Anne.- Baptêmes, mariages, sépultures 1737-1745 - 5 MI 1/16 vue 313/320

¹⁸⁶ AD34 Clermont-l'Hérault Saint-Paul-de-Clermont.- Baptêmes, mariages, sépultures (1746-1755) 1 MI EC 79/9 - vue 374/493

¹⁸⁷ AD34 Clermont-l'Hérault Saint-Paul-de-Clermont.- Baptêmes, mariages, sépultures (1721- 1735) 5 MI 31/7 - vue 490/517

¹⁸⁸ AD34 Clermont-l'Hérault Saint-Paul-de-Clermont.- Baptêmes, mariages, sépultures (1735-1745) 5 MI 31/7 vue 6/481

¹⁸⁹ AD34 Clermont-l'Hérault Saint-Paul-de-Clermont.- Baptêmes, mariages, sépultures (1743-1763) 5 MI 31/8 vue 93/565

¹⁹⁰ AD34 Clermont-l'Hérault Saint-Paul-de-Clermont.- Baptêmes, mariages, sépultures (1735-1745) 1 MI EC 79/8 vue 353/474

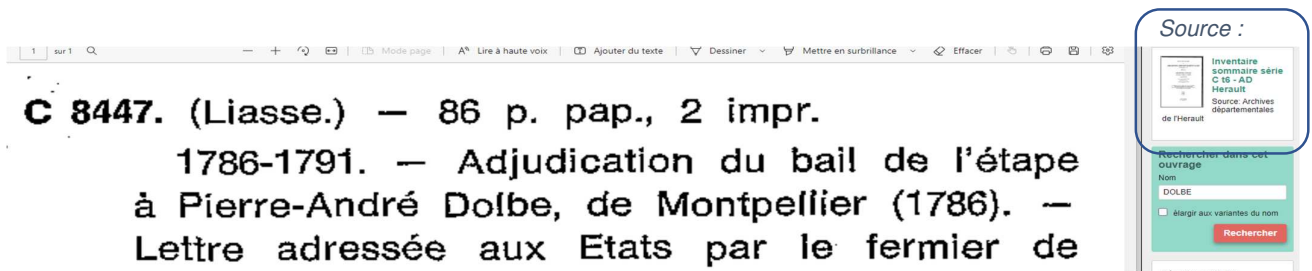
¹⁹¹ AD34 Clermont-l'Hérault Saint-Paul-de-Clermont.- Baptêmes, mariages, sépultures (1746-1755) 1 MI EC 79/9 - vue 151/493

Pierre André DOLBE n'est pas maître fournier comme l'ont été son père et son grand-père, je le retrouve mentionné comme financier dans son acte de mariage et mes recherches me font découvrir qu'il a laissé une empreinte dans l'histoire du Languedoc Roussillon.

En effet, le 14 février 1786, Pierre André DOLBE signe un contrat de bail avec les États Généraux de la Province du Languedoc¹⁹².

Je le retrouve même mentionné pour cela dans l'ouvrage de Thierry SABOT *Contexte Languedoc Roussillon Comté de Foix, La vie quotidienne de vos ancêtres de l'an mil à nos jours* p.210.

La piste de ce bail s'est ouverte à moi grâce aux outils numériques. Sur Geneanet¹⁹³, au détour d'une recherche sur le nom DOLBE, je tombe sur la phrase suivante, avec comme source les Archives Départementales de l'Hérault:



C 8447. (Liasse.) — 86 p. pap., 2 impr.
1786-1791. — Adjudication du bail de l'étape à Pierre-André Dolbe, de Montpellier (1786). — Lettre adressée aux Etats par le fermier de

Avant de me rendre aux archives avec cette référence de fonds, je cherche des informations sur cette Étape pour savoir à quoi cela correspond. Je trouve à propos de l'Étape du Languedoc une publication de monsieur Dominique BILOGHI, professeur d'histoire à l'université de Montpellier¹⁹⁴. Dans sa publication, M. BILOGHI définit l'Étape ainsi : « *une institution à la fois militaire et fiscale de la monarchie française d'Ancien Régime* ».

Il s'agit alors de lieux devant accueillir les troupes du roi lorsqu'elles se déplacent dans le royaume d'un point A à un point B, en empruntant les « lignes » (routes à suivre), et qu'elles ont besoin de faire étape, entendre par là, être nourries et logées.

À défaut de lieux d'étape, les troupes sont hébergées soit en caserne soit chez l'habitant (moyennant paiement). Mais dans le cadre de l'Étape, les choses ne sont pas aussi simple. Dans cette disposition mêlant organisations militaire, financière, juridique et royale, tout est quantifié, mesuré... et surtout encadré !

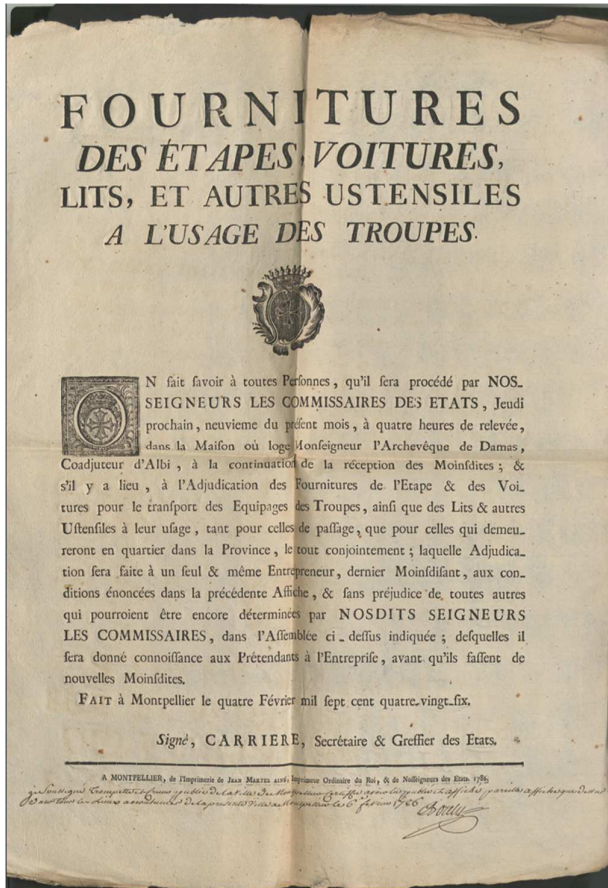
¹⁹² AD34 Montpellier Notaires 5E 59 - 139 (Acte notarié bail) + C10388 [...] bail de la fourniture de l'Étape en 1786 (bail imprimé)

¹⁹³ https://www.geneanet.org/archives/ouvrages?action=detail&book_type=livre&livre_id=17480&page=155&name=DOLBE&with_variants=0&tk=3d328fcdcb2ad729

¹⁹⁴ Étude Héraultaise n°10 de 1994 : [Logistique et Ancien Régime : les étapes du roi et de la province de Languedoc aux XVIIIe et XIXe siècles – Études Héraultaises \(etudesheraultaises.fr\)](http://www.etudesheraultaises.fr)

L'une de mes premières interrogations a été de me demander comment Pierre André a obtenu ce bail.

La réponse viendra d'elle-même aux archives, quand je trouve, dans le fonds indiqué plus haut, l'affiche ci-dessous¹⁹⁵ (qui doit mesurer environ 1.5m x 1m) qui fait office d'appel d'offre :



Transcription :

« Fournitures des Etapes Voitures, Lits et autres ustensiles a l'usage des troupes

On fait savoir à toutes Personnes, qu'il sera procédé par NOS SEIGNEURS LES COMMISSAIRES DES ETATS, jeudi prochain, neuvième du présent mois, à quatre heures de relevée, dans la Maison où loge Monseigneur l'Archevêque de Damas, Coadjuteur d'Albi, à la continuation de la réception des Moinsdites ; & s'il y a lieu, à l'Adjudication des Fournitures de l'Étape [et] des Voitures pour le transports des Equipages des Troupe, ainsi que des Lits & autres Ustensiles à leur usage, tant pour celles de passage, que pour celles qui demeureront en quartier dans la Province, le tout conjointement ; laquelle Adjudication sera faite à un seul & même Entrepreneur, dernier Moinsdisant, aux conditions énoncées dans la précédente Affiche, & sans préjudices de toutes autres qui pourroient être encore déterminées par NOSDITS SEIGNEURS LES COMMISSAIRES, dans l'Assemblée ci-dessus indiquée ; desquelles il sera donné connoissance aux Prétendants à l'Entreprise, avant qu'ils fassent de nouvelles Moinsdites.

Fait à Montpellier le quatre Février mil sept cent quatre-vingt six

Signé, CARRIERE, Secrétaire [et] Greffier des États
A Montpellier, de l'imprimerie de Jean Martel ainé,
Imprimeur Ordinaire du Roi, & de Nosseigneurs des États
1786 »

« je soussigné Trompette et Crieur public de la ville de Montpellier, certifie avoir lu, publié et affiché pareille affiche que dessus et autour des lieux accoutumés de la présente ville de Montpellier le 6 février 1786 »

Le série C des archives départementales de l'Hérault est consacrée au gouvernement militaire, à l'intendance et aux États du Languedoc. Deux fonds de cette série vont être intéressants pour moi dans le cadre de cette Étape de troupe :

- Le fonds C 8447 États généraux du Languedoc, Étapes
- Le fonds C 10388 Comptes des affaires militaires (qui renferme les baux y compris celui de 1786)

¹⁹⁵ AD34 Montpellier C 8447

Outre cette affiche, le fonds C8447 recèle de nombreux documents. J'y trouve le compte rendu de l'adjudication du bail, le cahier des charges à respecter, un imprimé des instructions pour la fourniture des Étapes, des correspondances manuscrites... beaucoup de correspondances de toute la province du Languedoc ! Et dans le fonds C10388 je trouve l'imprimé du bail et ses conditions (dont je retrouve ensuite l'acte passé devant notaire¹⁹⁶).

Un courrier daté du 30 septembre 1785 rédigé par un M. DELLIENNE à Mende fait état des Diocèses dont sont composés les États du Languedoc :

Par ordre alphabétique, les diocèses sont ceux de : *Agde, Albi, Alet, Alès, Béziers, Carcassonne, Castres, Lavaur, Mende, Mirepoix, Montpellier, Narbonne, Nîmes, le Puy, Saint-Papoul, Saint-Pons, Toulouse, Uzès, et Vivière.*

Voilà qui me donne déjà un aperçu de l'étendue du territoire que doit gérer Pierre André (le bail est signé en 1786 et les moyens de communication et de mobilité sont alors bien différents que de nos jours).

L'attribution du bail à Pierre André DOLBE s'est faite au terme d'une adjudication où les entrepreneurs ont été invités à faire leurs offres, chacun leur tour, sur chaque article à savoir quel prix pour l'Étape et voiture par place de bouche fournie à l'infanterie, aux troupes provinciales, pour chaque place de cavalier à cheval et hussard... Même chose pour chaque item mais pour les prix pour le lit et les ustensiles... il y a comme ça 14 articles.

Au terme de l'adjudication, le bail est concédé pour une période de 6 ans (1787 à 1792) pendant laquelle Pierre André aura alors la charge de gérer les Étapes des États du Languedoc, c'est-à-dire veiller à l'approvisionnement des lieux d'étape (denrées, ustensiles, couchages...) ou s'assurer de l'hébergement parmi la population (moyennant finance).

Si le bail fixe la rémunération de l'étapier en fonction du service qu'il doit rendre et selon les items, les instructions qui accompagnent le bail détaillent précisément comment le service doit être exécuté. Tout est encadré dans l'Étape. Les quantités de denrées (le pain, le type de pain, la viande, le vin...) à servir sont établies en fonction du type de soldat (fantassin, gendarme, hussard, dragon, cavalier...), de son grade (caporal, sergent, capitaine...), s'il monte un cheval ou non (le fourrage de l'animal doit également être considéré dans la fourniture)... Un registre du contrôle des habitants sujets à loger les troupes doit être également tenu par les maires et consuls des villes. Les soldats logeant chez l'habitant ont interdiction de prendre autre chose que le couvert et le lit.

¹⁹⁶ AD34 Montpellier Notaires 2E 58 / 139 feuillet 256

Lorsque les soldats sont logés chez l'habitant, c'est l'Étapiier qui paye les habitants d'avance (en fonction du nombre de soldats nourris et hébergés), à charge pour lui de se faire rembourser par la Province ensuite.

Toujours dans ce même fonds, je trouve beaucoup de correspondances de toute la province du Languedoc. Parmi celles-ci, beaucoup sont des plaintes. Les couchages et les lits semblent être un véritable sujet d'irritation :

Extraits:

- 22 février 1788. La page où figure le nom de la personne est manquante, mais on y lit : « *Je vous renouvelle donc les intentions du Roi et des États, en vous priant de vous entendre avec M. de Villesavoye Commissaire ordonnateur des guerres, et faire fournir le plus tôt possible le nombre de lits suffisant pour que les soldats ne soient couchés que deux à deux* ».
- Le 19 mars 1788, par acte d'huissier, le marquis de Montferrier Jean Jacques Philippe Marie du Vidal Lac fait acte de réquisition et protestation contre Pierre André DOLBE qui selon lui « *ne remplit pas ses obligations* ».
- 20 avril 1788, dans une lettre que cosignent les maires et consul de Narbonne et dans laquelle ils « *supplient <l'Intendant> de réitérer à l'Entrepreneur [Pierre André DOLBE] les ordres qu'il lui a donnés* » : la fourniture de 300 lits. (Le maire et le consul ne disposent que de 103 lits, malgré de précédents courriers envoyés à Pierre André alors qu'ils attendent le passage des troupes de Touraine et de Vexin).
- 27 août 1788, une lettre signée par M. BALLAINVILLIER, Intendant du Languedoc : « *J'ai visité les casernes de cette ville [Montpellier] et j'ai reconnu que les plaintes que je ne cesse de recevoir de toutes parts sur le mauvais états des fournitures sont bien fondées. Les couchettes sont en général de mauvais état, [...], plusieurs couvertures sont en lambeaux. J'ai cru devoir vous avertir de ces différentes déficiences qu'il est temps de faire cesser pour arrêter les réclamations* ».

Enfin, une lettre qui n'est pas datée, mais qui est rédigée après le mois de novembre 1788 (des faits évoqués sont datés des mois d'octobre et novembre de cette même année). Elle est écrite par M. PUECH (l'une des cautions de Pierre André DOLBE) qui s'adresse aux représentants des États du Languedoc et explique les difficultés que rencontre Pierre André :

- « *Un changement de la ligne d'Étape lui occasionne des pertes immenses et son bail serait ruineux*»
- « *[...] L'entrepreneur [Pierre André] a fait voyager dans les lieux de la nouvelle ligne de l'Étape, où il se trouve à faire fournir qu'à des prix excessifs, et dont les plus bas sont [énumération de denrées et de prix], objets qu'il faut payer comptant et que la Province ne rembourse que dans un an, 15 et 18 mois, c'est-à-dire aux trois termes des impositions de l'année qui suit celle des fournitures* ».

S'en suit après de longues explications chiffrées sur les coûts et pertes, les réclamations qu'il justifie ou tente de le faire... Enfin il finit par « *supplier* » à ce que la demande faite contre Pierre André DOLBE (et ses cautions) soit rejetée et que soit ordonné le paiement de [son] compte de 1788.

Je n'ai pas le fin mot de cette gestion de l'Étape de la province du Languedoc par Pierre André DOLBE, mais à l'appui de la publication de M. BILOGHI, il apparaît que le sujet de l'Étape est un sujet qui dépasse le cadre provincial et plus particulièrement les aspects législatifs des textes auxquels se réfèrent les autorités des États du Languedoc. M. BILOGHI pose en effet la question de savoir si les États se réfèrent à des textes réglementaires ou des décisions royales ? ET que de cette référence dépendent notamment les coûts et les modalités de fourniture.

Cependant il faut noter que durant la gestion de ce bail, il y a eu de graves crises de subsistances, notamment en 1787 où dans de nombreuses communes du Languedoc les récoltes ont été mauvaises¹⁹⁷, puis en 1788, dans toutes la France de violents orages ont détruit la plus grande partie des récoltes de céréales¹⁹⁸, ce qui mécaniquement (du fait de la rareté) a fait augmenter le prix des denrées et est devenu un coût supplémentaire pour Pierre André DOLBE, coût qu'il n'avait peut-être pas anticipé lorsqu'il a fait ses propositions lors de l'adjudication... Ceci couplé aux difficultés logistiques de la gestion, on peut aisément penser, dans ces conditions, que la gestion de l'Étape n'a pas dû être simple...

¹⁹⁷ Thierry SABOT *Contexte Languedoc Roussillon Comté de Foix, La vie quotidienne de vos ancêtres de l'an mil à nos jours*. Saint-Germain-Lespinasse, Edition Thisa (2020), page 212

¹⁹⁸ Thierry SABOT *Contexte Languedoc Roussillon Comté de Foix, La vie quotidienne de vos ancêtres de l'an mil à nos jours*. Saint-Germain-Lespinasse, Edition Thisa (2020), page 213

Les grands-parents maternels de Louis

Comme je l'ai évoqué en introduction, cette formation est pour moi l'occasion de consulter des fonds dans lesquels je n'ai pas pour habitude d'aller.

J'ai donc parcouru les registres d'hypothèques pour vérifier s'il y en avait au nom de DOLBE et j'ai effectivement trouvé une inscription au nom de Pierre André DOLBE. Il s'agit d'une inscription de privilèges et hypothèques de 1806¹⁹⁹ dans laquelle il est indiqué que M. DEJOLY est tuteur de Marie Louise Marguerite Eulalie SECRET BRUGUIERE (mineure) et Pierre André DOLBE son subrogé tuteur et cette inscription sert de sûreté aux créanciers qui pourraient résulter de la gestion qu'ont le tuteur et le subrogé tuteur des biens de Marie Louise.

Même si cette hypothèque correspond à l'attente que l'on peut en avoir et aux consignes qui nous sont indiquées pour ce mémoire, je pensais, sinon espérais, trouver la trace d'une maison ou d'une propriété... dans la mesure où Pierre André travaillait avec les États du Languedoc et qu'il est indiqué commis financier dans certains actes. Mais non, au nom de DOLBE dans la famille de Louis, je n'ai trouvé que cette inscription.

J'ai donc décidé d'élargir le champ de mes recherches et d'ouvrir celles-ci au côté cognatique de Louis (son côté maternel donc). Je ne l'avais pas évoqué jusqu'à présent, mais parmi les ancêtres de Louis, de ce côté de sa famille, figurent des financiers : son arrière-grand-père Etienne CHASSARY est indiqué comme tel dans son acte de mariage²⁰⁰, commis financiers : Jacques CHASSARY son grand-père²⁰¹ ou encore son oncle Jean-Pierre CHASSARY, membre de la cour impériale de Montpellier, qui est secrétaire au parquet du tribunal civil (qualité indiquée dans son acte de mariage en 1839²⁰²).

Je vais donc vous présenter maintenant les grands-parents maternels de Louis qui sont ceux pour qui l'hypothèque trouvée me semble intéressante.

Les grands-parents maternels de Louis sont Marie Magdelaine PONS et Jacques CHASSARY.

¹⁹⁹ AD34 Montpellier Hypothèques 45 Q2/22 case 535

²⁰⁰ AD34 Montpellier Notre-Dame-des-Tables.- Baptêmes, mariages (1753-1756) 5 MI 1/26 - vue 273/292

²⁰¹ AD34 Montpellier Décès 5 MI 1/120 - 1837 vue 198/287

²⁰² AD34 Montpellier Notaires 2 E 55/398 - 1839 acte 837

Marie Magdelaine PONS naît le 21 juillet 1758 à Montpellier et est baptisée le 25²⁰³. Son parrain est Pierre PONS (le lien de parenté n'est pas précisé dans l'acte) et sa marraine est Magdelaine JEANSAIN. Elle est la fille de Jean (1722²⁰⁴-1798²⁰⁵) maître chirurgien et de Marguerite GERMAIN (1729²⁰⁶-1814²⁰⁷).

À la fin du XVIIIe siècle on distingue 2 types de chirurgies :

- La petite : qui consiste à réduire les fractures, extraire les dents, inciser les abcès, poser des ventouses, pratiquer des saignées...
- La grande (réservée à une élite) : qui consiste à pratiquer les amputations, trépanations, césariennes, extractions de calculs...²⁰⁸

(Je n'ai pas de précision sur le domaine dans lequel exerce Jean PONS).

Marie Magdelaine est la 4^e d'une fratrie de 8 frères et sœurs . Tous naissent à Montpellier et sont baptisés en la paroisse de Notre-Dame-des-Tables:

Jeanne	Elle naît le 25 juillet 1749 et est baptisée le 28 ²⁰⁹ . Sa vie est de courte durée puisqu'elle est inhumée le 5 août suivant ²¹⁰ , elle a 11 jours.
Pierre	Il naît le 3 juin 1751 et est baptisé le 6 ²¹¹
Françoise Marie	Elle naît le 25 mars 1754 et est baptisée le 28 ²¹² . Elle est inhumée le 26 octobre 1756 à l'âge de 2 ans ²¹³
Susanne Marguerite	Elle naît le 10 novembre 1761 et est baptisée le 15 ²¹⁴
Jean Antoine	Il naît le 14 janvier 1765 et est baptisé le 17 ²¹⁵
Jean Pierre	Il naît le 26 novembre 1767 et est baptisé le 28 ²¹⁶
Jean Alexandre	Il naît le 18 février 1771 et est baptisé le 20 ²¹⁷ . Il est inhumé à l'âge de 18 mois le 9 septembre 1772 ²¹⁸

Marie Magdelaine PONS se marie avec Jacques CHASSARY le 9 janvier 1789²¹⁹ en la paroisse de Notre-Dame-des-Tables de Montpellier. Elle a 30 ans, il en a environ 31.

²⁰³ AD34 Montpellier Notre-Dame-des-Tables.- Baptêmes, mariages (1756-1759) 5 MI 1/26 - vue 234/301

²⁰⁴ AD34 Castelnau-le-Lez Baptêmes, mariages, sépultures 5 MI 1/1 - 1714-1724 vue 41/49

²⁰⁵ AD34 Montpellier Décès (an VI) 5 MI 1/110 - 1797-1798 vue 88/120

²⁰⁶ AD34 Notre-Dame-des-Tables.- Baptêmes, mariages, sépultures (1729-1730) 5 MI 1/47 - vue 38/122

²⁰⁷ AD34 Montpellier Décès 5 MI 1/115 - 1814 vue 86/307

²⁰⁸ <https://www.futura-sciences.com/sciences/questions-reponses/epoque-moderne-histoire-medecine-medecins-chirurgiens-sous-ancien-regime> (consulté le 17/04/2022)

²⁰⁹ AD34 Montpellier Notre-Dame-des-Tables.- Baptêmes, mariages (1749-1753) 5 MI 1/25 - vue 41/344

²¹⁰ AD34 Montpellier Notre-Dame-des-Tables.- Baptêmes (1748-1761) - vue 35/392

²¹¹ AD34 Montpellier Notre-Dame-des-Tables.- Baptêmes, mariages (1749 -1753) 5 MI 1/25 - vue 190/344

²¹² AD34 Montpellier Notre-Dame-des-Tables.- Baptêmes, mariages (1753-1756) 5 MI 1/26 - vue 95/292

²¹³ AD34 Montpellier Notre-Dame-des-Tables.- Sépultures (1748-1761) 5 MI 1/29 - vue 264/392

²¹⁴ AD34 Montpellier Notre-Dame-des-Tables.- Baptêmes, mariages (1759-1764) 5 MI 1/37 - vue 203/359

²¹⁵ AD34 Montpellier Notre-Dame-des-Tables.- Baptêmes, mariages (1764-1769) 5 MI 1/27 - vue 65/405

²¹⁶ AD34 Montpellier Notre-Dame-des-Tables.- Baptêmes, mariages (1764-1769) 5 MI 1/27 - vue 296/405

²¹⁷ AD34 Montpellier Notre-Dame-des-Tables.- Baptêmes, mariages (1769-1773) 5 MI 1/27 - vue 108/291

²¹⁸ AD34 Montpellier Notre-Dame-des-Tables.- Sépultures (1761-1781) 5 MI 1/29 - vue 134/346

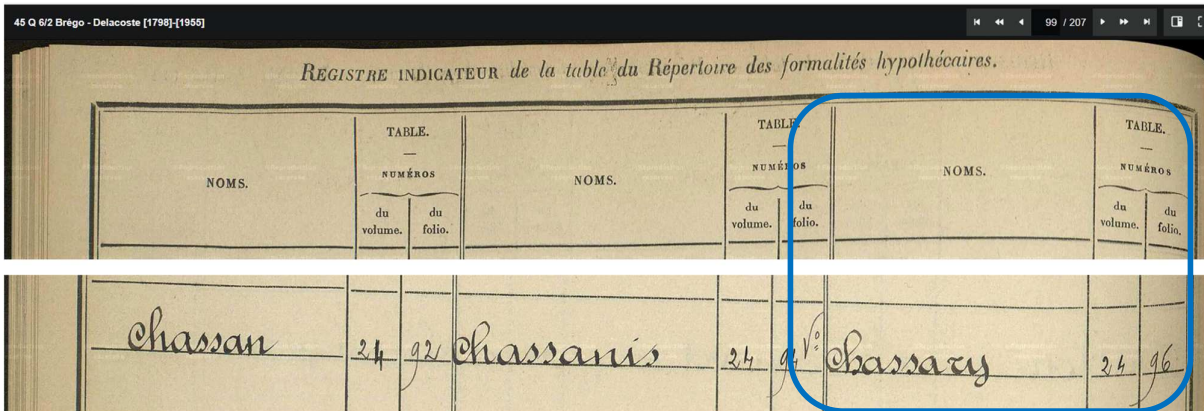
²¹⁹ AD34 Montpellier Notre-Dame-des-Tables.- Baptêmes, mariages (1786-1790) 5 MI 1/28 - vue 188/288

Jacques CHASSARY est le fils d'Etienne (1727²²⁰- ?) et de Gervaise PÉROUSE (1731²²¹- ?). Il est né vers 1758, son acte de décès du 3 octobre 1837²²² précise qu'il est âgé à ce moment-là d'environ 79 ans. Il est le 2^{ème} de sa fratrie dont j'ai pu identifier les membres ci-dessous :

- Noël** Il naît le 27 novembre 1756 et baptisé le 30²²³
- Pierre Étienne** Il naît le 15 juillet 1762 et est baptisé le 16²²⁴
- Anne** Elle naît le 11 août 1763 et est baptisée le 14²²⁵
- Jean Marie** Il naît le 2 juillet 1765 et est baptisé le 4²²⁶
- Marie Héleine** Elle naît le 3 avril 1769 et est baptisée le 5²²⁷, elle décède le 15 février 1807 à l'âge de 37 ans²²⁸

Comme je l'indiquais plus haut, dans le cadre des hypothèques, je procède à une recherche sur le nom CHASSARY.

Pour retrouver une hypothèque, il est nécessaire de commencer par consulter l'indicateur de la table alphabétique du répertoire des formalités hypothécaires²²⁹ qui donne le nom et renvoie au «compte» hypothécaire (au même nom), avec un numéro de volume et folio:



Transcription :

Registre indicateur de la table du Répertoire des formalités hypothécaires

NOMS	TABLE - Numéros	
	du volume	du folio
Chassary	24	96

²²⁰ AD34 Montpellier Sainte-Anne.- Baptêmes, mariages, sépultures (1725-1727) 5 MI 1/36 - vue 142/178

²²¹ AD34 Montpellier Notre-Dame-des-Tables.- Baptêmes, mariages, sépultures (1730 -1733) 5 MI 1/47 - vue 51/196

²²² AD34 Montpellier Décès 5 MI 1/120 - 1837 vue 198/287

²²³ AD34 Montpellier Notre-Dame-des-Tables.- Baptêmes, mariages (1756-1759) 5 MI 1/26 - 1756-1759 vue 78/301

²²⁴ AD34 Montpellier Notre-Dame-des-Tables.- Baptêmes, mariages (1759-1764) 5 MI 1/26 - 1759-1764 vue 247/359

²²⁵ AD34 Montpellier Notre-Dame-des-Tables.- Baptêmes, mariages (1759-1764) 5 MI 1/26 - 1759-1764 vue 311/359

²²⁶ AD34 Montpellier Notre-Dame-des-Tables.- Baptêmes, mariages (1764-1769) 5 MI 1/27 - 1764-1769 vue 104/405

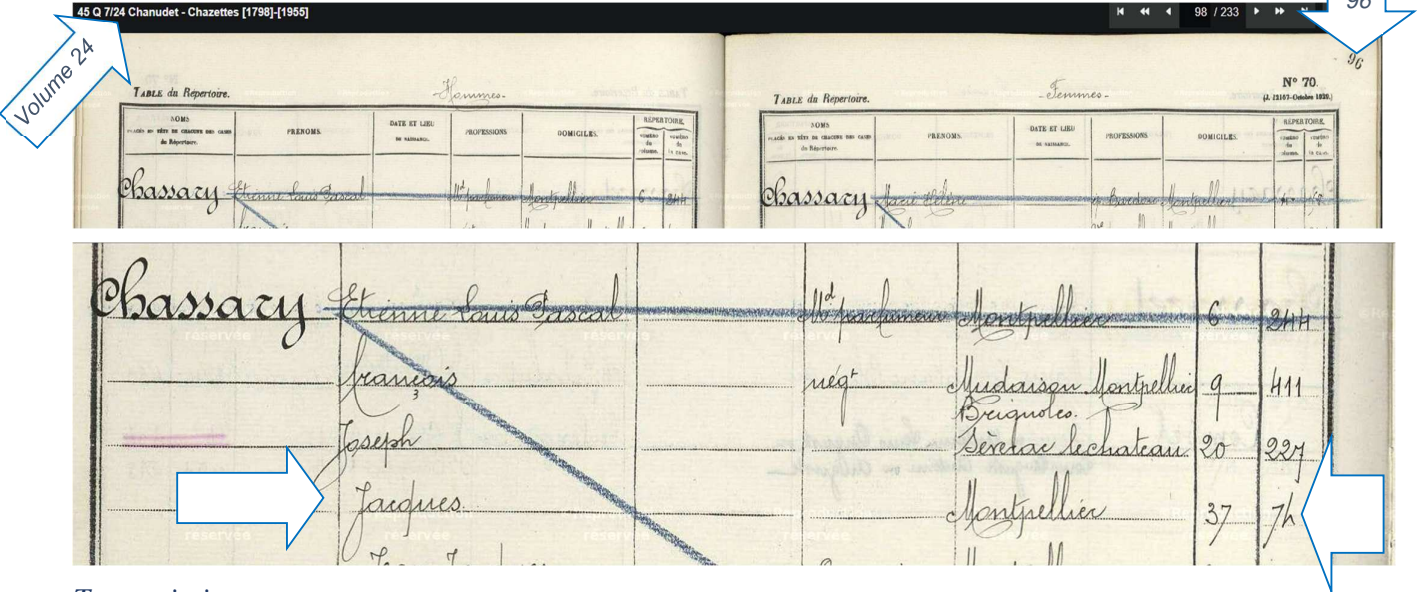
²²⁷ AD34 Montpellier Notre-Dame-des-Tables.- Baptêmes, mariages (1764-1769) 5 MI 1/27 - 1764-1769 vue 377/405

²²⁸ AD34 Montpellier Décès 5 MI 1/112 - 1807 vue 27/245

²²⁹ AD34 Montpellier Hypothèques 45 Q 6 / 2 vue 99/207

Muni des numéros de volume et folio, je consulte à présent la table alphabétique du répertoire des formalités hypothécaires dans son volume 24, en me rendant au folio 96²³⁰

Folio
96



Transcription :

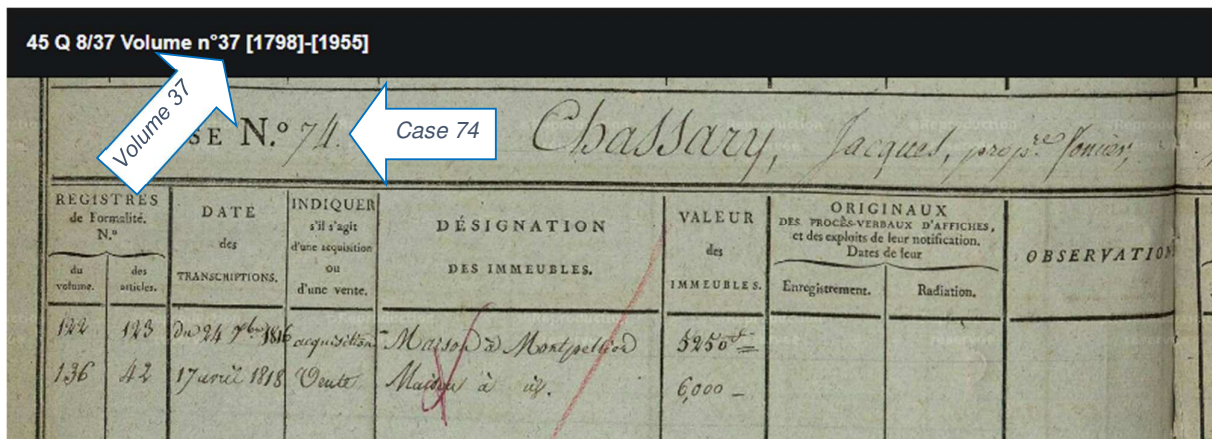
96

Table du Répertoire

Hommes

Noms	Prénoms	Date et Lieu	Professions	Domiciles	Répertoire	
					N° de Volume	N° de la Case
CHASSARY	[...]	[...]	[...]	[...]	[...]	[...]
	Jacques			Montpellier	37	74

Parmi les 3 pages de registre au nom de CHASSARY, j'identifie le grand-père de Louis, Jacques CHASSARY, avec un numéro de volume 37 et un n° de case 74. Avec ces nouvelles références, je peux à présent me rendre dans le volume du répertoire des formalités hypothécaires portant ce numéro²³¹ pour y retrouver la case 74



²³⁰ AD34 Montpellier Hypothèques 45 Q 7 / 24 vue 99/207

²³¹ AD34 Montpellier Hypothèques 45 Q 8/37 Volume n°37 vue 42/199

Transcription :

Case n° 74

CHASSARY Jacques, propr[étai]re foncier

<i>Registres de formalités n°</i>		<i>Dates des transcriptions</i>	<i>Indiquer s'il s'agit d'une acquisition ou d'une vente</i>	<i>Désignation des Immeubles</i>	<i>Valeur des immeubles</i>
<i>du volume</i>	<i>Des articles</i>				
122	123	Du 24 7bre* 1816	acquisition	Maison à Montpellier	5.250 fr.
136	42	17 avril 1818	Vente	Maison à Montpellier	6.000 fr

*Septembre

S'agissant du répertoire des formalités hypothécaires il convient de noter que la partie gauche d'une case comporte les transcriptions, tandis que la partie droite comporte les inscriptions. Ici nous sommes côté gauche du registre, je consulte donc les volumes (122 et 136) des transcriptions des actes translatifs de propriété d'immeubles et pour retrouver leurs articles respectifs.

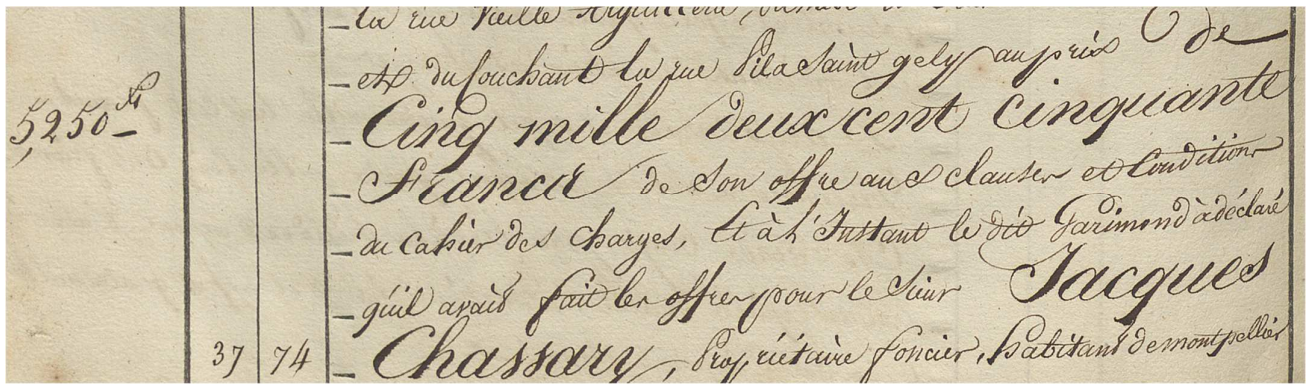
L'article 123 du volume 122²³² ne comporte pas moins de 17 pages d'hypothèque concernant l'acquisition d'une maison par Jacques CHASSARY. Celle-ci a d'intéressant que l'acquisition s'effectue dans le cadre d'une succession dont sa femme Marie Magdelaine PONS est héritière.

Marguerite GERMAIN, la mère de Marie Magdelaine décède le 19 avril 1814²³³ et laisse derrière elle des créanciers. Sont indiqués héritiers Magdelaine PONS, Suzanne Marguerite PONS et Jean-Pierre PONS (commis parfumeur à Naples). Si les 2 sœurs répudient la succession, Jean-Pierre PONS l'accepte seul sous bénéfice d'inventaire pour payer les créanciers.

Après indiquer la situation géographique de la maison dans la ville, on peut y lire sa description pièce par pièce, étage par étage (il y en a 3) et tout ce qui la compose, du sol au plafond, les matériaux et leur état... La maison est estimée à 5.795,00 francs. Après les procédures, les publications et les affichages d'usage, l'huissier annonce l'ouverture pour l'adjudication et il est procédé à une vente à la bougie. La vente à la bougie est une vente aux enchères qui consiste à enchérir tant qu'une bougie est allumée, les enchères cessent quand la mèche s'éteint. Il aura fallu 5 bougies d'une durée d'une minute chacune environ au terme desquelles la dernière enchère est celle de Jacques CHASSARY (par l'intermédiaire de M. GARIMOND) pour 5.250,00 francs :

²³² AD34 Montpellier hypothèques 45 Q1 / 122 Article 123

²³³ AD34 Montpellier Décès 5 MI 1/115 - 1814 vue 86/307



Transcription :

5.250 f			[...] du couchant la rue Pila Saint Gely, au prix de cinq mille deux cent cinquante francs de son offre aux clauses et conditions du cahier des charges, Et à l'instant ledit Garimond a déclaré qu'il avait fait les offres pour le Sieur Jacques Chassary, Propriétaire foncier, habitant de Montpellier [...]
	37	74	

Si j'ai pu identifier la maison et la situer dans la ville grâce aux indications portées dans l'hypothèque (sa description et les noms des rues qui sont restés les mêmes), j'ai pu identifier son emplacement avec précision grâce au cadastre (registre où figurent les renseignements sur la surface des propriétés foncières).

Pour ce faire il m'a fallu redescendre les propriétaires successifs de la maison au travers des hypothèques.

Jacques CHASSARY a conservé la maison pendant 2 ans et l'a revendue en 1818 à Pierre MANEN (objet de l'article 42 du volume 136²³⁴ mentionné plus haut et correspondant à la 2^e ligne « Vente » du volume du répertoire des formalités hypothécaires de la case de Jacques CHASSARY). En continuant sur ce même principe, je vois que Pierre MANEN l'a ensuite revendue en 1829 à Simon CHALIER²³⁵.

Avec le nom du propriétaire de la maison en 1825, j'ai pu identifier dans la table des propriétaires²³⁶ son numéro de compte, et muni de ce numéro de compte je peux me rendre dans la matrice des propriétés foncières où je retrouve le n° de parcelle : 905

Je recoupe cette information avec le Plan de Sauvegarde et de mise en valeur de Montpellier, de A. Melissinos, V. Pandhi, G. Séraphin, C. Ancey Architectes – urbanistes (2013) du Rapport du Ministère de la culture et de la communication Direction régionale des affaires culturelles qui, dans son Annexe 2 – 6, établi la répartition des parcelles et des propriétaires par métier ou statut à partir du cadastre de 1825 de tout l'Écusson et je retrouve Pierre MANEN mentionné avec ce même numéro de parcelle:

²³⁴ AD34 Montpellier Hypothèques 45 Q1 / 136 article 142

²³⁵ AD34 Montpellier Hypothèques 45 Q1 / 230 article 73

²³⁶ AD34 Montpellier Cadastre 3P 1672

Cadaste de 1825 - Ecusson : Répartition des parcelles et des propriétaires par métier ou statut

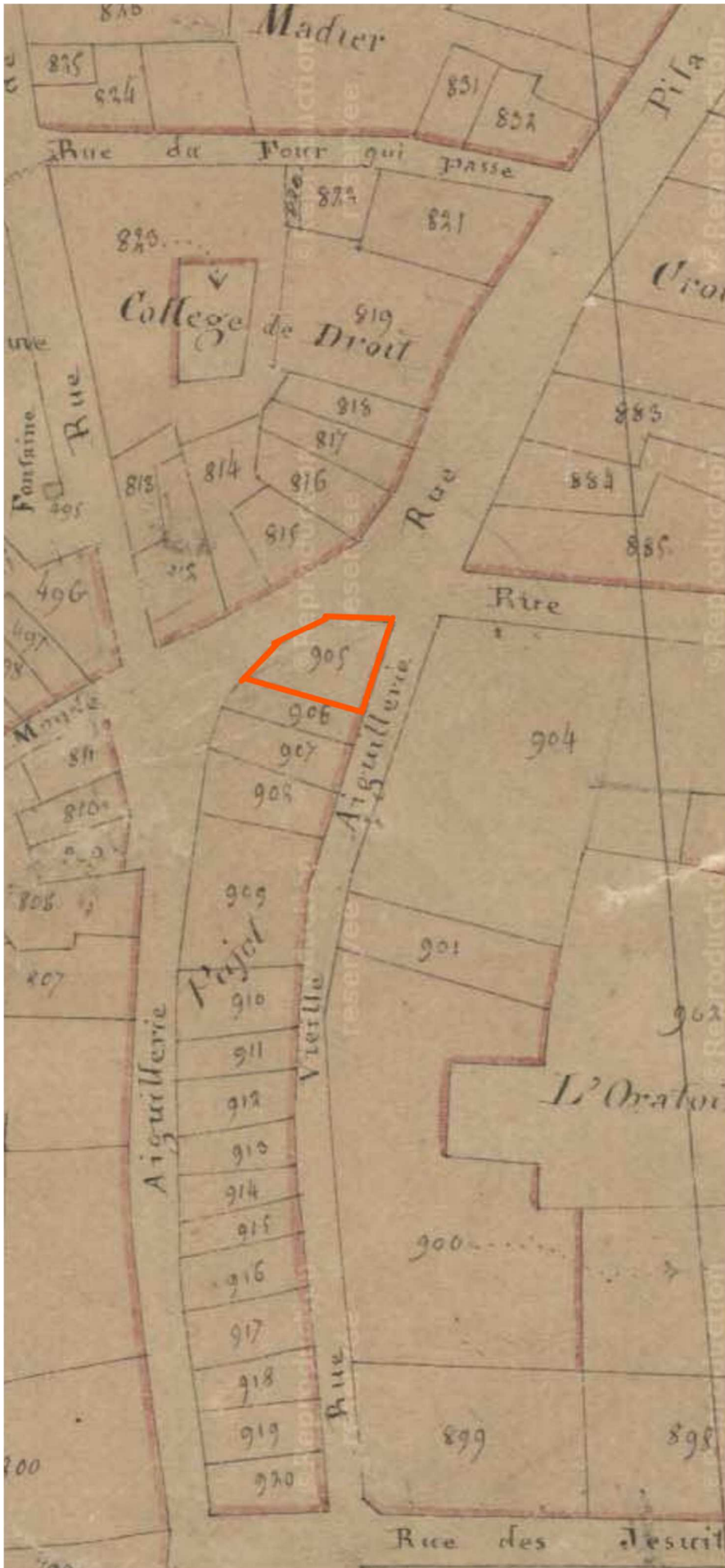
Copropriété	C
Attribution du métier en copropriété	C
Parcelle manquant au plan	M

Section - Isle	Rue	Propriétaire	Métiers, statut, parenté	No.	Notes
L Oratoire	Aiguillerie r.	Manen Pierre	Marchand	905	

Extrait Plan Cadastral de 1814 du centre-ville de Montpellier²³⁷

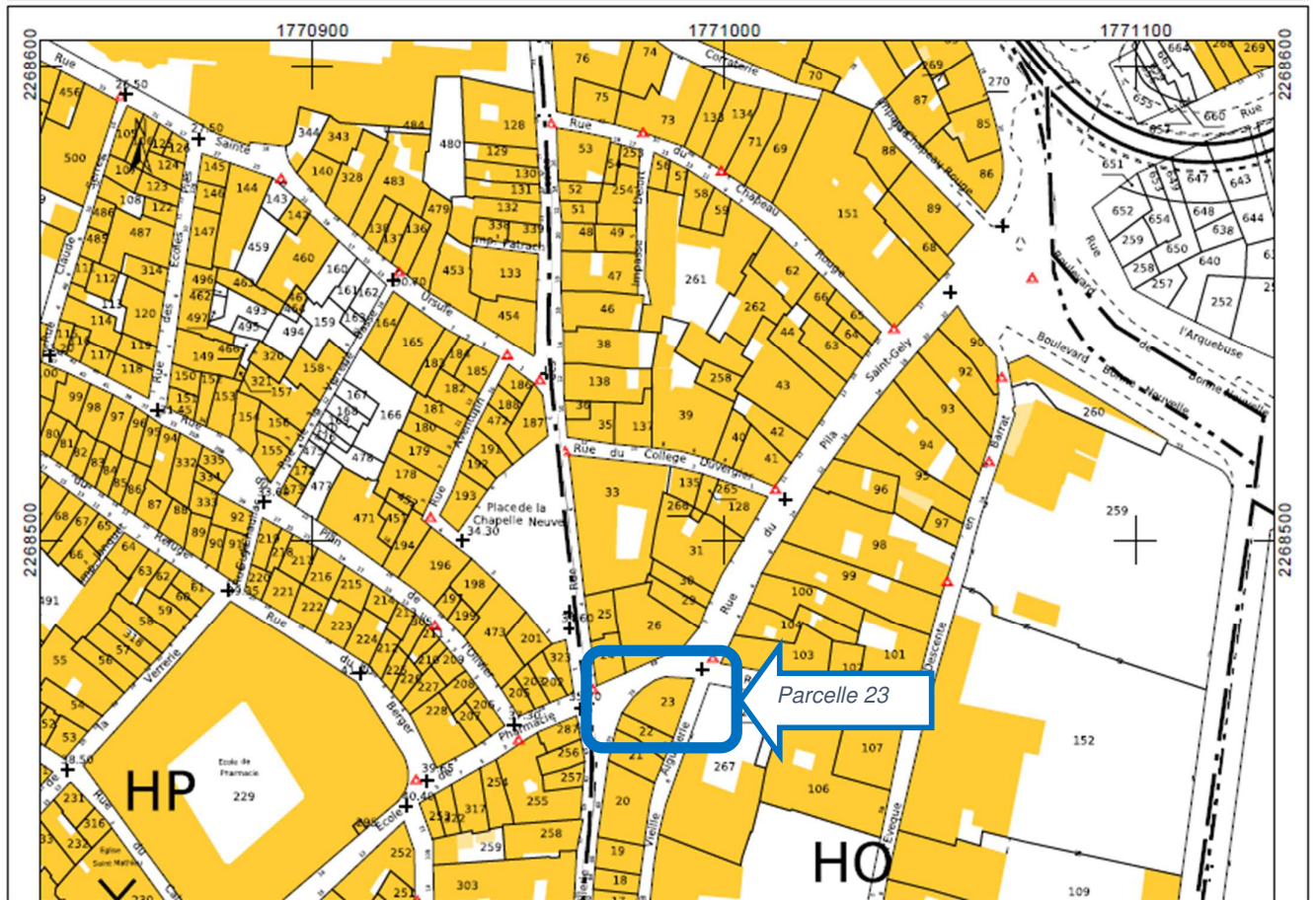


²³⁷ AD34 Montpellier Cadastre 3 P 3600 Section L de la Ville [1814]



Cadastre d'aujourd'hui en 2022 :

<p>Département : HERAULT</p> <p>Commune : MONTPELLIER</p>	<p>DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES</p> <p>-----</p> <p>EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL</p> <p>-----</p>	<p>Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant : CDIF MONTPELLIER Le Millénaire 156 rue Alfred NOBEL 34266 34266 MONTPELLIER Cedex 02 tél. -fax</p>
<p>Section : HO Feuille : 000 HO 01</p> <p>Échelle d'origine : 1/500 Échelle d'édition : 1/1000</p> <p>Date d'édition : 18/04/2022 (fuseau horaire de Paris)</p> <p>Coordonnées en projection : RGF93CC43 ©2017 Ministère de l'Action et des Comptes publics</p>		<p>Cet extrait de plan vous est délivré par :</p> <p>cadastre.gouv.fr</p>



La maison existe encore actuellement :



Pour la petite histoire, un article du journal Le Midi Libre rapporte la légende qui dit que Saint-Roch (né vers 1350), de retour à Montpellier, fatigué, se posa à l'angle des rues du Pila Saint-Gely (une des entrées de la ville fortifiée à l'époque) et de la rue de la Vieille Aiguillerie, et c'est à cet endroit qu'il aurait été arrêté. D'où l'oratoire et cette statue en bois lui rendant hommage. Les pèlerins de Saint-Jacques de Compostelle viennent régulièrement se recueillir devant la stèle²³⁸.

²³⁸ MidiLibre.fr Montpellier : la statue en bois de Saint-Roch

Les parents de Louis

Les parents de Louis sont Bernard DOLBE et Catherine Gervaise CHASSARY.

Bernard DOLBE est donc le fils de Pierre André et Susanne LAVIGNE vus précédemment. Il naît le 9 novembre 1775²³⁹ à Montpellier et est baptisé à l'âge de 3 jours en la paroisse Notre-Dame des Tables.

Je ne peux pas certifier que Bernard soit enfant unique, mais je ne lui ai trouvé aucun frère ni aucune sœur. J'ai eu beau compulsé à plusieurs reprises les tables de toutes les paroisses de la ville sur les 35 années entre le mariage de ses parents en 1775 et le décès de son père en 1820, je n'ai trouvé aucune autre naissance pour ce couple ni aucun décès. Même en cherchant avec les variantes du nom et les outils numériques dont nous disposons, je n'ai rien obtenu.

Bernard se marie avec Catherine Gervaise CHASSARY. Ils passent tous les deux un contrat de mariage en l'étude de Maître Jean Jacques MASSAL le 11 octobre 1807²⁴⁰, les bans sont publiés les 18 et 25 octobre ²⁴¹ et le mariage se tient le 29 octobre 1807²⁴². Bernard a alors 31 ans, il est marchand chapelier et Catherine Gervaise a 18 ans.

Catherine Gervaise CHASSARY est la fille de Jacques CHASSARY et Marie Magdelaine PONS. Elle naît le 22 décembre 1788 et est baptisée le même jour²⁴³ en la Basilique Notre-Dame-des-Tables. Son parrain est Jean Pierre DAVID et sa marraine Catherine AUTEROUCHE. Elle est l'aînée de ses frères et sœurs :

- | | |
|-----------------------------------|---|
| Jean Gervais | Il est né le 21 janvier 1790 et a été baptisé le surlendemain. Il est décédé le 8 avril 1793, à l'âge de 3 ans. |
| Marguerite Julie | Elle naît le 9 novembre 1793 et décède le 22 juin 1796 à l'âge de 2 ans. |
| Marguerite Gervaise Sophie | Elle naît le 14 août 1797 et décède le 22 août 1802 à l'âge de 5 ans |
| Jean-Pierre | Il naît le 6 août 1798 à Montpellier et décède le 16 mai 1872 |

Bernard DOLBE décède le 4 mai 1820²⁴⁴ à l'âge de 44 ans, Catherine Gervaise CHASSARY, veuve, ne se remariera pas et décèdera le 25 janvier 1850²⁴⁵.

²³⁹ AD34 Montpellier Notre-Dame-des-Tables.- Baptêmes, mariages (1773-1777) 5 MI 1/27 - vue 195/341

²⁴⁰ AD34 Montpellier Notaires 2 E 59/89 acte n°589

²⁴¹ D34 Montpellier Publications de mariage 5 MI 58/23 - 1807 vue 53/66

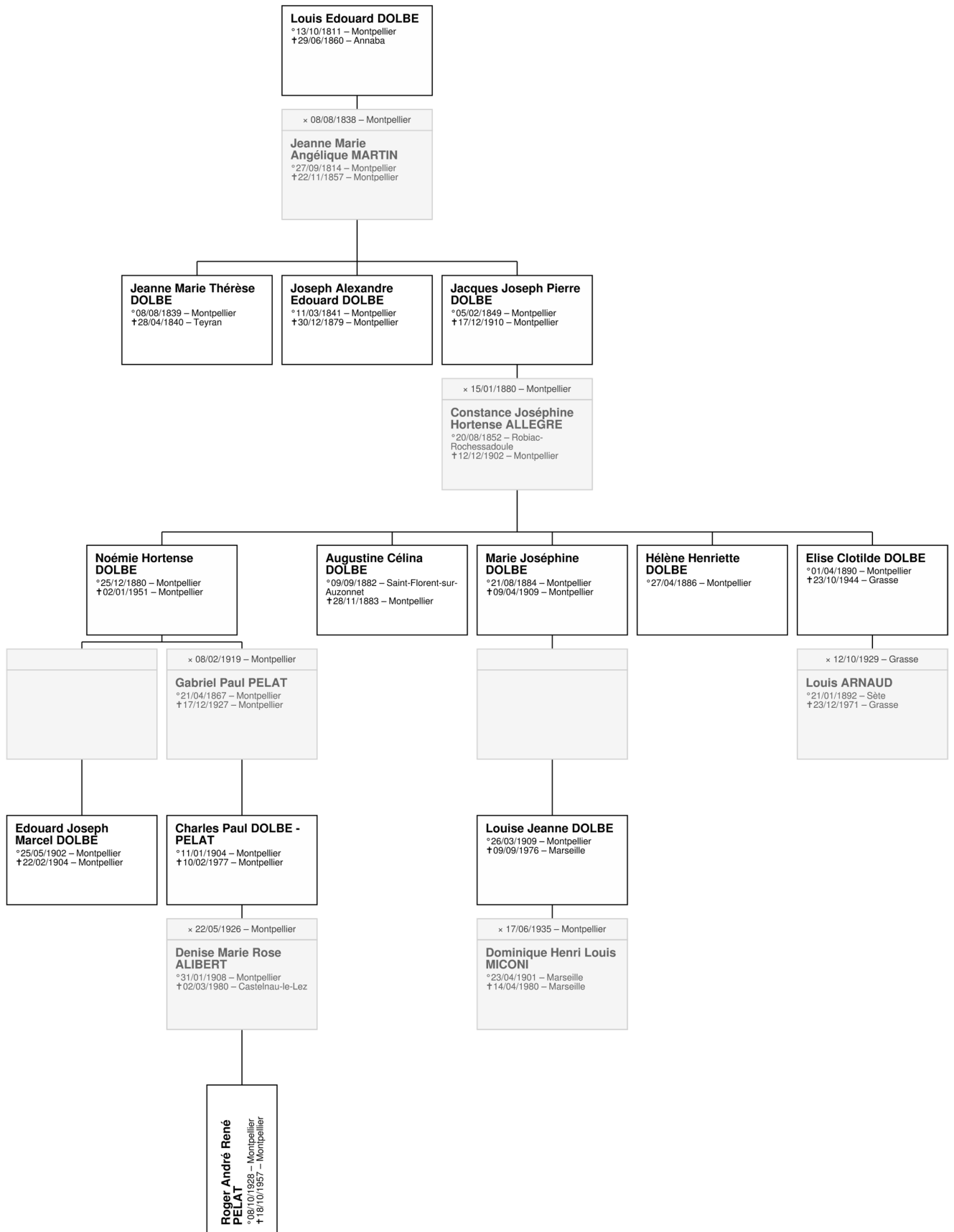
²⁴² AD34 Montpellier Mariages 5 MI 1/96 - 1807 vue 94/118

²⁴³ AD34 Montpellier Notre-Dame-des-Tables.- Baptêmes, mariages (1786-1790) 5 MI 1/28 - vue 186/288

²⁴⁴ AD34 Montpellier Décès 5 MI 1/115 - 1820 vue 91/299

²⁴⁵ AD34 Montpellier Décès 5 MI 1/123 - 1850 vue 26/299

Les descendants de Louis et Jeanne



Les enfants de Louis et Jeanne

Louis et Jeanne ont eu 3 enfants que j'ai identifiés.

Tout d'abord **Jeanne Marie Thérèse**. Elle naît à Montpellier le jour du 1^{er} anniversaire de mariage de Louis & Jeanne le 8 août 1839²⁴⁶, mais sa vie sera de courte durée puisqu'elle décède le 28 avril 1840 à Teyran²⁴⁷.

Il me revient alors cette phrase du testament de Jeanne : « *mais dans le cas où il existerait des enfants issus de notre mariage* ». Elle avait alors déjà perdu sa fille lorsqu'elle est allée faire son testament chez Maître ANDUZE,

Vient ensuite **Joseph Alexandre Edouard**. Il naît 11 mars 1841²⁴⁸ à Montpellier, rue du Séminaire.

Cette rue est l'une des rues qui entoure « l'île Glacière » que j'ai évoquée plus haut lors du recensement de 1841 et qui figure sur la carte de 1825. Ce doit être la rue où vivent Louis et Jeanne.

Comme son père Louis, Joseph Alexandre sera amené à être tiré au sort l'année de ses vingt ans pour son service militaire. Et en 1861 il participe au tirage au sort où il tire le numéro 27²⁴⁹, mais il est exempté au motif qu'il est l'ainé d'orphelin. Il décède à l'âge de 38 ans le 30 décembre 1879²⁵⁰ à l'hospice d'humanité (actuel CHU de Montpellier).

Mes recherches dans les archives hospitalières en série HDT (malades civils, entrées et sorties, décès...) ne m'auront pas permis d'en savoir plus à son sujet. Son acte de décès indique qu'il est célibataire et sans profession.

Entre 1842 et 1848, je n'ai trouvé aucune naissance au nom de DOLBE dans la table décennale de cette période de la ville de Montpellier. J'ai également consulté la table à la lettre U là où la ville recense les enfants mort-nés : U pour « Un garçon de... » ou « Une fille de... », pas d'enfant DOLBE là non plus.

Alors, comme pour les recensements, en appliquant la technique de l'escargot, j'ai consulté toutes les tables décennales des communes limitrophes de Montpellier et quelques autres

²⁴⁶ AD34 Montpellier Naissances 5 MI 1/78 - 1839 vue 209/375

²⁴⁷ AD34 Teyran 5 MI 3/17 - 1836-1850 vue 42/166

²⁴⁸ AD34 Montpellier Naissances 5 MI 1/78 - 1841 vue 78/279

²⁴⁹ AD34 Montpellier Liste des tirages au sort des jeunes gens de la classe 1861 - 1R 292

²⁵⁰ AD34 Montpellier Décès 5 MI 1/133 - 1879 vue 254/314

comme Castries ou Teyran... et là encore, ce sera sans succès. Jusqu'à la naissance à Montpellier le 5 février 1849²⁵¹ de **Jacques Joseph Pierre**.

Cette période entre 1842 et 1848 sans enfants est assez énigmatique. Est-ce que Louis et Jeanne se sont déplacés dans ce laps de temps et qu'ils auraient eu des enfants ailleurs ? Jeanne est-elle victime de fausses couches ? Ce ne sont que des hypothèses auxquelles je n'ai pas la réponse.

Jacques est donc le 3^e et dernier enfant que j'ai identifié pour Louis et Jeanne.

Comme ses prédécesseurs masculins, il est soumis à la même contrainte du tirage au sort l'année de ses 20 ans (1869) pour effectuer son service militaire où il tire le numéro 76²⁵².

Jacques intègre la garde nationale mobile. J'aurais cette information grâce au fonds du service de recrutement / registres matricules en consultant la table alphabétiques des matricules (numéros d'ordres)²⁵³ de l'année 1869 via sur le site des AD34.

Avec son numéro d'ordre/de matricule, je peux à présent trouver sa fiche matricule plus loin dans le registre.

Les registres matricules ont été créés en 1867. Ils succèdent aux registres de contrôle des troupes. D'abord sous forme de tableaux, ils n'apparaissent sous forme de fiche individuelle qu'à partir de 1878. Chaque fiche contient l'état civil du conscrit, sa description physique, ses états de services/son parcours de soldat, ses affectations, grades, unités, blessures éventuelles, ses décorations...

La fiche de Jacques est sous forme de tableau. Il y est indiqué sculpteur et décrit physiquement comme avoir les yeux et les sourcils bruns, le nez pointu, un menton rond, le front découvert, une bouche moyenne et un visage ovale. Il mesure 1m57. Son degré d'instruction est indiqué : 1.2 (ce qui signifie qu'il sait lire et écrire).

Jacques intègre l'armée le 25 août 1870 où il s'engage pour 5 ans, le 4 octobre 1872. Il intègre successivement plusieurs régiments. Il est promu au grade de caporal le 27 mai 1874.

Sur son nom, Jacques « bénéficie » d'une fiche ajoutée à son registre et je comprends à la lecture de celle-ci que ses états de services ne sont pas des plus exceptionnels !

Cette fiche (Annexe 3) énumère les sanctions dont a écopé Jacques à compter de l'année 1876 et elle n'est à priori pas la première. Dès la première ligne on peut lire le total de jours

²⁵¹ AD34 Montpellier Naissances 5 MI 1/81 - 1849 vue 57/451

²⁵² AD34 Montpellier Liste des tirages au sort des jeunes gens de la classe 1869 - 1R 300

²⁵³ AD34 Montpellier, garde nationale mobile. Table alphabétique. Matricules 1 R 891 - 1869 vues 8/347

de consigne, de salle de police et de prison que Jacques a eu entre 1872 à 1876, avec comme motif : « ivresse (3^e fois) ».

Cette fiche continue dans la même veine pour les années 1876 et 1877 dont voici quelques extraits :

- 30 janvier 1876 « *Malpropreté et extrême négligence dans l'entretien de ses effets* »
- 4 jours de consigne par le sergent; doublés par le commandant de la compagnie.
- 1^{er} février 1876 : « *N'a pas su un mot de théorie* »
- 4 jours de consigne par l'adjudant.
- 23 mars 1876 : « *Pour penchant à l'ivrognerie et absence illégale* »
- suspendu pendant 40 jours par le colonel.
- 11 août 1876 : « *S'est enivré étant de garde* »
- 8 jours de salle de police par l'adjudant major.
- 19 août 1876 : « *Pour s'être enivré étant de garde et sa mauvaise conduite en général* »
- cassé de son grade par le général de brigade.
- 19 octobre 1876 : « *Absence illégale d'un jour* »
- 8 jours en salle de police.

Fin 1877, Jacques cumule, pour la durée de sa vie militaire, un total de 44 jours de consigne, 32 jours en salle de police, 49 jours en prison et 8 jours en cellule de correction. Il est libéré le 04 octobre 1877 ; libération à l'issue de laquelle il ne reçoit pas le certificat de bonne conduite.

Il passe ensuite dans l'armée territoriale le 1er juillet 1879 (l'armée territorial française est créée en 1872 et met en place le principe d'armée de réserve). Jacques est déclaré insoumis le 3 mai 1880 (les insoumis sont les citoyens convoqués par l'armée et qui refusent de répondre à la convocation).

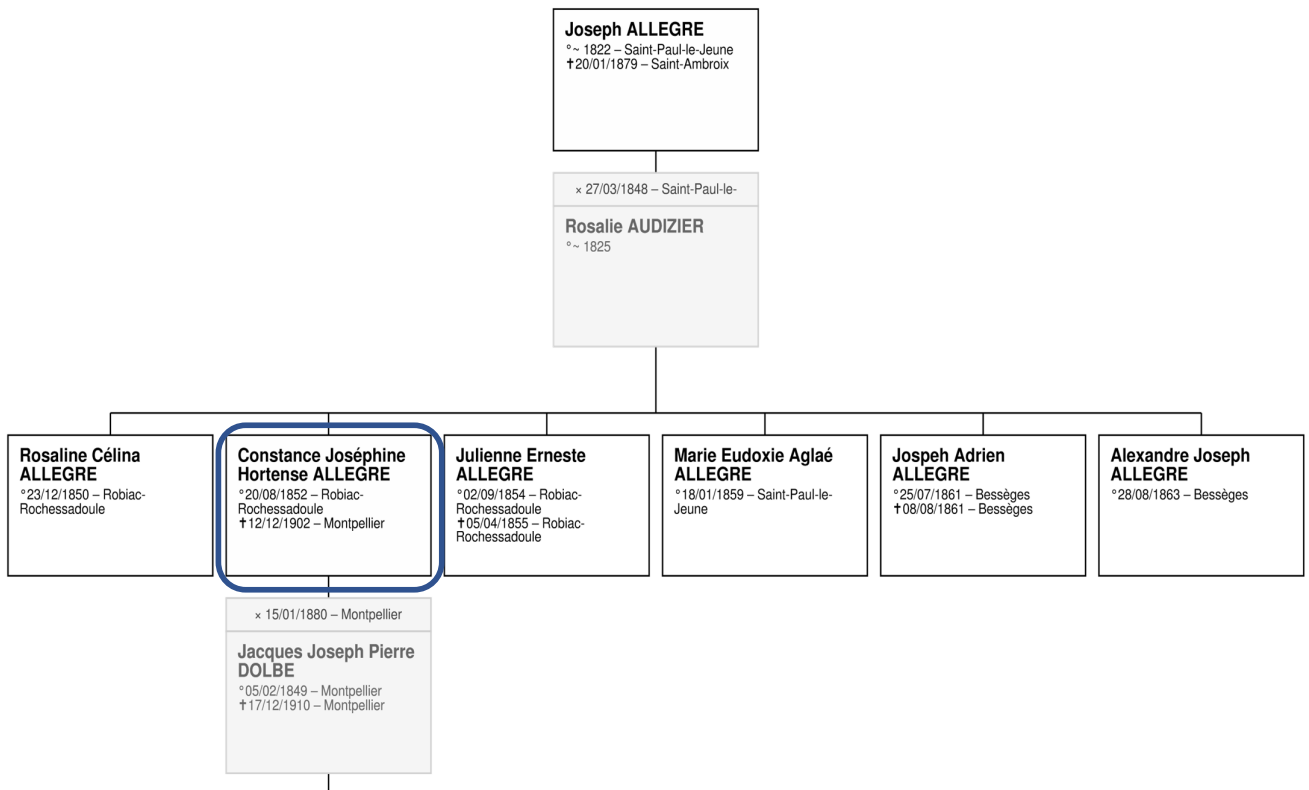
Après son service actif dans l'armée, Joseph épouse le 15 janvier 1880²⁵⁴ **Constance Joséphine Hortense ALLEGRE** à la mairie de Montpellier.

²⁵⁴ AD34 Montpellier Mariages 5 MI 58/50 - 1880 vue 10/231

Constance naît le 20 août 1852²⁵⁵ à Robiac-Rochessadoule (Gard), elle est la fille de Joseph ALLEGRE, un ouvrier mineur (le village de Rochessadoule vit de l'exploitation du charbon au XIXe siècle) et de Rosalie AUDIZIER.

J'ai identifié pas moins de 5 frères et sœurs de Constance, qui sont :

- Rosaline Céлина** Elle naît le 23 décembre 1850 à Robiac-Rochessadoule²⁵⁶
- Julienne Erneste** Elle naît le 2 septembre 1854²⁵⁷ dans le même village et y décède à l'âge de 7 mois, le 5 avril 1855²⁵⁸
- Marie Eudoxie Aglaé** Elle naît le 18 janvier 1859 à Saint-Paul-le-Jeune²⁵⁹ dans l'Aveyron
- Joseph Adrien** Il naît le 25 juillet 1861 à Bessèges²⁶⁰, dans le Gard, et décède 13 jours après le 8 août 1861²⁶¹
- Alexandre Joseph** Il naît le 28 août 1863 à Bessèges²⁶²



À leur mariage, Jacques DOLBE a 30 ans, il est peintre en bâtiment, Constance en a 27, elle est couturière. C'est le couple qui « offre » des petits enfants à Louis et Jeanne, ils ont ensemble 5 filles qui suivent.

²⁵⁵ AD30 Robiac-Rochessadoule FRAD030_216_5E44650000_0001.jpg vue 130/407

²⁵⁶ AD30 Robiac-Rochessadoule FRAD030_216_5E44650000_0001.jpg vue 106/407

²⁵⁷ AD30 Robiac-Rochessadoule FRAD030_216_5E44660000_0001.jpg vue 30/398

²⁵⁸ AD30 Robiac-Rochessadoule FRAD030_216_5E44660000_0001.jpg vue 315/398

²⁵⁹ AD07 Saint-Paul Le Jeune NC-17058 - Naissances 1859 vue 5/25

²⁶⁰ AD30 Bessèges Naissances FRAD030_037_5E19830000_0001.jpg vue 172/254

²⁶¹ AD30 Bessèges Décès FRAD030_037_5E19850000_0001.jpg vue 121/200

²⁶² AD30 Bessèges Décès FRAD030_037_5E19850000_0001.jpg vue 121/200

Les petits-enfants de Louis et Jeanne

- **Noémie Hortense** L'ainée , elle naît le jour de Noël 1880²⁶³ à Montpellier.

- **Augustine Céline** Elle naît le 9 septembre 1882²⁶⁴ à Saint-Florent-sur-Auzonnet (Gard). Elle décède à l'âge de 14 mois le 28 novembre 1883²⁶⁵ à Montpellier.

- **Marie Joséphine** Elle naît le 21 août 1884²⁶⁶ à Montpellier. Elle décède à l'âge de 24 ans, le 9 avril 1909²⁶⁷.
Son décès intervient 15 jours après avoir donné naissance à **Louise Jeanne**, sa fille « naturelle »²⁶⁸, qui naît le 26 mars 1909²⁶⁹ à Montpellier. Elle décède le 9 septembre 1976 à Marseille²⁷⁰.

- **Hélène Henriette** Elle naît le jour le 27 avril 1886²⁷¹ à Montpellier.
Mes recherches à son sujet ne m'ont pas permis de savoir si elle s'était mariée ni quand elle est décédée.

- **Élise Clotilde** La benjamine naît le 1^{er} avril 1890²⁷² à Montpellier et se marie le 12 octobre 1929²⁷³ avec Louis ARNAUD (1892²⁷⁴-1971²⁷⁵) à Grasse (06) où elle décède le 23 octobre 1944²⁷⁶ à l'âge de 54 ans.

²⁶³ AD34 Montpellier Naissances 5 MI 58/2 - 1880 vue 330/417

²⁶⁴ AD30 Saint-Florent-sur-Auzonnet FRAD030_253_05MI380276_0001.jpg vue 214/220

²⁶⁵ AD34 Montpellier Décès 5 MI 58/61 - 1883 vue 302/404

²⁶⁶ AD34 Montpellier Naissances 5 MI 58/6 - 1884 vue 222/413

²⁶⁷ Archives de la ville de Montpellier, archives numérisées Décès 1909 - 3E 120 vue 116

²⁶⁸ Est dit « naturel » tout enfant qui naît hors mariage, donc de « père inconnu »

²⁶⁹ Archives de la ville de Montpellier, archives numérisées Naissances 1909 - 1E 138 vue 88

²⁷⁰ Copie Acte de décès délivré le 07/03/2022 par l'État civil de Marseille

²⁷¹ AD34 Montpellier Naissances (1886, 1er janvier-30 juillet) 5 MI 58/7 - 1886 vue 118/206

²⁷² AD34 Montpellier Naissances (1890-1890, 29 juillet) 5 MI 58/10 - 1890 vue 90/210

²⁷³ AD06 Grasse Registre des Mariages et Décès 1929 vue 45/204

²⁷⁴ AD34 Sète Naissances 5 MI 53/7 - 1892 vue 16/284

²⁷⁵ Fichier des personnes décédées établi par l'INSEE à partir des informations reçues des communes

²⁷⁶ DE/1944/279 (Copie Intégrale de l'acte de décès reçu de la commune de Grasse)

L'année 1894

Déjà évoquée plus haut, la généalogie s'est beaucoup développée ces deux dernières décennies grâce aux outils numériques et l'avènement de l'internet. En faisant mes recherches sur le nom DOLBE, notamment sur Geneanet, la section presse du site m'a permis de découvrir des articles ou parfois des extraits d'articles sur les descendants de Louis et Jeanne.

Je découvre ainsi dans les faits divers du journal « Le Petit Méridional » du 26 octobre 1891²⁷⁷ au sujet de « *Joseph Dolbe, 42 ans* » que le 24 octobre, vers 10 heures du soir, il s'est fait agresser par trois individus rue Roucher à Montpellier. Il a visiblement pris quelques coups puisque « *sa dentition a été sérieusement endommagée* », et s'en sont suivis des soins en pharmacie et un dépôt de plainte au commissariat du théâtre « *où il y a laissé beaucoup de sang* ». Mais ce n'est pas tant l'agression dont il est victime qui va m'intéresser. Ce qui va m'intéresser, ce sont les deux bouts de phrases ci-dessous :



Le petit méridional du 22 Juin 1894 1894/06/22

...L'une des fillettes. Noémie Dolbe, 14 ans, comparait également sous l'inculpation d'outrage public à la pudeur, elle est... (Hérault, France - 1894)

Transcription :

« ... *L'une des fillettes. Noémie Dolbe, 14 ans, comparait sous l'inculpation d'outrage public à la pudeur, elle est...* »



Le petit méridional du 29 Novembre 1894 1894/11/29

...une poursuite intentée contre Dolbe Jacques et Marie Allègre, qui vivaient du produit de la mendicité de leurs enfants en les... (Hérault, France - 1894)

Transcription :

« ... *une poursuite intentée contre Dolbe Jacques et Marie Allègre, qui vivaient du produit de la mendicité de leurs enfants en les...* »

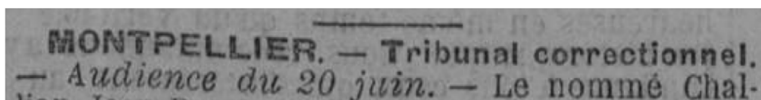
Le lien de ces articles me renvoie vers le site Mémonum, la bibliothèque numérique patrimoniale de Montpellier. J'arrive sur une page listant toutes les années numérisées du quotidien « LE PETIT MÉRIDIONAL ». Toutes, exceptées deux ... 1892 et 1894 ! Et en allant sur Gallica²⁷⁸, même constat, les années 1892 et 1894 de ce quotidien sont manquantes !

²⁷⁷ <https://memonum-mediathèques.montpellier3m.fr/ark:/12148/bpt6k4172139s/f3.item.zoom>

²⁷⁸ Bibliothèque numérique de la bibliothèque nationale de France <https://www.bnf.fr/fr>

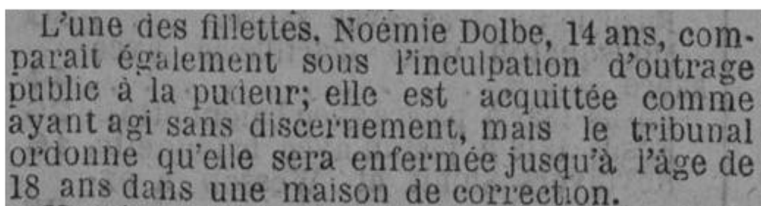
Je décide alors de contacter par e-mail Mémonum pour savoir s'il y a une raison particulière à l'absence de ces deux années après leur avoir expliqué mes recherches et le cadre dans lequel celles-ci s'inscrivent. La personne qui a réceptionné mon message m'explique que ces années ne sont tout simplement pas numérisées et m'envoie directement une copie numérique des journaux des deux journées qui m'intéressent : 22/06/1894 et 29/11/1894.

Dans la rubrique des Chroniques Régionales de l'Hérault en page 3 du journal du 22/06/1894 :



MONTPELLIER. — Tribunal correctionnel.
— Audience du 20 juin. — Le nommé Chal-

[...]



L'une des fillettes, Noémie Dolbe, 14 ans, comparait également sous l'inculpation d'outrage public à la pudeur; elle est acquittée comme ayant agi sans discernement, mais le tribunal ordonne qu'elle sera enfermée jusqu'à l'âge de 18 ans dans une maison de correction.

Transcription :

Montpellier. – Tribunal correctionnel -
Audience du 20 juin [...]

L'une des fillettes, Noémie Dolbe, 14 ans, comparait également sous l'inculpation d'outrage public à la pudeur ; elle est acquittée comme ayant agi sans discernement, mais le tribunal ordonne qu'elle sera enfermée jusqu'à l'âge de 18 ans dans une maison de correction.

Noémie, la petite fille de Louis et Jeanne, est donc condamnée, pour outrage public à la pudeur. Elle doit aller en maison de correction jusqu'au jour de ses 18 ans !

L'article du journal du 29 novembre 1894, concerne Jacques et Constance, les parents de Noémie. À nouveau, dans les Chroniques Régionales de l'Hérault, en page 3 du journal:

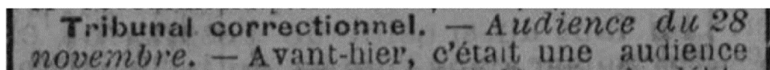
Transcription :

"Tribunal correctionnel - audience du 28 novembre [...]

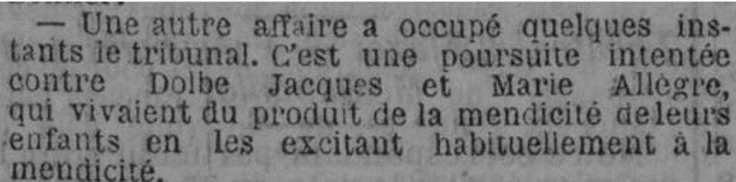
Une autre affaire a occupé quelques instants le tribunal. C'est une poursuite intentée contre DOLBE Jacques et Marie ALLEGRE qui vivaient du produit de la mendicité de leurs enfants en les excitant habituellement à la mendicité.

Le tribunal les condamne par défaut, le mari et la femme, à 15 jours de prison.

Si des poursuites semblables – soit dit sans reproche – étaient un peu plus fréquentes, nos rues de Montpellier seraient bientôt débarrassées d'une foule de gamins ou de fillettes que des parents indignes font mendier au lieu de leur apprendre à travailler et qui deviennent fatalement de mauvais sujets. L'exemple donné par le parquet et par le tribunal est bon. Puisse-t-il être efficace !"



Tribunal correctionnel. — Audience du 28 novembre. — Avant-hier, c'était une audience



— Une autre affaire a occupé quelques instants le tribunal. C'est une poursuite intentée contre Dolbe Jacques et Marie Allegre, qui vivaient du produit de la mendicité de leurs enfants en les excitant habituellement à la mendicité.

Le tribunal les condamne par défaut le mari et la femme à 15 jours de prison.

Si des poursuites semblables — soit dit sans reproche — étaient un peu plus fréquentes, nos rues de Montpellier seraient bientôt débarrassées d'une foule de gamins ou de fillettes que des parents indignes font mendier au lieu de leur apprendre à travailler et qui deviennent fatalement de mauvais sujets.

L'exemple donné par le parquet et par le tribunal est bon. Puisse-t-il être efficace !

Jacques et Constance sont condamnés tous les deux par le tribunal correctionnel à 15 jours de prison chacun pour avoir fait mendier leurs enfants.

Je consulte alors la section presse sur le site des AD34 et j'y trouve un autre article ; celui-ci paru dans le journal « l'Éclair » du 29 novembre 1894²⁷⁹ qui ne m'apprend rien de plus sur cette condamnation.

L'année 1894 est donc une année lourde sur le plan judiciaire et carcérale pour Jacques, Constance et Noémie.

Avec l'aide de la conservatrice générale du patrimoine des archives départementales de l'Hérault, j'identifie les sous séries qui contiennent les jugements respectifs de Noémie²⁸⁰ (annexe 4) et ses parents²⁸¹ (Annexe 5) en 1^{ere} instance.

Le jugement de Noémie :

Il y a 2 prévenus dans ce jugement : Philippe JULIAN, 61 ans et Noémie 14 ans (Jacques, le père de Noémie, est cité comme civilement responsable de sa fille puisque mineure de moins de 16 ans). Tous les deux sont condamnés pour « *outrage public à la pudeur* ». Philippe JULIAN est condamné à 6 mois de prison. Noémie, comme elle n'a pas 16 ans, est acquittée, car la cour considère qu'elle a agi sans discernement, mais elle est néanmoins condamnée à aller en maison de correction jusqu'au jour de ses 18 ans.

En 1894, l'outrage public à la pudeur tombe sous le coup de l'article 330 de notre (ancien) code pénal qui disposait : « *Toute personne qui aura commis un outrage public à la pudeur sera punie d'un emprisonnement de trois mois à deux ans et d'une amende de seize francs à deux cent francs.* »

René GARRAUD, dans « Extrait du « Traité de droit pénal »²⁸² » explique que « *les éléments constitutifs de l'outrage public à la pudeur sont au nombre de 3 : un fait matériel contraire à la pudeur, publiquement commis, sans nécessité et volontairement* ». Il explique également que « *comme la notion de pudeur est mobile et variable suivant le milieu social et le degré de civilisation des peuples, il importe de laisser aux juges le soin de déterminer quels actes peuvent être considérés comme impudiques ou obscènes, c'est-à-dire quels actes sont de nature à blesser la moralité et la pudeur publiques* ».

L'outrage à la pudeur peut être caractérisé par un acte sexuel commis en public, par le fait de ne pas se cacher pour satisfaire un besoin naturel, par une exhibition de ses nudités...

²⁷⁹ AD34 Montpellier Presse Numérisé N° 5959-6049. 4 MI 186/44 - octobre 1894-décembre 1894 vue 529 et 531/796

²⁸⁰ AD34 Montpellier Justice/Tribunaux de 1^{ere} Instance/Contentieux Pénal 3U3/1518

²⁸¹ AD34 Montpellier Justice/Tribunaux de 1^{ere} Instance/Contentieux Pénal 3U3/1519

²⁸² L'outrage public à la pudeur. R. Garraud. *L'outrage public à la pudeur (Extrait du « Traité de droit pénal », 3e éd., Tome V, Paris 1924) (ledroitcriminel.fr)* (consulté le 19 mars 2022)

Le jugement ne précise pas la nature du délit, il indique simplement que les prévenus se sont « *livrés à des actes obscènes en présence d'autres personnes* ». Je n'aurais donc pas la nature exacte du délit concernant Noémie et Philippe JULIAN.

Le jugement de Jacques et Constance :

Les faits qui leurs sont reprochés sont d'avoir « *dans le courant de l'année [...], ensemble et de concert, employé leurs enfants mineurs de 16 ans à la mendicité habituelle* ».

Rappelons qu'en novembre 1894, Noémie, l'aînée des enfants, est incarcérée (mais elle peut y avoir participé si cette incitation à la mendicité a commencé avant le mois de juin). Leur deuxième fille étant décédée, il reste Marie Joséphine (10 ans), Hélène Henriette (8 ans) et Élise Clotilde (4 ans).

Les enfants ont été vues, de façon habituelle, à proximité d'établissements publics dans lesquels elles pénétraient pour vendre des petits objets fabriqués par leur père.

Pour ces raisons le tribunal condamne Jacques et Constance à 15 jours de prison chacun et estime qu'il n'y a pas lieu de prononcer la déchéance [de la puissance] paternelle qui a été requise.

La puissance paternelle est, en droit civil, l'ancêtre de l'autorité parentale que nous connaissons actuellement. Si dans le code Napoléonien cette autorité appartenait au père et à la mère, elle était exercée par le père en qualité de chef de famille et ne laissait pas de place à la mère. Dans le cadre de cette autorité, un enfant ne pouvait, par exemple, pas se marier ou quitter le foyer sans l'accord du père (excepté pour s'engager dans l'armée). Cette notion de puissance paternelle a été abolie en France par la loi du 4 Juin 1970 et a été remplacée par l'autorité parentale qui est exercée par les deux parents.

Jacques et Constance, absents du tribunal en 1^{ere} instance, ont été jugés par défaut. Ils se pourvoient en cours d'appel qui confirme le verdict des 15 jours de prison mais alourdit la peine en prononçant la déchéance de la puissance paternelle des parents.

Je n'ai pas trouvé le jugement en appel mais une publication dans le journal « Le Bulletin du Palais²⁸³ » du 17 janvier 1895²⁸⁴ me confirmera l'application des 15 jours de prison, mais pas la déchéance de la puissance paternelle. J'aurais cette dernière information dans une lettre figurant dans le dossier de détention de Noémie, que le Préfet de l'Hérault écrit au commissaire central de Montpellier le 14 décembre 1898²⁸⁵.

²⁸³ Le Bulletin du Palais est un recueil hebdomadaire des arrêts, jugements et annonces légales du ressort des cours d'appel de Montpellier, Nîmes, Aix et Toulouse dont le premier numéro est d'octobre 1894

²⁸⁴ <https://memonum-mediathèques.montpellier3m.fr/ark:/12148/bpt6k56088102/f7.item.r=dolbe.zoom> Journal "Le Bulletin du Palais" du 17/01/1895

²⁸⁵ AD34 Montpellier Établissements pénitentiaires, fonds de la préfecture, Solitude de Nazareth, Détenues, Dossiers individuels 1 Y 365

LE BULLETIN DU PALAIS

RECUEIL HEBDOMADAIRE

Des Arrêts, Jugements, Annonces légales



DU RESSORT DES COURS D'APPEL DE MONTPELLIER, NIMES, AIX, TOULOUSE

APPELS CORRECTIONNELS

Audience du 17 janvier 1895

Numéros d'ordre	NOMS DES PARTIES	Détenu ou Libre	Nature du Délit	TRIBUNAUX	PEINES PRONONCÉES
8	Dolbe Jacques Allègre Marie	L L	Excitation à la mendicité	Montpellier	15 jours 15 jours

Transcription :

LE BULLETIN DU PALAIS

Recueil hebdomadaire

Des arrêts, jugements et annonces légales

Du ressort des cours d'appel de Montpellier, Nîmes, Aix et Toulouse

APPELS CORRECTIONNELS

Audience du 17 janvier 1895

<i>Numéro d'ordre</i>	<i>Noms des Parties</i>	<i>Détenu ou Libre</i>	<i>Nature du délit</i>	<i>Tribunaux</i>	<i>Peines Prononcées</i>
8	<i>Dolbe Jacques Allègre Marie</i>	<i>L L</i>	<i>Excitation à la mendicité</i>	<i>Montpellier</i>	<i>15 jours 15 jours</i>

La condamnation des parents, 5 mois après celle de Noémie, pour avoir fait mendier leurs enfants, ne me laisse plus de doute quant à l'évolution de la famille dans la précarité.

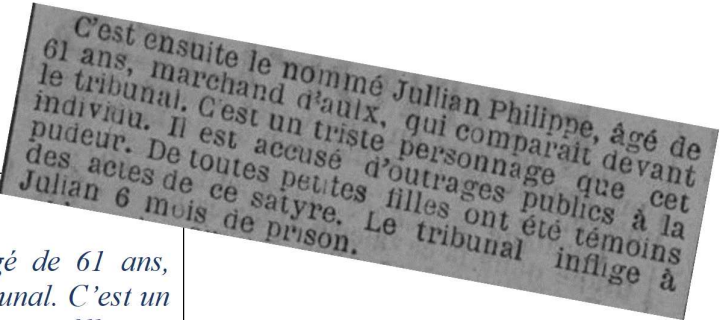
Je décide alors de consulter les fonds des établissements pénitentiaires et principalement les fonds de la maison d'arrêt, de justice et de correction de Montpellier. Je retrouve successivement Noémie dans les répertoires généraux²⁸⁶ à partir desquels je peux me rendre dans le registre des écrous pour les détenus de passage²⁸⁷ (Annexe 6) puis dans le

²⁸⁶ AD34 Montpellier 2Y 443 vue 25/87

²⁸⁷ AD34 Montpellier 2Y 614, 5 février 1887-12 avril 1895

registre d'écrou de la maison d'arrêt de Montpellier²⁸⁸ (Annexe7). Les choses étant bien faites, je retrouve également dans ces registres Philippe JULIAN ! Il est inscrit juste en dessous de Noémie dans le registre des écrous des détenus passage (Annexe 6) et il figure également dans le registre de la maison d'arrêt (Annexe 7).

Ce parallélisme entre le jugement, les condamnations et les enregistrements dans les registres me fait me questionner sur la nature exact du délit. Je reprends donc mon journal du 22 juin 1894 pour vérifier si Philippe JULIAN y est nommé ou pas et il y est !



C'est ensuite le nommé Jullian Philippe, âgé de 61 ans, marchand d'aulx, qui comparait devant le tribunal. C'est un triste personnage que cet individu. Il est accusé d'outrages publics à la pudeur. De toutes petites filles ont été témoins des actes de ce satyre. Le tribunal inflige à Julian 6 mois de prison.

Transcription :

C'est ensuite le nommé Jullian Philippe, âgé de 61 ans, marchand d'aulx, qui comparait devant le tribunal. C'est un triste personnage que cet individu. De toutes petites filles ont été témoins des actes de ce satyre. Le tribunal inflige à Julian 6 mois de prison

Je n'en saurais pas plus, mais cela me donne tout de même une indication.

Le registre d'écrou de la maison d'arrêt de Montpellier reprend l'état civil de Noémie, sa description anthropométrique (taille, dimension de la tête, de l'oreille droite, longueur du pied gauche...), ses caractéristiques physiques (couleur d'yeux, de cheveux, formes du nez, du visage...), la transcription du mandat de dépôt et d'arrêt, la transcription du jugement, la date d'arrivée et la date prévue de sortie.

A 14 ans, Noémie est décrite mesurer 1,46m. Elle a les yeux châtain bleuâtre, les cheveux châtons, un visage et un menton ronds, une cicatrice à la main droite. Elle est illettrée.

Dans la partie commentaire, j'apprends qu'elle n'est finalement restée qu'un peu plus d'un mois en maison d'arrêt. Elle a été transférée le 13 juillet 1894 à la Solitude de Nazareth.

La Solitude de Nazareth est une institution créée à Montpellier, en 1842, par le père Pierre COURAL et les sœurs de Marie-Joseph, d'abord comme asile pour les femmes sortant de prison, puis aussi pour des enfants en difficulté²⁸⁹.

J'effectue à présent les mêmes recherches pour les parents de Noémie. Je consulte les répertoires généraux de la maison d'arrêt de Montpellier²⁹⁰, qui me permettent de retrouver

²⁸⁸ AD34 Montpellier 2 Y 526, 27 février 1894-12 novembre 1894

²⁸⁹ Source : Gallica : [Solitude de Nazareth \(bnf.fr\)](http://solitude.nazareth.bnf.fr)

²⁹⁰ AD34 Montpellier 2Y 444 vue 3/127 (pour Constance ALLEGRE) et vue 33/127 (pour Joseph DOLBE)

leurs numéros d'écrou respectif. Avec ce numéro je me rends dans le registre des écrous de la maison d'arrêt²⁹¹.

Le document est le même que pour Noémie, je retrouve l'état civil, les données anthropométriques de Joseph et Constance, leurs caractéristiques physiques. J'apprends au passage que Constance est boiteuse de la jambe droite.

Chose que je n'avais pas pour Noémie et que j'ai ici avec ses parents, les effets qu'ils portent le jour de leur arrivée en détention :

- Constance ALLEGRE : 1 mouchoir noir, 1 tablier noir, 1 robe noire, 1 chemise blanche et 1 paire de souliers.
- Joseph DOLBE : 1 chapeau noir, 1 veste grise, 1 gilet gris, 1 pantalon marron et 1 paire de souliers.

Je reprends alors mes recherches aux AD34 dans les fonds des établissements pénitentiaires (fonds de la préfecture) où il y a une section dédiée à la Solitude de Nazareth, pour essayer de trouver le dossier individuel de Noémie²⁹². Il y a bien un dossier à son nom !

Si des dossiers font part de rapports très détaillés quant au comportement de certaines détenues, de maladies de certaines jeunes filles (un des rapports décrit notamment les symptômes de l'une d'elles lors d'une crise d'épilepsie) ; d'autres dossiers font états de tentatives d'évasions ou d'évasions réussies (deux jeunes filles évadées en 1897 sont retrouvée à Lyon), ou de garçons qui « rôdent » autour des détenues et communiquent avec elles... Le dossier de Noémie se compose d'une dizaine de pages à peine et ne sont uniquement que des correspondances administratives, pas de document ni de rapport quant à son comportement en détention.

Noémie est libérable le jour de ses 18 ans, le 25 décembre 1898, conformément à la peine prononcée. A l'approche de cette date les autorités correspondent au sujet de sa libération.

Un courrier en date du 5 novembre 1898 émanant du Ministère de l'Intérieur et des Cultes adressé au Préfet de l'Hérault « *souhaite faire prendre le plus discrètement possible des renseignements sur la moralité et les moyens d'existence des époux* » et savoir « *s'il y aurait un avantage pour la dénommée Noémie DOLBE à retourner chez ses parents* ».

La réponse à ce courrier tombe le 6 décembre 1898, le Préfet informe le Ministère que « *par arrêt de la cour d'appel de Montpellier du 17 janvier 1895, les parents ont été déchus de la*

²⁹¹ AD34 Montpellier 2Y 690 n° d'écrous 119 (pour Constance ALLEGRE) et 120 (pour Joseph DOLBE)

²⁹² AD34 Montpellier Établissements pénitentiaires, Solitude de Nazareth, Dossiers individuels 1 Y 365 C-D 1842-1939

puissance paternelle et l'Inspecteur des enfants assistés de [son] département a déjà pris les dispositions nécessaires en vue du placement de [Noémie] ».

Le 14 décembre suivant, le Préfet de l'Hérault écrit à monsieur le commissaire central de Montpellier pour l'informer de la même façon au sujet de Noémie, mais également qu'elle sera transférée dans un nouvel établissement le jour de sa libération. Instruction est alors donnée d'informer les parents qu'ils devront s'abstenir de se présenter à la Solitude de Nazareth et que leur fille ne leur sera pas rendue. *« Il devra être donné des ordres précis pour qu'une surveillance active soit exercée aux abords de la maison pénitentiaire en vue de réprimer tout acte hostile des époux Dolbe ».*

Le rapport du 26 décembre 1898 du commissariat précise que Noémie *« est partie le matin pour Nîmes et [qu']aucun incident ne s'est produit »*. Le dossier de Noémie à la Solitude de Nazareth se referme sur cette dernière phrase.

Je ne saurais pas dans quel établissement Noémie a été transférée. Une autre camarade de promotion, Stéphanie FERNANDEZ qui travaille aux archives départementales du Gard, m'indique deux établissements susceptibles de l'avoir accueillie en détention :

- **LA PROVIDENCE**, une institution fondée par Monseigneur COHON en 1668, et qui obtient confirmation par acte notarié le 6 février 1669, pour *« recevoir, pour les instruire, les élever et pourvoir à leur nourriture et à leur entretien, les orphelins et autres pauvres enfants de l'un et de l'autre sexe qui, par l'infortune de leur naissance, se trouvent privés des secours de l'âme et du corps, et cela sans distinction de catholiques ou de religionnaires »*²⁹³. Cet établissement œuvre encore actuellement à la protection de l'enfance.
-
- **L'INSTITUT DES ALICANTES** (son nom actuel) aujourd'hui un ITEP (Institut Thérapeutique éducatif et pédagogique) accueille essentiellement des enfants en difficulté psychologiques ou sociales. Mais historiquement cette institution était le pensionnat Marie-Thérèse rebaptisé ensuite le Refuge.

Ces deux établissements n'ont, semble-t'il, pas versé leurs archives aux AD30. Je les ai contactés via le lien « contact » de leur site respectif en leur expliquant mes recherches au sujet de Noémie et le cadre dans lequel celles-ci s'inscrivent. Je reste à ce jour sans réponse de leur part.

²⁹³ <https://www.lapronimes.com/lassociation/350-ans> (consulté le 3 avril 2022)

Après l'incarcération

Je retrouve Noémie grâce aux tables décennales, elle donne naissance le 25 mai 1902 à Montpellier à **Edouard Joseph Marcel DOLBE**²⁹⁴ un enfant « naturel » de père inconnu. Il décède à l'âge de 20 mois le 22 février 1904 à Montpellier²⁹⁵.

Constance ALLEGRE, la mère de Noémie, décède peu après, le 12 décembre 1902 à Montpellier²⁹⁶ et un contrôle dans la table de successions et absences de cette même année²⁹⁷ me confirme la précarité dans laquelle évolue la famille. Constance y est indiquée « indigente ». Le conservateur des cimetières de la ville de Montpellier n'a aucune trace d'elle dans ses dossiers, je ne sais pas où elle a été inhumée.

Noémie a un deuxième garçon, **Charles Paul DOLBE** qui naît le 11 janvier 1904²⁹⁸. Charles Paul est également un enfant « naturel » de père inconnu.

Le recensement de l'année 1906²⁹⁹ m'apprend que Noémie vit avec son père (56 ans) et son fils (2 ans), au n° 57 route de Toulouse à Montpellier. Elle a 26 ans, elle est couturière.

Jacques, le père de Noémie, décède le 17 décembre 1910³⁰⁰ à l'asile des petites sœurs des pauvres, à l'âge de 61 ans. Il est inhumé en "terrain commun"³⁰¹ dans le cimetière de la ville. J'aurais cette information dans le cadre de mes recherches des tombes de cette famille par le conservateur des cimetières de la ville de Montpellier qui me le confirme dans un mail du 06 avril 2022. Comme pour sa femme Constance, je contrôle la table de successions et absences³⁰² et comme pour Jeanne et Louis ses parents, je n'ai aucune information supplémentaire, il est reporté au registre des somniers.

La vie continue pour Noémie. En 1911³⁰³, elle est chef de famille à présent, elle vit toujours à la même adresse, elle est ménagère et élève son fils Charles 7 ans et sa nièce (orpheline), Louise Jeanne, 2 ans.

²⁹⁴ AD34 Montpellier Naissances 5 MI 58/15 - 1902 vue 165/496

²⁹⁵ Archives de la ville de Montpellier, archives numérisées Décès 1904 - 3E 115 vue 53

²⁹⁶ AD34 Montpellier Décès 5 MI 58/72 - 1902 vue 297/409

²⁹⁷ AD34 Montpellier Table des Successions & Absences 3 Q 8766 - 1902-1904 vue 4/193

²⁹⁸ AD34 Montpellier Naissances 3 E 177/512 - 1904 vue 18/486

²⁹⁹ AD34 Montpellier Recensements 1906 6 M 550 - 1906 - vue 281/369

³⁰⁰ Archives de la ville de Montpellier, archives numérisées Décès 1910 - 3E 121 vue 265

³⁰¹ On parle aujourd'hui de « terrain commun » et non plus de « fosse commune » ou de « carré des indigents ».

³⁰² AD34 Montpellier Table des Successions & Absences 3 Q 8771 - 1909-1911 vue 66/176

³⁰³ AD34 Montpellier Recensements 1911 - 6 M 555 vue 439/622

Le fils de Noémie, Charles Paul DOLBE, est reconnu à l'âge de 15 ans, le 05 février 1919³⁰⁴, par Gabriel Paul PELAT et il est légitimé 3 jours après, par le mariage entre Gabriel Paul PELAT et Noémie DOLBE le 8 février 1919³⁰⁵. Charles Paul DOLBE prend alors le nom de son père : PELAT.

Noémie décède le 2 janvier 1951³⁰⁶ à Montpellier à l'âge de 70 ans. Elle repose au cimetière Saint-Lazare de la ville, section AL, 3ème Division, numéro 5 du 1er rang avec Rosalie PELAT (1842³⁰⁷-1916³⁰⁸), la mère de son mari, son mari Paul PELAT (1867³⁰⁹-1927³¹⁰) et leur petit-fils Roger PELAT (1904³¹¹-1977³¹²) :

Transcription :

*Ici Repose,
Rosalie PELAT, décédée le
1 Janvier 1917 à l'âge de 70 ans,
Priez pour elle.
Paul PELAT époux DOLBE
décédé le 19 décembre 1927 à
l'âge de 60 ans,
Noémie DOLBE, veuve PELAT,
décédée le 2 janvier 1951 à l'âge
de 70 ans,
Roger PELAT
décédé le 18 octobre 1957 à l'âge
de 29 ans*



³⁰⁴ Copie numérique de l'acte de reconnaissance reçu des services d'archives de la ville de Montpellier le 25/03/2022

³⁰⁵ Archives de la ville de Montpellier, archives numérisées Mariages 2E126 - 1919 vue 48

³⁰⁶ Archives de la ville de Montpellier, archives numérisées Décès 1951 - 3E 169 vue 5

³⁰⁷ AD38 Saint-Romans Naissances 9NUM2/5E454/2 vue 106

³⁰⁸ Archives communales de la ville de Montpellier, archives numérisées Décès 1916 - 3E 128 vue 326

³⁰⁹ AD34 Montpellier Naissances 5 MI 1/88 - 1867 vue 132/467

³¹⁰ Archives communales de la ville de Montpellier, Décès 1927 - 3E 140 vue 300

³¹¹ AD34 Montpellier Naissances 3 E 177/512 - 1904 vue 18/486

³¹² Archives de la ville de Montpellier, archives numérisées Décès 1977 - 3E 212 vue 49

Conclusion

Si en généalogie nous savons d'où nous partons, nous ne savons jamais à l'avance où nos recherches vont nous mener et la réalisation de ce mémoire n'échappe pas à cette règle ! J'étais loin de me douter de tout ce que je trouverais une fois mon couple choisi au hasard de cette table décennale et je n'ai pas été déçu.

Avant de commencer ce diplôme de Généalogie et Histoire des familles, mes recherches se concentraient principalement sur les données disponibles en ligne via les sites grand public, les états civils des sites d'archives. Les cours, la théorie et la pratique de recherches en archives de cette formation m'ont permis d'explorer des fonds, des séries dans lesquels je n'étais jamais allé, mais cela m'a surtout permis de sortir de ma zone de confort et de repousser mes limites sinon mes compétences de généalogiste amateur. Investiguer plus particulièrement dans les fonds des notaires, des hypothèques, de la justice ou de l'administration pénitentiaire m'a fait prendre conscience d'une autre dimension de la généalogie.

Alors comment achever ce mémoire ? Au-delà des nouvelles connaissances, des outils nouvellement acquis et de l'expérience que j'en tire, j'ai appris également qu'il fallait se fixer des limites, mais aussi accepter la frustration, accepter de ne pas toujours trouver la réponse ou l'information que l'on cherche.

Si dans ce type d'étude on ne peut avoir la réponse à toutes les interrogations, à titre d'exemple pour ce mémoire, la question phare à laquelle je ne peux pas répondre est comment et à quel moment cette famille a basculé dans la précarité ? Cette question mérite à elle seule d'approfondir et de continuer mes recherches.

Se plonger dans la vie de cette famille pendant 6 mois et parcourir son histoire sur une période de presque trois siècles (depuis la naissance de Guillaume en 1691 jusqu'au décès de Charles Paul en 1977) a été un plaisir très instructif et enrichissant, je me suis surpris à avoir de l'empathie voire à « m'attacher » à certain membre, en complément d'avoir appris des choses sur Montpellier et son histoire. Mais ces recherches m'ont surtout montré que chaque branche, chaque nouvelle personne qui s'ajoute à l'arbre, que ce soit parmi les ascendants ou les descendants, apporte son lot d'évènements et de découvertes et chacun avec son histoire apporte sa pierre à l'édifice.

L'histoire d'une famille, ou plutôt, ces histoires que nous tentons de retracer ne sont jamais vraiment terminées, fort heureusement pour nous, mais à présent je souhaite reprendre mon arbre familiale et grâce à ce que j'ai appris, découvrir ce que j'ai pu manquer.

Annexes

Const. le 9 avril 1838.



200 Bon
9 avril 1838
no. 1633

Monsieur Le Prefet

Après avoir vu qu'il y avait a Gemmenaples
plusieurs lots de Concession a Couper
je suis allé de voir Monsieur
le Prefet pour vous prier de solliciter de vouloir
bien vous interposer pour un ancien sous-
officier que des revers de fortune ont contrain-
t de venir en Afrique

Me trouvant dans la nécessité
de me créer une position, je vous serais
infiniment obligé Monsieur Le Prefet
de vouloir bien de votre plaisir accueillir
ma Demande

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint
les Dico's justificatifs de mes états de service
plus un certificat de Cass de service a la
Banque de France, ainsi qu'une lettre
de recommandation des Messieurs de la Cour
Impériale de Montpellier, pour plusieurs
de mes parents ou faits d'art

Dans l'attente que j'ai Monsieur
Le Prefet que vous accueillerez favorablement
ma Demande, j'ai l'honneur de vous
saluer tres respectueusement et me dire
tres Devoué serviteur
Dolbe
chez M. Galot Liguorite en Ville

Je me permets d'appeler sur votre
bonté l'attention sur le fait que
l'indication de votre nom est
personnelle et comme tel peut
quel bon service et de vous
pour remplir la obligation qui
de votre honneur qui il est
li accordé sans concession
pour il importe de ce être
Bonne nuit le 25 Mars 1838
Ch. F. Dolbe

Annexe 2 : Titre de Concession

ALGÉRIE.

Prép

Serv. adm. — Série B, n° 8. *58*

N° visé pour valoir timbre gratis. *6 oct.*
le 185

—
Département
De Constantine.

—
COLONISATION.

N°
Du registre des demandes
en concession.

N° *498*
du registre des titres
de concession.

—
DÉSIGNATION DE LA LOCALITÉ

Jidi Nassar.

TITRE DE CONCESSION.

Nom du Concessionnaire.
Dolbe, Louis.

Nous, *Départ de Constantine,*

Vu l'arrêté ainsi conçu;
Arrêté de Concession.
Nous, *Départ de Constantine,*

Vu les ordonnances des 21 juillet 1845, 5 juin et 1^{er} septembre 1847,
et le décret présidentiel du 26 avril 1851;
Sur l'avis du conseil *de Préfecture en date*
du 16 7bre 1858;

ARRÊTONS :

Art. 1^{er}. — Il est fait concession à *un* *Dolbe, Louis,*
liquoriste à Jemmayer,
d'un terrain domanial d'une contenance de *deux* hectares,
quatre vingt trois ares, sept centiares,
composé de trois parcelles, portant:
sis le lot urbain le N° 167; le lot de jardin
le N° 27 et le lot rural le N° 7,

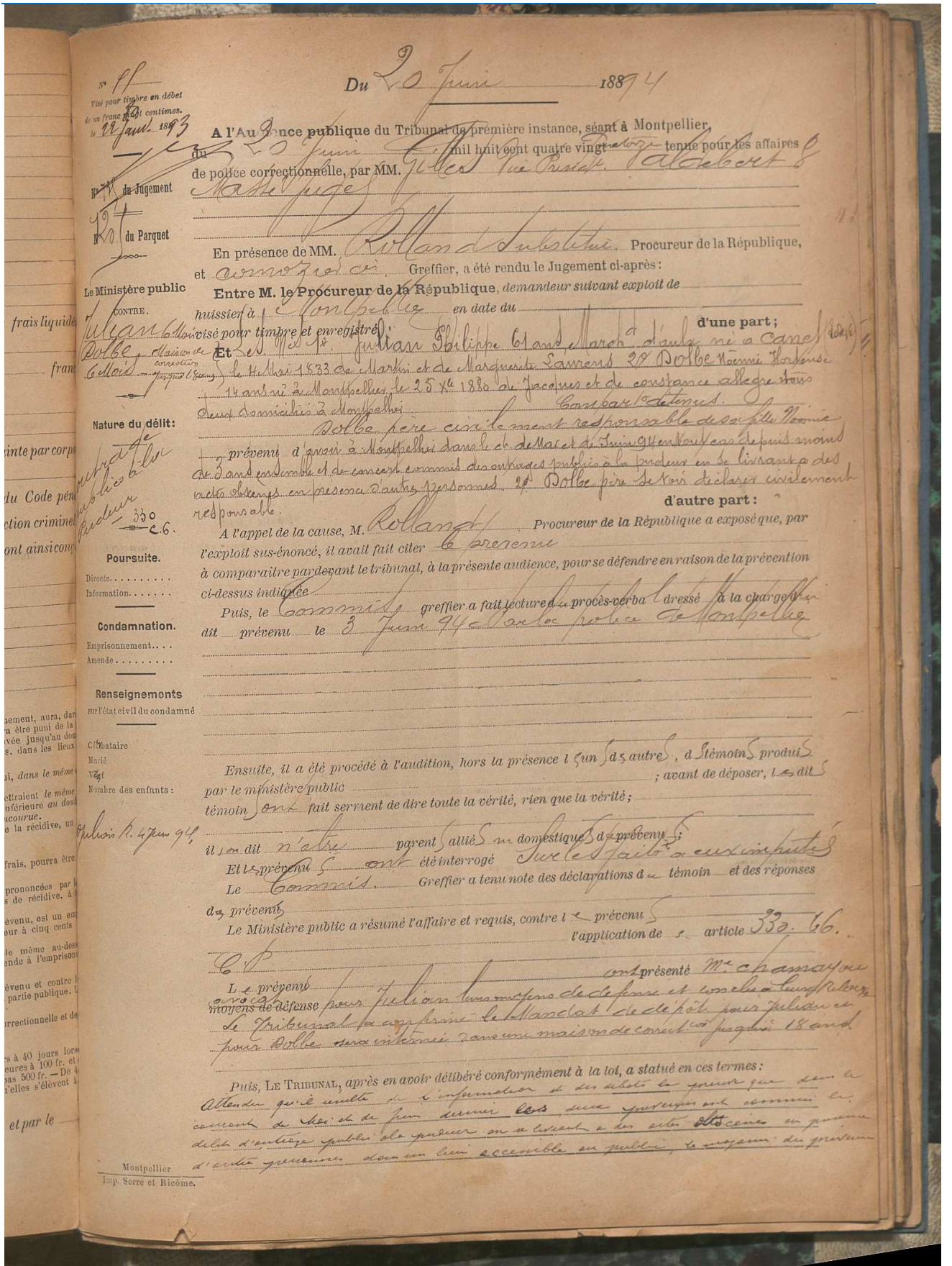
tel qu'il est indiqué au plan ci-annexé.

2 copies au d. le 26 octobre 1858.
avis inf. h. p. p.
avis au conseil

Annexe 3 : Extrait de Fiche Matricule de Jacques Joseph Pierre DOLBE

DATE des PUNITIONS.	NOMBRE DE JOURS DE				GRADES de ceux qui ont infligé les punitions.	MOTIFS DES PUNITIONS INFLIGÉES.
	consigne.	salle de police.	prison.	cellule de correction.		
Del 1572 à 1576	24	12	23	"	"	Ivresse (3 ^e fois)
1876	"	"	"	"	"	
5 Janvier	4	"	"	"	Sous-Lieut ^e	a manqué en cours du 2 ^e degré
30 id	4	"	"	"	Sergent	Malpropreté et extrême négligence dans l'entretien de ses effets
30 id	4	"	"	"	le C ^o de C ^o	En augmentation de la punition ci-dessus
1 Février	4	"	"	"	adjudant	n'a pas su un mot de théorie
7 id	"	2	"	"	Sous-Lieut ^e	lui a rendu un faux appel
7 id	"	2	"	"	C ^o de C ^o	En augmentation de la punition ci-dessus
22 id	4	"	"	"	adjudant	ignorance complète à la théorie (2 ^e fois)
20 Mars	"	"	8	"	C ^o de C ^o	a fait une absence illégale de trois jours une heure (1 ^{er})
id	A la prison du Corps				Colonel	Jusqu'à ce qu'il soit statué sur une demande en suspension
23 id	Suspendu				Colonel	pendant quarante jours pour penchant à l'ivrognerie et absence illégale
11 Avril	"	8	"	"	adjudant-major	s'est enivré et au de garde
12 id	A la prison du Corps				Colonel	Jusqu'à ce qu'il soit statué sur une demande de cassation pour s'être enivré et au de garde
19 id	Cassé de son grade				1 ^{er} de brigade	pour s'être enivré et au de garde et sa mauvaise conduite en général
19 octobre	"	"	8	"	2 ^e C ^o de C ^o	a fait une absence illégale de un jour vingt heures, a été ramené par la gendarmerie (3 ^e fois)
14 octobre	"	"	22	8	1 ^{er} de brigade	pour une absence illégale d'un jour et demi et pour sa conduite et ses antécédents et diton incompatibilité (2 ^e fois)
1877	"	"	"	"	"	
5 Juin	"	4	"	"	Capitaine	Ne s'est assisté à la Marche M ^o et au tir d'élite
7 id	"	4	"	"	Colonel	Augment. de la punition inf. ci-dessus
14 octobre	44	32	49	8		Placé dans la réserve de l'armée active le 14 octobre 1877 (Certifié à quarante-quatre jours de consigne, trente-deux jours de salle de police, quarante-neuf jours de prison, huit jours de cellule de correction, une suspension de quarante jours et une cassation du grade de capitaine) Aujourd'hui le 14 octobre 1877 Le Capitaine Commandant de Cambouquet
1890	Comme Réserviste.					
20 novembre	"	"	4	"	Com ^o de Rec ^o	pour avoir manqué à la période de services (1 ^{er} fois)
	44	32	49	8		Montpellier, le 1 ^{er} juillet 1890 Le 1 ^{er} Colonel Com ^o de Rec ^o

Annexe 4 : Jugement en 1ere instance de Noémie DOLBE & Philippe JULIAN



Du 20^e Juin 1884

Vise pour timbre en debet
de un franc 20 centimes.
le 22 Juin 1884

A l'Audience publique du Tribunal de première instance, séant à Montpellier
le 20^e Juin mil huit cent quatre vingt quatre tenue pour les affaires
de police correctionnelle, par MM. *Gilles* *qui Pradet* *de la Sabot*

N^o 77 du Jugement
N^o 107 du Parquet

En présence de MM. *Rolland Substitut* Procureur de la République,
et *Comoz* Greffier, a été rendu le Jugement ci-après :

Le Ministère public

Entre M. le Procureur de la République, demandeur suivant exploit de

frais liquides
franc

nuissier à *Montpellier* en date du *14 Mars 1883* d'une part ;
Et *Julian Philippe* et *Marché d'aulg ni a Camé*

inte par corp
du Code pén
ction crimin
ont ainsi con

*le Hilar 1833 de Martin et de Marquerite Larrens 29 Dolbe Noémie horsense
14 ans né à Montpellier le 25 X^e 1880 de Jacques et de Constance allegré tous
deux domiciliés à Montpellier*

*Dolbe père civilement responsable de sa fille Noémie
prévenu d'avoir à Montpellier dans le ch. de Maler de Tunis 94 et 95 par ses deux enfants
de 2 ans ensemble et de concert enjoint des autres personnes à la production des
vies et en présence d'autres personnes 29 Dolbe père se voir déclaré civilement
responsable.*

A l'appel de la cause, M. *Rolland* Procureur de la République a exposé que, par

l'exploit sus-énoncé, il avait fait citer *le prévenu*
à comparaitre pardevant le tribunal, à la présente audience, pour se défendre en raison de la prévention

ci-dessus indiquée
Puis, le *Commiss* greffier a fait lecture du procès-verbal dressé à la chambre
dit *prévenu* le 3^e Juin 94 au loc police de Montpellier

Poursuite.
Directe.....
Information.....
Condamnation.
Emprisonnement...
Amende.....

Renseignements

sur l'état civil du condamné

Célibataire
Marié
Veu
Nombre des enfants :

Ensuite, il a été procédé à l'audition, hors la présence l'un (à 5 autres), à témoin(s) produits
par le ministère public ; avant de déposer, *le dit*
témoin *ont* fait serment de dire toute la vérité, rien que la vérité ;

il son dit *n'etre* parent (allié ou domestique) du prévenu ;
Et *le prévenu* ont été interrogé *sur les faits* *à eux imputés*

Le *Commiss* Greffier a tenu note des déclarations à u témoin et des réponses
du prévenu.

Le Ministère public a résumé l'affaire et requis, contre l' *prévenu*
l'application de l' article *330. 66.*

Le prévenu ont présenté *M. Chamayou*
pour Julian *l'usage de sa défense* *pour Julian* *l'usage de sa défense*
Le Tribunal a appliqué le mandat de dépôt pour Julian et
pour Dolbe sans intervenir dans une maison de correction jusqu'à 18 ans.

Puis, LE TRIBUNAL, après en avoir délibéré conformément à la loi, a statué en ces termes :
*Attendu que le motif de l'imputation et des délits le prévenu que dans le
coursant de leur et de leur dernier lors deux prévenus ont commis le
délit d'outrage public de puissance ou à l'égard de son état d'absence ou puissance
d'absence puissance dans un lieu accessible au public, le prévenu du prévenu*

Montpellier
Hay. Sorre et Ricôme.

1889
 folio 2
 case 38
 au droit de 1 franc 50 centimes, à comprendre dans les dépens.

Attendu que le fait est devenu constitutif du délit prévu et puni par l'article 330 du C. P. qu'il s'agit d'un acte qui a été commis dans le cours de circonstances atténuantes et par un prévenu fou.

Attendu que la prévenue Dolbe n'a pas été punie de dire qu'elle a agi sans discernement et d'adopter qu'elle sera responsable d'une mesure de conviction. Attendu que la partie qui s'est vu supporté la dépense que Dolbe peut être civilement responsable.

Par ces motifs, le Tribunal déclare les deux prévenus coupables du délit d'outrage aux juges. Condamne Julcau à six mois de prison. Dit que Dolbe n'a agi sans discernement et qu'elle sera civilement responsable de la mesure de conviction pour y être tenu et débet jusqu'à l'âge de 18 ans.

Les condamnés, en outre, au remboursement des frais liquidés à huit francs 68^c.
 en ce compris le timbre, l'enregistrement et les extraits du présent jugement et trois francs pour droit de poste. Déclare Dolbe civilement responsable.

Fixe quant à l'amende et au paiement des frais envers l'État, la durée de la contrainte par corps à six mois.

Le tout, par application des articles 330 . 66 . 463 du Code pénal, 194 du Code d'instruction criminelle, 2 et 9 de la loi du 22 juillet 1867, dont lecture a été faite par M. le Président, et qui sont ainsi conçus:

Article 330 . 66 .

Détail des Frais

T. enreg. du pr-verbal	2.15
Coût de citation à témoins	1.10
Id. — à prévenus	6.20
Notification de mandats de comparation	1.00
Id. — de dépôt	1.00
Id. — d'arrêt	1.00
Taxe de témoins	8.00
Id. d'experts	1.00
Transport de prévenus	1.00
Id. de pièces à conviction	1.00
Indemnités de transport	1.00
Extraction de prévenus	1.00
Bulletin N° 1 et 2	1.00
Extraits pour le ministère public	1.00
Timbre de la min. du jug.	1.00
Enreg. — — —	1.00
Extrait du reg. des cond.	1.00
Bulletin d'incap. électeur	1.00
Bordereau d'envoi	1.00
Extrait pour le Receveur	1.00
Droit de poste	1.00
TOTAL	35.68

Rayé
 Mots comme nuls.

Art. 5 de la loi de 1891. — Les articles 57 et 58 du Code pénal sont modifiés comme suit :

Art. 57. — «Quiconque, ayant été condamné pour crime à une peine supérieure à une année d'emprisonnement, aura, dans un délai de cinq années après l'expiration de cette peine ou sa prescription, commis un délit ou un crime qui devra être puni de la peine de l'emprisonnement, sera condamné au maximum de la peine portée par la loi, et cette peine pourra être élevée jusqu'au double. «Défense pourra être faite, en outre, au condamné de paraître, pendant cinq ans au moins et dix au plus, dans les lieux dont l'interdiction lui sera signifiée par le Gouvernement avant sa libération.»

Art. 58. — «Il en sera de même pour les condamnés à un emprisonnement de plus d'une année pour délit qui, dans le même délai, seraient reconnus coupables du même délit ou d'un crime devant être puni de l'emprisonnement. «Ceux qui, ayant été antérieurement condamnés à une peine d'emprisonnement de moindre durée, commettraient le même délit dans les mêmes conditions de temps, seront condamnés à une peine d'emprisonnement qui ne pourra être inférieure au double de celle précédemment prononcée, sans toutefois qu'elle puisse dépasser le double du maximum de la peine encourue. «Les délits de vol, escroquerie et abus de confiance seront considérés comme étant, au point de vue de la récidive, un même délit. «Il en sera de même des délits de vagabondage et de mendicité.»

Art. 52. — L'exécution des condamnations à l'amende, aux restitutions, aux dommages-intérêts et aux frais, pourra être poursuivie par la voie de la contrainte par corps.

Art. 463 du Code pénal. — Dans tous les cas où la peine de l'emprisonnement et celle de l'amende sont prononcées par le Code pénal, si les circonstances paraissent atténuantes, les tribunaux correctionnels sont autorisés, même en cas de récidive, à réduire ces deux peines comme suit :

Si la peine prononcée par la loi, soit à raison de la nature du délit, soit à raison de l'état de récidive du prévenu, est un emprisonnement dont le minimum ne soit pas inférieur à un an, ou une amende dont le minimum ne soit pas inférieur à cinq cents francs, les tribunaux pourront réduire l'emprisonnement jusqu'à six jours, et l'amende jusqu'à seize francs.

Dans tous les autres cas, ils pourront réduire l'emprisonnement même au-dessous de six jours, et l'amende même au-dessous de seize francs. Ils pourront aussi prononcer séparément l'une ou l'autre de ces peines, et même substituer l'amende à l'emprisonnement sans qu'en aucun cas elle puisse être au-dessous des peines de simple police.

Art. 194 du Code d'instruction criminelle. — Tout jugement de condamnation rendu contre le prévenu et contre les personnes civilement responsables du délit, ou contre la partie civile, les condamnera aux frais même envers la partie publique. Les frais seront liquidés par le même jugement.

Art. 2 de la loi du 22 juillet 1867. — La contrainte par corps est maintenue en matière criminelle, correctionnelle et de simple police.

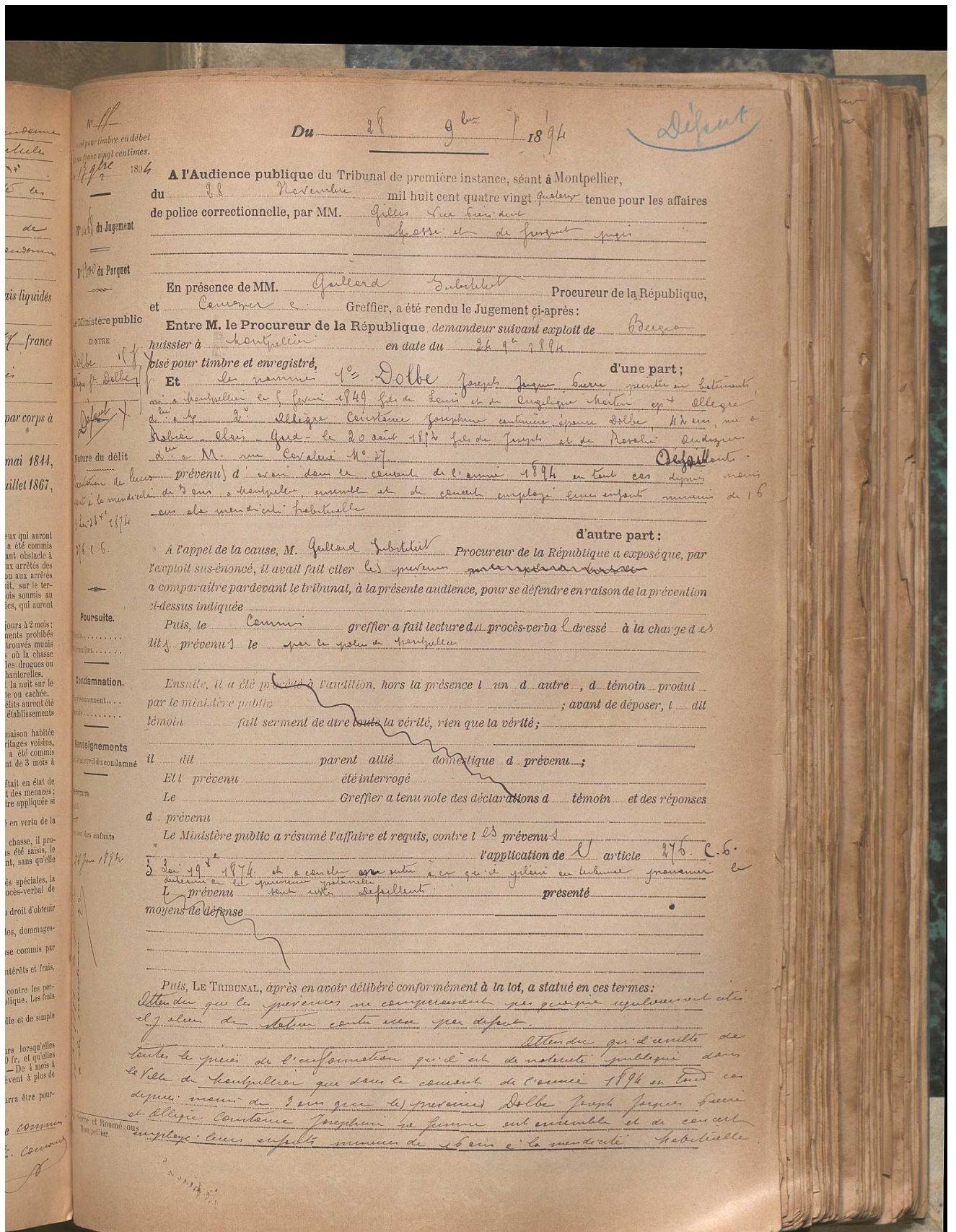
Art. 9. — La durée de la contrainte par corps est réglée ainsi qu'il suit :

De 2 jours à 20 jours lorsque l'amende et les autres condamnations n'excèdent pas 50 fr. — De 20 jours à 40 jours lorsqu'elles sont supérieures à 50 fr. et qu'elles n'excèdent pas 100 fr. — De 40 jours à 60 jours lorsqu'elles sont supérieures à 100 fr. et qu'elles n'excèdent pas 200 fr. — De 2 mois à 4 mois lorsqu'elles sont supérieures à 200 fr. et qu'elles n'excèdent pas 500 fr. — De 4 mois à 8 mois lorsqu'elles sont supérieures à 500 fr. et qu'elles n'excèdent pas 2,000 fr. — De 1 an à 2 ans lorsqu'elles s'élèvent à plus de 2,000 fr.

En foi de quoi le présent jugement a été signé par les juges qui l'ont rendu et par le greffier, les jour, mois et an susdits.

[Signatures]

Annexe 5 : Jugement en 1ere instance de Jacques DOLBE et Constance ALLEGRE



Annexe 6 : Registre d'écrou détenus de passage

N ^o d'ordre.	Noms et Prénoms des Prisonniers.	Noms des Communes. D'où ils viennent.	où ils se rendent.	Désignation de l'autorité qui a ordonné le transfert.	Date de l'Acte de transfert.
1404	<p><i>Dolle</i> <i>Prémie</i> âgé de 14 ans, fille de Joseph et de Thérèse Allègre née à Montpeller, inculpé S'écrouge public à la prison</p>	<p>Montpeller</p>	<p>Passé à la maison d'arrêt N^o 314</p>	<p>Bourassin à Bourassin à la République</p>	<p>4 juin 1894</p>
1405	<p><i>Sulian</i> <i>Philippe</i> âgé de 6 ans fils de Martin et de Marguerite né à Camet (Ardèche) le 1^{er} Mai 1885 inculpé d'écrouge public à la prison</p>	<p>Montpeller</p>	<p>Passé à la maison d'arrêt N^o 317</p>	<p>Bourassin à Bourassin à la République</p>	<p>4 juin 1894</p>

Bibliographie

BILHOGI Dominique, *Logistique et Ancien Régime : les étapes du roi et de la province de Languedoc aux XVIIIe et XIXe siècles*, Étude Héraultaise n°10 de 1994

CHANUT Jean-Marie, HEFFER Jean, MAIRESSE Jacques, POSTEL-VINAY Gilles, *Les disparités de salaires en France au XIXe siècle (1995) extrait de Histoire & Mesure*, 1995 volume 10 - n°3-4. Consommation. ISBN : 2-222-96629-9

GARRAUD R, *L'outrage public à la pudeur* (Extrait du « Traité de droit pénal », 3e éd., Tome V, Paris 1924

LAMOUCHELE E. Extrait de *Toulouse au XVIIIe siècle*, d'après les « heures perdues » de Pierre Barthès, Toulouse, J MARQUESTE (1914)

SABOT Thierry, *Contexte Languedoc Roussillon Comté de Foix, La vie quotidienne de vos ancêtres de l'an mil à nos jours*. Saint-Germain-Lespinnasse, Edition Thisa (2020),

SABOT Thierry Contexte France, *La vie quotidienne de vos ancêtres de l'an mil à nos jours*. Saint-Germain-Lespinnasse, Edition Thisa (2020),

TERRIER Didier, *Le temps de travail industriel au XIXe siècle, une évolution chaotique* Encyclopédie d'histoire numérique de l'Europe

Plan de Sauvegarde et de mise en valeur de Montpellier, A. Melissinos, V. Pandhi, G. Séraphin, C. Ancey Architectes – urbanistes (2013). Rapport Ministère de la culture et de la communication Direction régionale des affaires culturelles

Sitographie :

<https://avocat-droit-succession-cahen.fr/avant-prevoir/donation-avance-dhoirie/>

<https://www.cathedrale-montpellier.fr/la-cathedrale-saint-pierre/>

<https://criminocorpus.org/fr/reperes/legislation/civil/iii/v/iii/>

<https://ehne.fr/fr/encyclopedie/>

<https://fabre.montpellier3m.fr/L-Eglise-Notre-Dame-des-Tables>

<https://www.futura-sciences.com/epoque-moderne-medecine-medecins-chirurgiens-sous-ancien-regime>

<https://www.geneanet.org/archives/ouvrages>

https://fr.geneawiki.com/index.php/34172_-_Montpellier

<https://www.histoiredumonde.net/Les-classes-sociales-au-XIXeme-siecle.html>

<https://www.lapronimes.com/lassociation/350-ans>

<https://www.lexpress.fr/informations/le-monte-pestelario-devient-montpellier>

<https://www.litige.fr/definitions/contrat-de-mariage>.

<https://memonum-mediatheques.montpellier3m.fr>

<https://www.montpellierimmo9.com/histoire-de-montpellier>

<https://www.montpellier.fr/4053-cartographie-ancienne-de-montpellier.htm>

<https://www.patrimoinereligieux34.catholique.fr/eglise-notre-dame-des-tables>

<https://www.persee.fr>

<https://www.umontpellier.fr/universite/histoire-de-luniversite>

<https://www.vieuxmetiers.org>

https://fr.wikipedia.org/wiki/Droit_écrit —

https://fr.wikipedia.org/wiki/Histoire_de_Montpellier